RELATIONS

NUMÉRO 804 OCTOBRE 2019

POUR QUI VEUT UNE SOCIÉTÉ JUSTE

À QUI LA VILLE ?

LES DÉFIS D'UNE VILLE SOLIDAIRE



NOUVEAUTÉS

CARNET DE MARIE-CÉLIE AGNANT

CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE VIOLAINE FOREST

QUESTIONS DE SENS DE BERNARD SENÉCAL

ARTISTES INVITÉS :
PATRICK DIONNE ET MIKI GINGRAS

7,00 $

0 74470 85879 9 10

PP CONVENTION : 40012169

Relations

NUMÉRO 804 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019

Fondée en 1941

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, un centre d'analyse sociale progressiste fondé et soutenu par les Jésuites du Québec. Depuis plus de 75 ans, *Relations* œuvre à la promotion d'une société juste et solidaire en prenant parti pour les personnes exclues et appauvries. Libre et indépendante, elle pose un regard critique sur les enjeux sociaux, économiques, politiques, environnementaux et religieux de notre époque.



9

5 **ÉDITORIAL**
L'URGENCE D'AGIR Jean-Claude Ravet

ACTUALITÉS
6 AUTOCHTONES ASSASSINÉES : UN RAPPORT QUI FERA DATE Julie Perreault
7 VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS Mouloud Idir et Susana Ponte-Rivera
9 UN OMBUDSMAN SANS MORDANT Denis Tougas
10 JEAN VANIER, UNE VIE DE PARTAGE Nicolas Desurmont

12 **DÉBAT**
LES ACCORDS DE POURSUITE SUSPENDUE : UN DÉVOIEMENT DE LA JUSTICE ?
Amissi Melchiade Manirabona et Simon St-Georges

32 **AILLEURS**
LE COSTA RICA, CARBONEUTRE D'ICI 2050 ?
Gustavo J. Fuchs

REGARD
35 ÉLECTIONS FÉDÉRALES : UN DILEMME POUR LA GAUCHE
Pierre Beaudet
38 LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE, RÉALITÉ OU PRÉTEXTE ?
Rolande Pinard

41 **SUR LES PAS D'IGNACE**
ENTENDRE LE CRI DE L'AMAZONIE
Juan Fernando López Pérez

42 **CHRONIQUE LITTÉRAIRE** de Violaine Forest
IN ABSENTIA

45 **QUESTIONS DE SENS**, par Bernard Senécal
«ADAM ! OÙ ES-TU ?»

RECENSIONS
46 LIVRES
49 DOCUMENTAIRE

50 **LE CARNET** de Marie-Célie Agnant
ZONES DE SILENCES

DIRECTRICE
Élisabeth Garant

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Claude Ravet

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Catherine Caron

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Emiliano Arpin-Simonetti, Christophe Genois-Lefrançois

DIRECTION ARTISTIQUE
Mathilde Hébert

ILLUSTRATIONS
Jacques Goldstyn, Clément de Gaulejac, Benoit Aquin

RÉVISION/CORRECTION
Éric Massé

COMITÉ DE RÉDACTION
Frédéric Barriault, Gilles Bibeau, Mélanie Chabot, Eve-Lyne Couturier, Dario De Facendis, Claire Doran, Céline Dubé, Jonathan Durand Folco, Lorraine Guay, Mouloud Idir, Rolande Pinard, Louis Rousseau, Michaël Séguin, Julien Simard

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant, Gregory Baum †, André Beauchamp, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, Marc Chabot, Amélie Descheneau-Guay, Violaine Forest, Bernard Senécal, Marco Veilleux

IMPRESSION HLN
sur du papier recyclé contenant 100 % de fibres post-consommation.

DISTRIBUTION
Disticor Magazine Distribution Services

ENVOI POSTAL
Citéposte CFG

Relations est membre de la SODEP et de l'AMéCO.
Ses articles sont répertoriés dans *Érudit*, *Repère*, *EBSCO* et dans *l'Index de périodiques canadiens*.

SERVICE D'ABONNEMENT
SODEP (Revue *Relations*)
C.P. 160, succ. Place-d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3E9
514-397-8670
abonnement@sodep.qc.ca

ABONNEMENT EN LIGNE
www.revuerelations.qc.ca

TPS : R119003952
TVQ : 1006003784

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec : ISSN 0034-3781
ISSN (version numérique) : 1929-3097
ISBN (version imprimée) : 978-2-924346-50-1
ISBN (version PDF) : 978-2-924346-51-8

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél. : 514-387-2541, poste 279
relations@cjf.qc.ca
www.revuerelations.qc.ca

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada | Canada

Pour qui veut une société juste



Patrick Dionne et Miki Gingras

ARTISTES INVITÉS

Les photographes **Patrick Dionne** et **Miki Gingras** vivent et travaillent à Montréal. Depuis 1999, ils créent conjointement des œuvres photographiques – murales, photomontages et animations – inspirées de réalités sociales et urbaines du Québec et d'Amérique latine (Nicaragua, Guatemala, Colombie et Mexique). Ils utilisent des appareils numériques leur permettant d'explorer différentes sémantiques de l'image. Depuis 2009, ils réalisent des murales photographiques sur le thème de l'identité avec la population de différents quartiers de Montréal. Y convergent, grâce à des stratégies audiovisuelles participatives, expériences personnelles, mémoires collectives, revendications politiques, luttes environnementales et pratiques culturelles, le tout composant une ethnographie visuelle de la vie de quartier quotidienne. Les deux artistes ont à leur actif plus de 40 expositions présentées au Québec, au Canada, en Europe, en Amérique latine ainsi qu'en Asie. En 2012, ils ont reçu le premier prix du 18e Concours latino-américain de photographie à Medellín, en Colombie.

DOSSIER

14 **À QUI LA VILLE ? LES DÉFIS D'UNE VILLE SOLIDAIRE**
Catherine Caron

17 **LE DROIT À LA VILLE, ENTRE ÉGAREMENTS ET UTOPIES**
Julien Simard

19 **SE RÉAPPROPRIER LA VILLE PAR LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE**
Louis Gaudreau

20 **L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ**
Marie-Sophie Banville

22 **REVITALISER SANS GENTRIFIER ?**
Hélène Bélanger

24 **RÉSISTANCES ET PROPOSITIONS CITOYENNES À POINTE-SAINT-CHARLES**
Karine Triollet

25 **LA VILLE, LIEU D'EXCLUSION ET DE SOLIDARITÉ**
Entrevue avec Bochra Manaï, réalisée par Emiliano Arpin-Simonetti

27 **PIÈGES ET DÉFIS DES QUARTIERS ÉCOLOGIQUES**
Sophie L. Van Neste et Jean-Philippe Royer

29 **LA « VILLE INTELLIGENTE », AU SERVICE DE QUI ?**
Jonathan Durand Folco



22

COLLOQUE | Les 4 et 5 octobre 2019

DE LA VILLE SOUS TENSION À LA VILLE JUSTE

Gentrification, inégalités, racisme, pollutions… les dynamiques qui briment le droit à la ville en tant que milieu de vie sont nombreuses à l'ère du capitalisme mondialisé. Comment faire face à ces problèmes et défis ? Quelles actions mener pour réaliser la ville juste ? Dans la foulée de son dossier «À qui la ville ? Les défis d'une ville solidaire» (en kiosques le 20 septembre), la revue *Relations* vous invite à approfondir la réflexion sur les luttes et réalités urbaines dans le cadre de ce colloque misant sur l'apport de penseurs et d'acteurs de terrain chevronnés, réalisé en partenariat avec le réseau Villes Régions Monde.

CONFÉRENCE D'OUVERTURE DE SASKIA SASSEN

LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2019
DE 19 H À 21 H 30

Centre Saint-Pierre, salle Marcel-Pepin (100)
1212, rue Panet, Montréal
(métro Beaudry)

Sociologue de renommée internationale, Saskia Sassen a développé le concept incontournable de «villes globales» pour analyser les manifestations spatiales de la mondialisation. Son plus récent livre, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale* (Gallimard, 2016), tente de relier entre elles les diverses formes de dépossession à l'œuvre dans le capitalisme avancé. Elle enseigne à l'Université Columbia, de New York et à la London School of Economics.



Contribution volontaire :
10 $ (frais inclus pour les personnes inscrites à la journée d'étude).

JOURNÉE D'ÉTUDE

LE SAMEDI 5 OCTOBRE 2019
DE 9 H 30 À 16 H

Maison Bellarmin
25, rue Jarry Ouest, Montréal
(métro Jarry ou De Castelnau)

Panel d'introduction
«Dynamiques de la dépossession et pistes de réflexion et d'action sur la réappropriation du droit à la ville au Québec», avec Jonathan Durand Folco et Bochra Manaï

Visionnement du documentaire
Quartiers sous tension de Carole Laganière

Ateliers participatifs
sur différentes luttes urbaines en cours à Montréal et à Québec.

Coût d'inscription :
25 $, ou 10 $ pour étudiants et personnes à faible revenu (ce prix inclut le repas du midi et la conférence d'ouverture)

© Wartin Pantois, *La beauté sauvera le monde*

INSCRIPTION ET PAIEMENT AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2019

Renseignements : Christiane Le Guen, 514-387-2541 p. 234 | cleguen@cjf.qc.ca
<cjf.qc.ca/activites-publiques>

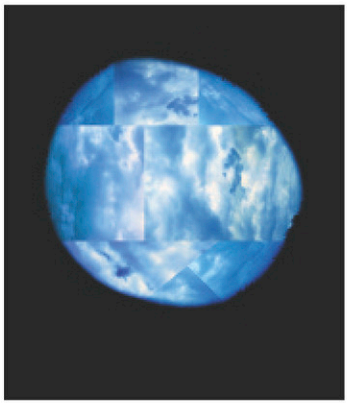
centre Justice et foi

vrm.ca

L'URGENCE D'AGIR

Les rapports du GIEC se succèdent, rappelant l'urgence de prendre des mesures concrètes et radicales pour contrer le réchauffement climatique – des mesures qui ne se réduisent pas à une diminution «comptable» des émissions de CO_2, mais qui passent aussi par la sortie des hydrocarbures, une agriculture et un élevage biologiques, une alimentation moins carnée, l'élimination du plastique, bref, par une manière plus écologique de vivre et de produire. Pendant ce temps, les gouvernements tergiversent… Qui s'étonnera, dans un tel contexte, qu'un mal nouveau – l'écoanxiété – se répande désormais dans la population et que certains sombrent dans un cynisme que l'actualité ne cesse d'alimenter?

Justement, les médias faisaient état il y a peu de la tenue d'un «Google Camp», rencontre au sommet organisée par les fondateurs de Google, les milliardaires Larry Page et Sergei Brin, réunissant dans le plus grand secret des membres de l'élite mondiale dans un domaine richissime de Sicile accessible uniquement par hélicoptères, yachts et jets privés. On voulait y causer, entre autres, d'enjeux climatiques, tout en se distrayant. Ce qui aurait pu passer pour un fait divers mondain, digne du *Paris Match*, révèle cependant tout le danger que nous courons à attendre de ces élites les solutions à la crise écologique. Car ce qu'elles concoctent en secret ne risque pas de remettre en cause leur monde d'opulence et le système économique qui le sous-tend, lesquels sont à la source de la crise écologique et climatique. Persuadées que leurs richesses les préserveront de la calamité – après tout, n'ont-elles pas le pouvoir de tout acheter? –, ces élites mettent leur foi dans la seule innovation technologique qui viendra, en sus, accroître leur pouvoir, laissant planer le spectre d'un écofascisme. Le souci de la nature ne pèse guère dans la balance. Une Terre ravagée ne les inquiète pas outre mesure, du moment que sont préservées à grands renforts technoscientifiques des «bulles» artificielles où elles pourront continuer à jouir de leurs privilèges. Nouvelle manière de dire: après nous, le déluge!



Patrick Dionne et Miki Gingras, *Los sueños de Lettie*, 2010

C'est pourquoi la croisade de la Suédoise Greta Thunber –qui appelle les chefs d'État, du haut de ses 16 ans, à assumer leurs responsabilités de défense du bien commun plutôt qu'à temporiser au profit des multinationales techno-financières, de l'industrie des hydrocarbures et de leurs actionnaires– pourrait paraître donquichottesque si elle n'était accompagnée d'un vaste mouvement de mobilisation citoyenne, incluant des actions de désobéissance civile. À la lecture d'un éditorial publié en ces pages en 2018[1], dans lequel j'en appelais à une insurrection non-violente, un lecteur avait traité mes propos d'«outranciers», témoignant par là d'une propension encore trop courante à confondre non-violence et pacifisme, voire passivité, et d'une méconnaissance de la non-violence. Pour Gandhi, Martin Luther King, Lanza del Vasto ou Daniel Berrigan, par exemple, l'aspect illégal de leurs actions, fortement réprimées, ne diminuait en rien leur légitimité.

Aujourd'hui, l'impasse sociétale autant que civilisationnelle devant laquelle nous nous trouvons exige une telle mobilisation empreinte de courage pour secouer l'apathie gouvernementale, réveiller les consciences et animer des actions collectives à la hauteur des enjeux de notre époque. «C'est lamentable, mais c'est un fait historique que les groupes privilégiés abandonnent rarement de leur propre volonté leurs privilèges», rétorquait Luther King –de la prison de Birmingham où il était incarcéré– aux notables qui lui reprochaient les actions directes qui perturbaient la ville: «Depuis des années, j'entends le mot "attendez!"… Cela a presque toujours signifié "jamais"… Une justice trop longtemps retardée est un déni de justice.» Le mouvement non-violent Extinction Rebellion est de ceux qui le redisent à leur manière, en organisant à la fin septembre, dans plusieurs pays, des actes de désobéissance civile, dans le cadre de la Planète en grève (Earth Strike).

Il y a 80 ans, pour combattre la barbarie nazie qui s'étendait sur le monde, de nombreuses nations démocratiques trouvèrent le moyen de mettre en œuvre rapidement des mesures sociales et économiques radicales. Une horreur comparable, et peut-être pire, se profile à l'horizon avec la destruction des écosystèmes. Saurons-nous répéter nos exploits ou capitulerons-nous en laissant les choses s'envenimer, préférant le confort à la résistance, la passivité au courage d'agir?

* * *

Comme chaque année, notre numéro de septembre accueille de nouveaux chroniqueurs. Nous trouverons ainsi, à la chronique Questions de sens, le jésuite Bernard Senécal, maître zen et fondateur d'une communauté œcuménique en Corée, à la chronique littéraire, l'écrivaine, poète et comédienne Violaine Forest, auteure entre autres de *Magnificat* (Mémoire d'encrier, 2012), et au Carnet, l'écrivaine et poète Marie-Célie Agnant, collaboratrice de longue date, qui a signé entre autres la chronique littéraire en 2013-2014.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir au sein de l'équipe de rédaction Christophe Genois-Lefrançois, qui remplacera Emiliano Arpin-Simonetti, heureux papa parti en congé parental.

Jean-Claude Ravet

1. «Pour une insurrection non-violente», *Relations*, nº 794, février 2018.

AUTOCHTONES ASSASSINÉES : UN RAPPORT QUI FERA DATE

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a produit un rapport au caractère novateur et politique exceptionnel.

Julie Perreault

L'auteure, candidate à la maîtrise en droit à l'Université d'Ottawa, est chargée de cours à l'Institut Simone-de Beauvoir de l'Université Concordia



Femme autochtone lors du dévoilement du rapport de la Commission à Gatineau, le 3 juin 2019. Photo : PC/Adrian Wyld

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), rendu public le 3 juin dernier, a suscité de nombreux commentaires dans les médias. L'emploi du terme « génocide » pour qualifier la relation historique entre l'État canadien et les peuples autochtones, notamment, de même que l'ancrage de la recherche dans une perspective de genre, ont fait l'objet de critiques plus ou moins favorables. Sans éviter de tels débats, je souhaite surtout offrir quelques clés de lecture méthodologiques et politiques du rapport, un exercice d'autant plus important que ses conclusions risquent d'être réactualisées à la lumière du rapport de la Commission sur les relations entre les peuples autochtones et certains services publics du Québec (CERP), attendu cet automne.

Soulignons d'entrée de jeu les traits les plus remarquables du rapport. Loin d'être une faiblesse, l'ancrage de l'analyse dans une perspective de genre constitue, au contraire, à la fois le caractère novateur et la force politique du rapport. Comme l'ont exprimé à plusieurs reprises ses rédacteurs, les faits accumulés au terme de l'enquête ne sont pas nouveaux – et c'est bien là le drame qui se profile derrière cette enquête nationale réclamée depuis près de 20 ans par les groupes de femmes autochtones et les organismes de protection des droits. Cependant, c'est la première fois que l'on « ose » présenter les résultats d'une commission d'enquête fédérale en empruntant une méthodologie et des cadres d'analyse résolument féministes, donnant ainsi voix à l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA[1] touchées par la tragédie. Comme on le fait remarquer d'ailleurs avec justesse, les « recommandations portant précisément sur des causes profondes » de la violence contre ces personnes, comme l'exige le premier mandat de l'enquête, « ont déjà été formulées à maintes reprises, et peu de choses ont changé » (p. 131). Dans les circonstances, une « analyse sexospécifique et culturellement pertinente » (p. 129) de la situation, réclamée par l'ensemble des organisations reçues en audience, s'imposait, d'autant qu'elle répondait au second mandat de l'enquête, qui consistait à évaluer les réponses institutionnelles aux tragédies vécues spécifiquement par les femmes autochtones et leurs familles.

Poser le regard sur cet aspect de l'étude aide en outre à comprendre la portée éthique et politique des cadres d'analyse choisis par les commissaires. Ces cadres – relationnel, intersectionnel et des droits de la personne – ont été utilisés aussi bien lors des audiences sur le terrain que dans l'analyse des résultats. Les commissaires ont ainsi fait le pari *d'entendre* d'abord les voix et de reconnaître l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, celles des survivantes comme celles des familles, en

plus d'experts et d'expertes communautaires, d'universitaires et de féministes autochtones, plutôt que de procéder par contre-interrogatoires, comme leur permettaient leurs pouvoirs d'enquête (ce qui leur a toutefois valu des critiques). Ce faisant, la démarche a permis de documenter une somme importante d'expériences de violations historiques et contemporaines des droits de la personne (plus de 2380 personnes ayant pris part à l'enquête), lesquelles ont servi de base à l'analyse des effets conjoints du racisme, du sexisme (incluant les préjugés attachés aux multiples identités de genre) et du colonialisme sur la vie, le bien-être et la sécurité des personnes visées par l'enquête.

La méthodologie a son importance. Dans ce cas-ci, elle permet de mieux comprendre le sens des conclusions présentées dans le rapport et de prendre conscience de la prise de pouvoir que celles-ci signifient pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones qui les ont exprimées. Ce qui peut ressembler à de simples demandes – 231 « appels à la justice » adressés à divers gouvernements, organismes et institutions – procède de vérités profondes, vérités dont dépend la vie quotidienne de milliers d'individus et de communautés entières.

Par-delà ces enjeux méthodologiques, les résultats les plus probants de l'enquête sont à trouver à mon avis dans l'analyse qu'elle a faite des causes structurelles et continues de la violence de genre, ainsi que dans les quatre domaines d'action (culture, santé, sécurité, justice) qu'elle identifie comme prioritaires. Ce cadre permet de saisir la particularité des expériences coloniales individuelles tout en les ancrant dans un même héritage structurel et institutionnel. La force politique du rapport réside quant à elle dans le potentiel d'affirmation qui le traverse, et qui vise à inscrire l'analyse, comme les « appels à la justice », dans l'architecture des droits de la personne et du droit international. L'emploi du terme « génocide » pour décrire l'expérience canadienne prend ici tout son sens ; c'est là cependant le sujet d'un autre article.

1. Acronyme qui englobe les identités suivantes : bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuelle.

VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Un tribunal canadien a reconnu le droit des travailleurs migrants temporaires à l'assurance-emploi.

Mouloud Idir et Susana Ponte Rivera

Les auteurs sont respectivement responsable du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi et intervenante sociale ainsi que militante pour la justice migrante

Le 10 mai dernier, une lutte importante menée avec détermination et courage par une quinzaine de travailleurs migrants temporaires originaires du Guatemala s'est soldée par un gain important. Dans un jugement rendu après une longue bataille juridique, la Cour canadienne de l'impôt a reconnu que ces salariés étaient admissibles aux prestations

Forum des Églises vertes

Le réseau des Églises vertes organise un forum qui se tiendra au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap les 19 et 20 octobre prochains. Il aura pour thème : « le don de l'eau ». Conférences, tables rondes, ateliers et prières sont au programme, notamment pour réfléchir à la place qu'occupe l'eau dans nos vies et dans notre société et pour mettre en lumière les actions entreprises par les membres du réseau. Se tiendront aussi des formations pratiques en compostage, recyclage et réduction d'utilisation de plastiques. Fondé en 2006, le Réseau des Églises vertes vient en aide aux communautés de différentes confessions chrétiennes en leur offrant des outils orientés vers l'action, l'éducation et la spiritualité afin d'améliorer leurs pratiques environnementales dans leur ministère et leur vie quotidienne.
Voir : <eglisesvertes.ca>.

Balados contre l'extractivisme

Dans une série de baladodiffusions produites par le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL) et le Projet accompagnement Québec-Guatemala, des femmes autochtones des quatre coins du monde racontent leurs luttes souvent menées au péril de leur vie pour défendre leurs terres et leur communauté face au développement de grands projets destructeurs. Du Québec au Canada en passant par l'Amérique latine, le Cambodge, les Philippines et l'Afrique du Sud, ces gardiennes du territoire, de l'eau et de la vie exposent par leurs témoignages souvent poignants le visage trop souvent voilé de l'extractivisme et la répression qui l'accompagne, de la part des États comme des entreprises. Fruit de la rencontre internationale Femmes en résistance face à l'extractivisme, tenue en avril 2018 à Montréal, les différents épisodes de cette série contribuent à mettre en lien ces luttes et résistances et à rappeler l'urgence de favoriser un mode de relation au territoire fondé sur le bien-vivre plutôt que sur l'exploitation.
Voir : <cdhal.org/baladodiffusion>.

Budgets participatifs

L'idée du budget participatif s'est fait connaître au tournant des années 1990 grâce à une expérience menée à Porto Alegre, au Brésil. Il s'agit d'un processus démocratique permettant aux citoyens et aux citoyennes de décider comment sera dépensée une partie d'un budget public et quels projets y seront associés. Depuis, des centaines de villes ont emboîté le pas, incluant New York, Paris et Boston. Au Québec, divers projets sont ou ont été menés dans des quartiers comme le Plateau-Mont-Royal ou Mercier-Ouest, à Montréal, ainsi que dans des villes comme Drummondville, Matane ou Rimouski. Afin de donner une visibilité à ces initiatives québécoises, le Centre d'écologie urbaine de Montréal propose un site Web de référence sur le sujet, fournissant des exemples inspirants, des documents, des vidéos, etc. Il offre aussi son expertise afin d'accompagner les municipalités qui désirent mettre en place un budget participatif.
Voir : <budgetparticipatifquebec.ca>.

d'assurance-emploi même lorsqu'ils ne détenaient pas un permis de travail valide.

À l'automne 2016, ces travailleurs migrants venus au Québec dans le cadre du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) avaient quitté l'employeur auquel ils étaient liés par leur permis de travail nominatif (ou permis « fermé ») en raison de conditions de travail épouvantables. Un deuxième employeur leur a alors fait croire qu'ils pouvaient changer d'employeur sans attendre un nouveau permis, ce qui s'est révélé faux et constituait un abus de confiance éhonté. Ils l'ont compris lorsque, dénoncés par leur premier employeur, ils ont été arrêtés par l'Agence des services frontaliers du Canada, puis détenus au Centre de prévention de l'immigration. Malgré ces vexations, la lutte acharnée de ces travailleurs leur permettra finalement de recevoir rétroactivement les sommes auxquelles ils ont droit.

Le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI), l'Association des juristes progressistes et le Mouvement action-chômage de Montréal considèrent cette décision comme un gain historique pour plusieurs raisons. Celle-ci pourrait en effet mener à l'amélioration de l'admissibilité à l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs migrants. De plus, dans son jugement de quelque 48 pages, le juge a reconnu que le PTET vulnérabilise les travailleuses et les travailleurs dès la signature du contrat dans leur pays d'origine. En effet, beaucoup de personnes migrantes ignorent quelles seront leurs tâches et conditions de travail puisqu'elles signent le plus souvent un contrat rédigé dans une langue qui leur est inconnue. Les agences de recrutement, mues par une logique néolibérale, cultivent le flou sur ce plan.

La décision a déjà eu des retombées positives, notamment du côté d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, qui a annoncé qu'un travailleur ou une travailleuse détenant un permis nominatif le liant à un seul employeur pourra désormais obtenir un permis de travail « ouvert » si elle ou il se trouve dans une « situation abusive[1] ». Selon Viviana Medina du CTI, le défi sera toutefois de voir ce que cette notion signifiera concrètement, car les abus ne sont pas des actes isolés ou des épiphénomènes : ils sont intrinsèques à la nature de ces programmes et donc de portée systémique et institutionnelle.

Par ailleurs, plusieurs questions demeurent. Qui informera les travailleurs migrants du récent jugement et de leurs droits ? Comment une personne en situation de vulnérabilité pourrait-elle changer son permis de travail ? L'enjeu linguistique, entre autres, est important ici. L'État assurera-t-il le suivi en la matière, comme le recommande le jugement ? Ou délèguera-t-il cette responsabilité à un organisme communautaire sur le terrain ? Et sévira-t-il contre les employeurs fautifs ? Sur ce point, il est permis d'en douter, car les gouvernements fédéral et provincial, par l'entremise des avocats de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), connaissent déjà très bien les employeurs abuseurs. Le CTI et des employeurs fautifs se retrouvent chaque année devant la CNESST. C'est d'ailleurs pour permettre aux travailleurs d'éviter ce type d'employeurs que l'Association des travailleuses et travailleurs migrants du Québec, fondée notamment par le CTI, revendique des permis de travail ouverts.

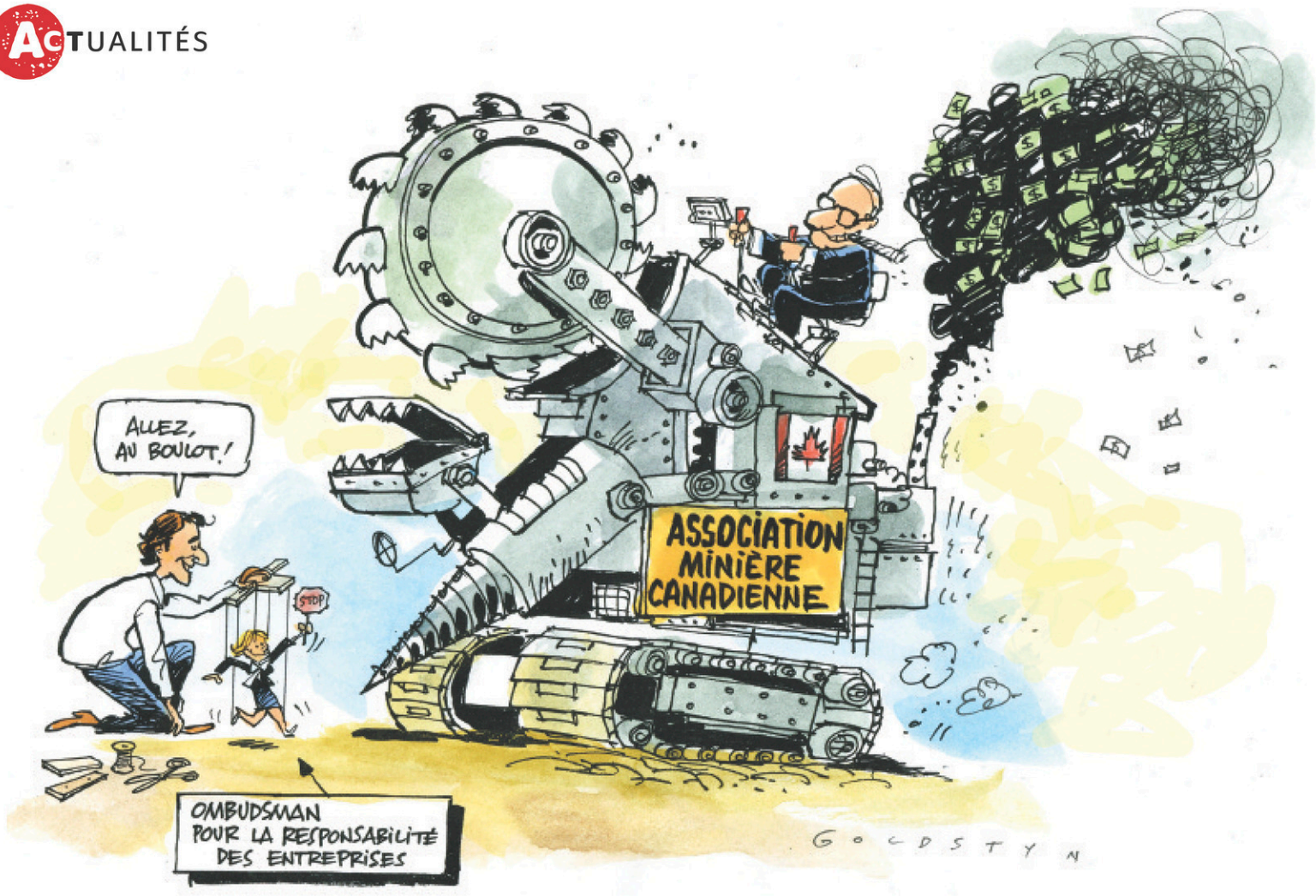
Si elle est loin d'être terminée, cette lutte aura à tout le moins permis de mettre au jour une tendance à la privatisation de nos politiques migratoires observable notamment à travers la délégation, à des agences de recrutement privées, de certaines procédures de sélection des travailleurs. Cette orientation n'a rien de très nouveau, mais elle prend de plus en plus une dimension inquiétante et dangereuse. Elle s'inscrit dans un contexte global de transformation du salariat (multiplication des contrats précaires), de dégradation des conditions de travail et de réduction des bénéfices sociaux. Or, dans pareil contexte, en partie lié à une mise en concurrence croissante du salariat à l'échelle mondiale, la précarisation du droit des migrants et la précarisation du droit du travail sont étroitement liées. Nous assistons en effet depuis une trentaine d'années à un nouveau régime de production caractérisé par la non permanence statutaire et la précarité. Celle-ci est devenue la norme et non l'exception. Une « gouvernance flexible » de la mobilité de la main-d'œuvre s'est imposée comme un objectif fondamental à atteindre, mais le droit et les régimes de citoyenneté sont largement en déphasage.

La lutte des travailleurs migrants n'en devient que plus cruciale. Leur courage et leur indignation ont été les carburants qui ont mené à cette victoire pour l'accès à l'assurance-emploi. En plus de leur bataille devant la Cour canadienne de l'impôt, ils ont déposé des demandes d'indemnisation ainsi que des plaintes pour harcèlement psychologique à la CNESST. Sans oublier les plaintes pour discrimination déposées à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, ainsi qu'une poursuite pour violations de leurs droits au moment de leur arrestation. De nombreux organismes de la société civile québécoise apportent leur aide et leur solidarité aux mobilisations de ces travailleurs.

1. « Le Canada présente de nouvelles mesures pour les personnes vulnérables », Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 31 mai 2019 (communiqué).

Saint-Remi-d'Amherst hier et aujourd'hui

La municipalité d'Amherst dans les Laurentides et des organismes de la région viennent de soumettre une demande d'aide au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour concrétiser un projet de centre de commémoration et d'interprétation du territoire. Outre la mise en valeur de la présence autochtone de la nation des Weskarinis, de l'église Saint-Rémi, d'un vieux moulin à scie et d'une des dernières tours à feu préservées au Québec, le centre rappellerait l'activité d'une des rares mines qu'il y a eues dans la région. Cette mine de silice est d'autant plus significative qu'elle a été l'épicentre d'un important épisode de l'histoire ouvrière du Québec, auquel *Relations* est intimement lié. En effet, en publiant en mars 1948 un dossier choc sur les conditions misérables des mineurs et de leurs familles ainsi que sur la maladie industrielle – la silicose – qui y faisait des ravages, *Relations* a été le déclencheur d'une prise de conscience dans la société québécoise. La grève de l'amiante de 1949, qui en a découlé en grande partie, a été l'un des temps forts de l'opposition au régime Duplessis et marque un jalon dans l'histoire du Québec.



UN OMBUDSMAN SANS MORDANT

Le mandat et les pouvoirs réduits accordés au nouvel ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises constituent une trahison des promesses libérales.

Denis Tougas

L'auteur est membre du comité consultatif de Above Ground, qui fait partie du Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE)

Le 8 avril dernier, le ministre fédéral de la Diversification du commerce international, Jim Carr, présentait enfin la titulaire du poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) : Sheri Meyerhoffer. Avocate de formation, elle a travaillé au Népal de 2007 à 2017 à titre de chef de mission pour l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, mais elle travaillait précédemment à titre de lobbyiste pour l'Association canadienne des producteurs de pétrole.

Quinze mois plus tôt, le gouvernement avait annoncé la création de cette nouvelle fonction pour examiner les plaintes concernant des violations de droits humains commises par des entreprises canadiennes opérant à l'étranger dans les domaines des mines, du pétrole, du gaz et du vêtement[1]. Ce bureau devait servir de chien de garde contre les abus commis régulièrement par celles-ci. Indépendant et transparent, il devait être doté de pouvoirs d'enquête et d'assignation à comparaître, en plus d'un budget conséquent. Le premier ministre Justin Trudeau en avait fait la promesse durant la campagne électorale de 2015. Mais, de manière décevante, l'OCRE annoncé est doté d'un mandat ainsi que de pouvoirs si réduits que l'ensemble des groupes de la société civile engagés dans le dossier en ont été déconcertés. On y retrouve des orientations et des dispositions équivalentes à celles du précédent Bureau du conseiller en responsabilité sociale pour les entreprises extractives, une création du gouvernement Harper critiquée de toutes parts pour son incapacité et son inaction.

Dans sa dernière mouture, la nouvelle entité reçoit une mission amoindrie : « résoudre les conflits ». Des enquêtes pourront être menées mais sans pouvoir de contrainte pour obtenir les documents nécessaires ou faire comparaître des témoins. Aussi, seules les entreprises canadiennes sont visées. Les entreprises étrangères sont exclues, même lorsqu'elles sont inscrites en bourse au Canada ou qu'elles reçoivent de l'aide gouvernementale canadienne.

Créé par un arrêté ministériel et non par une Loi du Parlement, l'OCRE devait être soumis aux règles d'une législation déjà existante, ce qui n'empêchait pas le Bureau du premier ministre de lui donner des dents. Si on avait choisi d'établir le bureau de l'ombudsman en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, comme on s'y attendait, celui-ci aurait eu l'indépendance et les pouvoirs appropriés ; le gouvernement

ESPOIR

Se passer de la police pour lutter contre la violence

Fondé à Chicago en 2015 par Tamar Manasseh, une jeune mère indignée par le meurtre d'une femme dans son quartier, l'organisme Mothers/Men Against Senseless Killings (« Mères/hommes contre les tueries insensées ») s'est donné pour mission de lutter contre la violence en retissant le lien social. L'organisme a littéralement mis sur pied une « armée de mères » qui investit les quartiers les plus violents de Chicago, mais aussi d'autres villes comme Evansville, Memphis et New York, pour servir des repas et organiser des activités pour les enfants et les résidents. En occupant les lieux, elles renforcent le sentiment de communauté et contribuent de manière significative à réduire la violence de même que la nécessité des interventions policières dans des quartiers à majorité noire.

Ce dernier aspect n'est pas sans faire écho à tout un mouvement pour l'abolition de la police qui s'est développé au cours des dernières années à Chicago, dans la foulée du mouvement Black Lives Matter. Alors que les violences policières continuent de coûter la vie à un nombre disproportionné d'Afro-Américains, plusieurs groupes militent pour une société sans police et pour diverses formes de prise en charge de la sécurité des collectivités par des groupes citoyens et communautaires, tout en prônant des formes de justice réparatrice et des modes non violents de résolution des conflits[1].



Photo : Mothers/Men Against Senseless Killings (MASK)

1. Voir Maya Dukmasova, « *Abolish the police ? Organizers say it's less crazy than it sounds* », *Chicago Reader*, 25 août 2016.

a plutôt choisi la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, en faisant un Conseiller spécial du ministre de la Diversification du commerce international. Loin d'être indépendant, l'ombudsman restera ainsi soumis à l'autorité du ministère Affaires mondiales Canada.

Le ministre a dit espérer attribuer au poste les pouvoirs promis antérieurement, mais pas avant d'avoir reçu un avis juridique externe sur leur validité constitutionnelle, avis qui devait être rendu public à la mi-juin. Or, il a bel et bien été remis mais n'a pas été rendu public, le ministère préférant en « réviser » les éléments pour choisir la meilleure option. Dépités, 14 représentants d'organismes de la société civile faisant partie du Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises rattaché à l'OCRE, dont Développement et Paix et l'AQOCI, ont démissionné en bloc.

Le ministre Carr s'affirme toujours déterminé à donner à l'ombudsman tous les pouvoirs nécessaires, un souhait que dit partager Sheri Meyerhoffer. Mais Ben Chalmers, le président de l'Association minière du Canada (AMC), a réitéré l'opposition traditionnelle de son association à tout octroi de pouvoirs coercitifs d'enquête à ce poste. Selon lui, le fait que nos tribunaux soient maintenant plus ouverts à recevoir des plaintes venant de l'étranger et que les grandes corporations aient revu quelques-unes de leurs pratiques ces dix dernières années suffit ; une approche de collaboration, avec la tenue d'enquêtes conjointes par exemple, reste la plus efficace à ses yeux.

À n'en pas douter, l'industrie a plusieurs moyens de se faire entendre. Ainsi, un court avis juridique de l'industrie qui mettait en doute la constitutionnalité des pouvoirs élargis pour l'ombudsman et remis entretemps au ministère, a suffi à ébranler la détermination du gouvernement Trudeau. La menace d'une contestation devant les tribunaux était on ne peut plus claire. À cela s'est ajouté un travail intense de lobbying durant les six dernier mois, l'AMC ayant obtenu 144 rencontres avec des agents du ministère.

À quoi s'attendre maintenant que les élections approchent ? Peut-être à l'annonce que l'OCRE pourra exercer des pouvoirs d'enquête, mais uniquement après avoir obtenu l'autorisation du ministère, au cas par cas. Peut-être même à la promesse qu'après les élections, un nouveau gouvernement libéral fera adopter par le Parlement une authentique loi créant un poste d'ombudsman…

Pour le Regroupement canadien sur la reddition de compte des entreprises, qui rassemble 34 organismes de la société civile et qui a été le moteur des campagnes pour la création d'un poste ces décisions concernant l'OCRE constituent une véritable trahison de la part du gouvernement. Une riposte en vue des élections est en cours de préparation.

1. Voir Marie-Dominik Langlois, « Minières canadiennes : enfin un contrôle ? », *Relations*, nº 796, juin 2018.

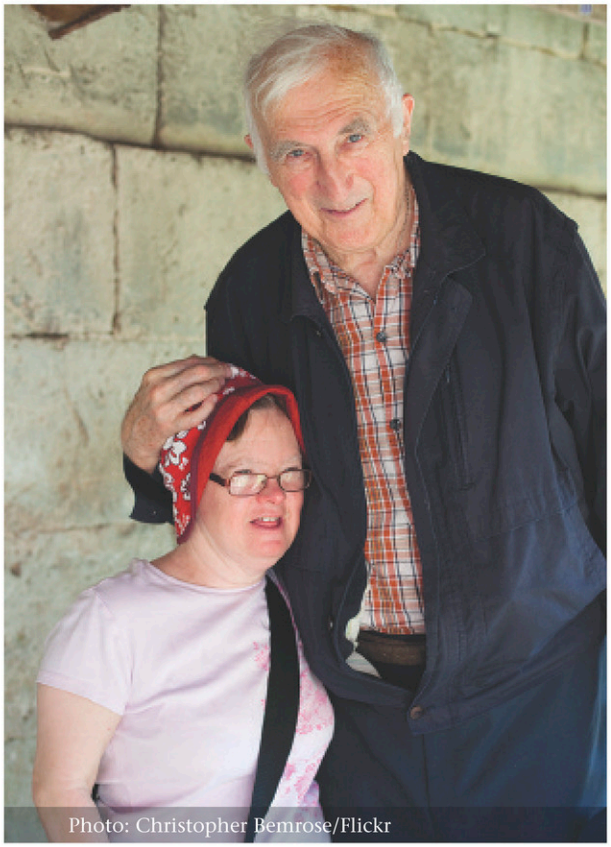
JEAN VANIER, UNE VIE DE PARTAGE

Décédé le 7 mai dernier, Jean Vanier (1928-2019) laisse en héritage des expériences de vie communautaire sans pareil avec les personnes mentalement handicapées.

Nicolas Desurmont

L'auteur est consultant en victimologie et essayiste

Fondateur de L'Arche, des maisons communautaires vouées à l'accueil de personnes ayant un handicap mental (les trisomiques et les asphyxiés cérébraux, par exemple), Jean Vanier a eu un parcours de vie peu banal. Fils du


Photo: Christopher Bemrose/Flickr

général Georges Vanier, il suit ses traces en entrant dans la Marine royale canadienne en 1942, alors que son père était envoyé à Londres comme représentant canadien auprès de la France libre. De cette époque, Jean Vanier gardera cette veste couleur marine qui ne le quittait jamais. Ses proches y firent allusion non sans raison lors de ses obsèques, célébrées dans le village de Trosly-Breuil, en France, le 16 mai dernier. Il conservera également de son passage dans la marine un grand respect du silence qu'il cultiva des années durant lors de ses nombreuses retraites, notamment celle de trois semaines qu'il fit annuellement, pendant 40 ans, à l'abbaye cistercienne d'Orval en Belgique. C'est d'ailleurs lors d'une de ces retraites que nous avons eu l'occasion de nous connaître, en 1994.

Jean Vanier quitte la marine en 1951. Après avoir complété un doctorat en philosophie, en 1962, discipline qu'il enseigna brièvement à Toronto, il visite des institutions asilaires comme Mont-Providence et Saint-Jean-de-Dieu, au Québec, au moment où s'estompait peu à peu le règne des institutions religieuses. C'est en 1964 qu'il décide de fonder L'Arche à Trosly-Breuil, avec le père dominicain Thomas Philippe, son père spirituel depuis 1950. Sa mère, Pauline Archer, qui connaissait ce dernier, avait invité son fils à le rejoindre à Soisy-sur-Seine, près de Paris, où le père Thomas dirigeait une communauté d'étudiants.

On apprendra une dizaine d'années après la mort du père Thomas, survenue en 1993, qu'il avait commis des abus sexuels sur des femmes dont il était l'accompagnateur spirituel. Cette révélation a été pour Jean Vanier la source d'une grande souffrance jusqu'à sa mort. Elle n'ébranla en rien cependant la gaieté et la joie de vivre qu'il partageait spontanément avec tous ceux et celles, petits et grands, qu'il accueillait soit au Foyer Val Fleuri à Trosly, soit dans son duplex où il habitait avec son ange-gardien des dernières années, Odile Ceyrac.

C'est cette dernière qui rappela, lors des obsèques de Vanier à Trosly, la gestuelle des mains « priantes » qui le caractérisait tant. C'était là en effet un point marquant de l'expression de sa foi, mais aussi de sa mystique : les mains croisées signifiaient l'intercession, les mains jointes, la prière d'adoration, et les mains ouvertes, l'offrande. D'autres proches du foyer de L'Arche évoquèrent aussi les apéros, les repas-partages, les sorties qu'ils faisaient ensemble, rappelant que la vie communautaire était pleinement ce que Jean Vanier voulait qu'elle soit, un lieu de fête, mais aussi un lieu de pardon[1]. Pardonner, c'était, selon lui, reconnaître « l'alliance qui nous lie à ceux avec lesquels nous ne nous entendons pas bien » (p. 45), le don de l'amour qui relie ce qui sépare. La vie en communauté telle que la concevait Jean Vanier, qui s'incarne dans le partage avec les handicapés et dans la compassion avec les souffrants, est aussi une voie de guérison où chacun et chacune fait l'épreuve de ses failles, de ses fragilités, en prend conscience et peut ainsi grandir en humanité. Cet humanisme profondément ancré dans l'Évangile s'incarnait dans la rencontre avec l'autre, dans sa différence, en faisant abstraction des préjugés dont sont trop souvent l'objet les personnes ayant un handicap.

Jean Vanier s'est fait pauvre auprès des pauvres, dans l'humilité et la discrétion, rappelant que vivre avec les personnes handicapées nous humanisait. Le prestige du prix Templeton, qu'il reçut en 2015, n'a rien changé à cela, incluant les vêtements rapiécés qu'il n'a cessé de porter.

En plus de L'Arche, il a créé les regroupements Foi et partage, en 1968, et Foi et Lumière, avec Marie-Hélène Mathieu, en 1971, dans le but de créer des communautés de soutien pour des personnes ayant un handicap mental, ainsi que pour leurs parents et amis.

Grand voyageur, Vanier aura marqué par son action et son témoignage la vie d'un très grand nombre de personnes, particulièrement celles qui vivent en communautés, parfois avec un lourd handicap, dans l'un ou l'autre des nombreux foyers de L'Arche qui ont été fondés depuis plus de 50 ans dans quelque 150 pays à travers le monde.

1. J. Vanier, *La Communauté, lieu du pardon et de la fête*, Montréal, Bellarmin, 1989.

Une aide alimentaire scolaire universelle ?

Au printemps dernier, on apprenait qu'une trentaine d'écoles de la Commission scolaire de Montréal ne seraient plus en mesure d'offrir des repas à 1 $ ou des collations gratuites à quelque 25 000 élèves provenant de milieux défavorisés. Les sommes du programme d'aide alimentaire scolaire sont en effet allouées aux écoles situées dans les quartiers les plus défavorisés, or, plusieurs d'entre eux ont vu leur revenu moyen augmenter en raison de la gentrification au cours des dix dernières années. Devant la situation absurde créée par cette formule de financement, plusieurs voix s'élèvent pour réclamer d'urgence des mesures alimentaires pour les enfants de familles à faible revenu ainsi qu'une vraie politique alimentaire universelle pour toutes les écoles du Québec. Une pétition en ce sens a récemment été déposée à l'Assemblée nationale et une déclaration commune, initiée par des groupes communautaires et des comités citoyens, a déjà recueilli 1200 appuis. Selon les estimations de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, fournir un dîner gratuit dans toutes les écoles du Québec coûterait 800 millions de dollars par année, soit à peine plus de 4 % du budget du ministère de l'Éducation.

DÉBAT

Le débat entourant la possibilité, pour la firme SNC-Lavalin, de bénéficier d'un accord de poursuite suspendue (APS) dans le cadre des accusations de corruption qui pèsent contre elle a mis en lumière l'existence de ce nouvel instrument juridique. Celui-ci est-il une simple échappatoire pour les entreprises, ou offre-t-il au contraire un réel instrument de lutte contre l'impunité permettant de dépasser certaines limites de notre système pénal ? Nos auteurs invités en débattent.

Les accords de poursuite suspendue sont un outil intéressant malgré d'importantes limites.

Amissi Melchiade Manirabona

L'auteur est professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Les accords de poursuite suspendue (APS), aussi appelés accords de réparation (AR) ou « accords de poursuite différée » sont un nouvel instrument du Code criminel canadien. Ils visent à réguler le problème des crimes économiques commis par des entreprises en permettant à ces dernières d'éviter un procès criminel en échange de l'admission de leur responsabilité, du paiement de pénalités et de l'adoption de mesures correctrices et préventives. Le Canada n'est pas le premier pays occidental à adopter ce mécanisme : les États-Unis l'ont fait il y a plusieurs années, et le Royaume-Uni et la France, entre autres, en disposent depuis 2014 et 2016 respectivement.

Malgré son potentiel de changer le régime d'impunité dont jouissaient jusqu'alors plusieurs entreprises, ce nouveau mécanisme ne fait pas l'unanimité. Le débat s'est particulièrement échauffé ces derniers mois au Canada, où une partie du public se demande s'il est justifié qu'une entreprise comme SNC-Lavalin, empêtrée dans des activités de corruption aussi bien au Canada qu'à l'étranger, bénéficie de ce mécanisme. Certains considèrent ainsi les APS comme une forme de dévoiement de la justice en faveur des multinationales, qui peuvent se payer une voie de contournement au système de justice criminelle.

Un outil pertinent

Lorsqu'on garde en tête la controverse politico-judiciaire entourant SNC-Lavalin, ces critiques peuvent sembler justifiées. Il est vrai que l'idéal serait que toute violation de la loi pénale soit soumise au processus judiciaire classique. Cependant, la réalité est que le caractère caché des crimes en col blanc et la complexité du fonctionnement des entreprises leur permettent trop souvent d'échapper à la surveillance des organes officiels de contrôle. Les obstacles s'additionnent lorsque la conduite criminelle reprochée s'est produite dans des territoires étrangers. Dès lors, conscients qu'aucune solution ne peut émerger de l'inaction, les États ont inventé de nouveaux outils comme l'accord de réparation pour réguler la criminalité économique par la coopération et la responsabilisation des justiciables. Les entreprises sont invitées à s'auto-dénoncer et à mettre en place des mesures préventives pour l'avenir. La mise en œuvre réussie de tels accords de réparation permettant d'éviter les conséquences d'une condamnation pénale – à savoir le risque de perdre des contrats publics et, par conséquent, des emplois –, un tel mécanisme est souhaitable à la fois économiquement et socialement.

À l'instar des plaidoyers de culpabilité, l'importance pratique des APS réside aussi dans le fait qu'ils permettent d'arriver rapidement et à moindre frais à un dénouement acceptable pour toutes les parties. Cela est particulièrement important quand on sait que les enquêtes et les procès relatifs aux crimes économiques sont souvent très longs et coûteux, avec un risque élevé de ne jamais aboutir, soit par insuffisance de preuves, soit par l'invocation de l'arrêt Jordan sur le dépassement des délais raisonnables en matière de procès criminels.

Une autre raison de ne pas s'inquiéter outre mesure de ce nouveau régime est qu'au Canada, contrairement aux États-Unis, la validité des APS est prononcée par un juge, qui a ainsi le dernier mot pour tenir compte de l'intérêt public dans la négociation de l'entente. Autre point intéressant, le régime canadien accorde une place importante aux droits des victimes, qui peuvent donner leur point de vue au moment où le juge procède aux vérifications requises. Les droits des victimes à l'indemnisation peuvent être pris en compte lors de la détermination de la pénalité à imposer à l'entreprise. Il est d'ailleurs fréquent que cette pénalité soit nettement plus élevée que l'amende prévue en cas de poursuites classiques.

Des limites importantes

Il importe donc de rappeler que les APS ne sont pas des amnisties. Il s'agit d'une nouvelle façon de faire justice devant l'impasse et le blocage des mécanismes qui existaient déjà. La logique qui les sous-tend n'est par ailleurs pas nouvelle et ne fait que viser l'efficacité de la justice pénale. D'ailleurs, la plupart des critiques ne portent pas sur le concept même d'APS mais sur les défaillances dans sa mise en œuvre – surtout aux États-Unis, où le procureur joue un rôle prépondérant et agit librement, sans aucune surveillance d'un juge exerçant le pouvoir judiciaire.

Il faut toutefois relativiser le potentiel des APS à changer radicalement la situation, car l'histoire a démontré que les entreprises s'auto-dénoncent principalement lorsqu'il existe de fortes probabilités qu'elles soient poursuivies si elles ne le font pas. Or, le droit pénal actuel en matière de responsabilité pénale des entreprises n'offre pas cette possibilité au Canada, contrairement aux États-Unis, où la responsabilité pénale est facile à imposer aux organisations. Les APS canadiens pourraient donc tomber rapidement en désuétude, comme le risque d'ailleurs l'actuel régime de responsabilité pénale des organisations dont la mise en œuvre, en 15 ans d'existence, est un bel exemple de montagne ayant accouché d'une souris.

LES ACCORDS DE POURSUITE SUSPENDUE : UN DÉVOIEMENT DE LA JUSTICE ?

Les accords de poursuite suspendue entraînent déjà des effets négatifs qui devraient susciter notre vigilance.

Simon St-Georges

L'auteur, avocat, est boursier Vanier et doctorant en science politique à l'Université de Montréal

Les accords de poursuite suspendue (APS) bouleversent la justice corporative. Ces nouveaux instruments permettent d'abandonner des poursuites contre des entreprises – sans aucune reconnaissance officielle de culpabilité – essentiellement en échange de réformes éthiques et de pénalités financières. Au final, ces accords permettent surtout aux entreprises de maintenir leur capacité d'obtenir et d'exécuter des contrats publics en dépit d'accusations criminelles.

Des doutes raisonnables

Dans les campagnes publiques et le lobbying effectué en leur faveur, les APS sont décrits comme efficaces, souples et favorables à l'intérêt du public. Ils protégeraient mieux les employés, les sous-traitants et les actionnaires d'une entreprise contre les conséquences financières d'une reconnaissance de culpabilité – mais à quel prix ? Ils favoriseraient aussi l'autodivulgation des crimes, bien que cela reste à prouver de manière convaincante et que la protection des lanceurs d'alertes soit une bien meilleure avenue à cet égard. Un autre argument invoqué en faveur des APS est l'équité envers les entreprises d'ici qui doivent en concurrencer d'autres qui, elles, ont accès à ce type de justice négociée. Or, cette logique comporte un risque de nivellement par le bas. Les entreprises doivent également affronter des concurrents n'étant pas imputables pour les crimes corporatifs dans leur pays d'origine.

En revanche, les arguments les plus fréquents à l'encontre des APS mentionnent le risque d'en faire une forme de « taxe sur le crime corporatif », portant ainsi atteinte au caractère dissuasif du droit criminel. L'idée, sous-tendue par les APS, qu'une entreprise puisse être trop puissante pour être reconnue coupable (« *too big to jail* ») comporte aussi une atteinte à la primauté du droit pour tous. Par ailleurs, l'autonomie des procureurs par rapport au politique est également en jeu : les APS les incitent à penser comme des économistes soucieux du maintien des emplois en plus d'appliquer de multiples autres critères pour protéger l'intérêt public. Enfin, tous ces risques impliquent celui d'une perte de confiance additionnelle du citoyen envers les institutions.

Des effets négatifs observables

Qu'en est-il dans les faits ? Si plusieurs de ces arguments exigent encore d'être soupesés empiriquement, la recherche la plus rigoureuse montre que les APS ont déjà des effets négatifs perceptibles et qu'il vaut mieux rester sceptique. Aux États-Unis, ils sont associés à une justice criminelle à plusieurs vitesses qui laisse transparaître une forme de protectionnisme juridique des grandes entreprises locales. Ces dernières se font moins souvent épingler que les entreprises étrangères qui, dans le cas des APS, subissent de surcroît des pénalités plus importantes[1]. De plus, les APS traitent les entités juridiques différemment des personnes physiques. Or, le « crime en col blanc » est déjà bien moins puni que plusieurs autres crimes non violents, en particulier ceux commis par des personnes noires ou autochtones, qui sont encore surreprésentées dans le système carcéral. La justice « réhabilitatoire » ne saurait s'appliquer qu'aux entités juridiques. L'argument des dommages collatéraux d'une condamnation devrait pouvoir s'appliquer autant aux « employés innocents » d'une entreprise qu'aux communautés ou familles affectées par l'incarcération de certains de leurs membres. Voilà un autre risque d'inégalité de traitement et de justice différenciée pour les plus puissants.

Par ailleurs, les experts en criminologie ne souscrivent plus à l'adage du XVIII[e] siècle voulant que les entreprises ne puissent pas aller en prison et qu'il faille plutôt viser les individus fautifs. Encore ici, les recherches les plus convaincantes démontrent que la criminalité corporative relève souvent d'une culture d'entreprise. La punition d'individus, appliquée en silo, peut équivaloir à une chasse aux boucs émissaires n'ayant que peu d'effets sur la culture. À ce chapitre, l'accès restreint aux contrats publics a plus d'incidence sur le changement de culture que le paiement de pénalités financières, soit le mécanisme priorisé par les APS. Quant aux réformes éthiques, elles peuvent être imposées par d'autres moyens que les APS, notamment dans le cadre de plaidoyers de culpabilité, que plusieurs entreprises multinationales continuent de signer.

Une justice criminelle corporative édulcorée vaut-elle mieux qu'une justice plus sévère, mais presque jamais utilisée dans les faits, comme c'est le cas au Canada ? Le temps le dira. Il est clair, néanmoins, que les APS sont pour le moment un pari risqué sur le plan de la primauté du droit, à l'ère où tant le populisme que les inégalités socioéconomiques croissantes menacent les démocraties libérales. Ils ne sont certainement pas une panacée en matière de lutte contre le crime corporatif.

1. Tel que démontré dès 2014 par Brandon L. Garrett. Voir plus généralement les travaux de Rena Steinzor, Denis Saint-Martin, Eugene Soltes, Colin King, Nicholas Lord et Jesse Eisinger.

À QUI LA VILLE ?



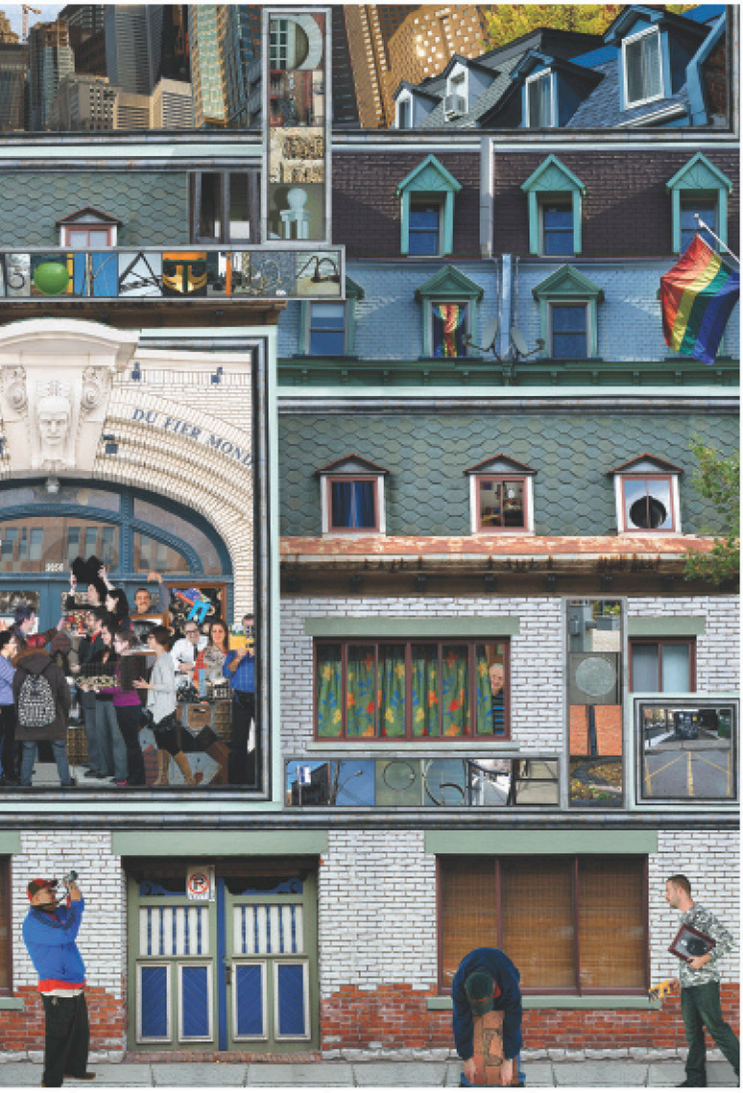
Catherine Caron

On dit des Italiens que leur sentiment d'appartenance est d'abord lié à leur famille, puis à leur quartier et à leur ville et, très loin derrière, à l'État. Mais est-ce si différent pour plusieurs d'entre nous ? Dans ses observations sur les villes, la sociologue Saskia Sassen affirme à son tour que la ville, c'est nous, alors que l'État, ce n'est pas nous. La ville est le lieu où se déroule une grande partie de l'expérience quotidienne de la vie et cela est d'autant plus vrai à l'heure où la majorité de la population mondiale vit dans les villes.

La toile de nos relations se tisse dans la ville. Par les types de participation qu'on peut y avoir, la ville nous façonne autant que nous la façonnons pour qu'elle réponde à nos besoins et aspirations. Ainsi, c'est là que des initiatives locales importantes comme les premières cliniques de santé populaires et les garderies collectives ont vu le jour, avant d'être récupérées et développées à l'échelle provinciale sous la forme des Centres locaux de services communautaires et des Centres de la petite enfance. C'est là que se déploient des comités de quartier, des projets d'agriculture urbaine, de transport actif, de verdissement, de reprises de bâtiments à des fins communautaires et sociales, etc. – autant d'utopies concrètes qui servent d'antidotes au fatalisme qui hante nos sociétés néolibérales ; autant de brèches salutaires dans des villes sous tension.

L'un des effets de cette tension se manifeste dans le fait que les banlieues croissent plus rapidement que les centres urbains au Québec, notamment parce que ces derniers – véritables

LES DÉFIS D'UNE VILLE SOLIDAIRE



Milieu de vie immédiat d'une majorité toujours croissante de la population mondiale, la ville est ce lieu où s'incarnent des relations et des dynamiques souvent contradictoires liées entre autres au pluralisme, au droit de propriété, aux nouvelles technologies, ou aux mesures de transition écologique, par exemple. Elle est constamment confrontée aux pièges de l'embourgeoisement ou de l'exclusion tendus par le néolibéralisme. Alors, au-delà des concepts-slogans – ville intelligente, ville inclusive, droit à la ville… –, comment aménager la vie urbaine dans une optique de justice sociale et spatiale, dans un horizon de démocratisation? Quelles utopies concrètes peuvent nous inspirer?

Patrick Dionne et Miki Gingras,
La parole est à nous, 2013

cœurs d'un corps urbain sans qui les banlieues n'existeraient tout simplement pas – sont malades. Le diagnostic que pose à cet égard l'anthropologue David Harvey est éclairant : « La ville traditionnelle a été tuée par l'essor du capitalisme », écrit-il, « elle a été victime du besoin interminable d'écoulement de la suraccumulation du capital, qui a conduit à une croissance urbaine infinie et tentaculaire indifférente à ses conséquences sociales, environnementales ou politiques[1]. »

L'excellent documentaire *Main basse sur la ville* de Martin Frigon montre bien que ce processus ne s'observe pas que dans les mégapoles. À partir du travail du journaliste d'enquête Henri Aubin, il révèle comment, dans les années 1970, de puissants intérêts européens ont accaparé le développement de Montréal pour faire du profit, sans plan ni soucis des conséquences. Ils avaient des intérêts dans l'immobilier, l'industrie pétrolière, le secteur de l'automobile et la construction des autoroutes. Résultat : les gratte-ciels ont poussé comme des champignons, les autoroutes se sont développées à profusion, l'étalement urbain a commencé, des quartiers populaires et du patrimoine ont continué d'être détruits, etc.

Des décennies plus tard, on peine toujours à sortir de ce modèle prédateur et erratique qui, propulsé par d'autres investisseurs, poursuit ses ravages et dépossède les habitants de la ville, en particulier les personnes les plus appauvries et marginalisées. « Condomanie » généralisée, projet Royalmount, échangeur Turcot, Réseau express métropolitain, Troisième lien, ExpoCité et tutti quanti : de Montréal à Québec, pour ne parler que des deux grandes villes où se concentre la majeure partie de la population québécoise, plusieurs projets urbains indignes du XXIe siècle, tant sur le plan écologique que social,

sèment la controverse. *Think big*: l'heure est à qui construira les tours de luxe les plus hautes (Maestra et le 1, Square Phillips, à Montréal, Le Phare, à Québec), le port commercial le plus gros, la ville peut-être la plus «intelligente» mais combien déconnectée encore trop souvent des besoins réels des populations, sans parler des impératifs liés à la crise écologique.

À trop d'égards, et malgré certaines avancées démocratiques, la ville reste un déversoir à capitaux en surplus qui cherchent une destination, un profit, une rente, que rendent possible l'urbanisation et la spéculation. Cette fonction de la ville dans la roue de la fortune capitaliste profite de la marchandisation et de la déréglementation au cœur du néolibéralisme. Sur fond d'inégalités croissantes et de crise écologique, le résultat est souvent toxique. La gentrification, l'étalement urbain sans fin ainsi que la sévère crise du logement actuelle à Montréal et dans d'autres villes du Québec l'attestent, de même que leur corollaire, soit les vives résistances de tous ceux et celles pour qui la ville est un milieu de vie et non pas un terrain d'investissement.

Partout, citoyens et citoyennes cherchent à se réapproprier l'espace urbain, à participer aux décisions qui les concernent et qui touchent directement leur vie, revendiquant le droit à la ville. Ils savent que la ville n'accueille pas que des capitaux mais bien des personnes d'ici et d'ailleurs, aux parcours, cultures et identités multiples bénéfiques à toute ville sachant les inclure dans ses espaces et ses dynamiques. Ils puisent à la mémoire de luttes et de réalisations passées et s'inspirent de ce qui se fait ailleurs. Leurs mobilisations gagneraient à converger au sein d'un mouvement politique plus large et organisé, d'autant que les enjeux de la ville ne sont jamais seulement locaux et nécessitent souvent l'action d'autres niveaux de gouvernement. Si on peut se réjouir du fait que Montréal possède désormais davantage de pouvoirs grâce à son statut de métropole récemment acquis – qu'elle commence à mettre à profit dans différents dossiers comme la conversion des terrains de la brasserie Molson-Coors ou le bassin Peel, par exemple –, certains des pouvoirs que les municipalités ont déjà restent sous-utilisés, tandis que d'autres restent à obtenir. Une décentralisation plus grande est nécessaire, en fournissant aux villes des revenus qui ne soient pas basés sur les taxes foncières – un vice de leur structure de financement actuelle qui a démontré tout son caractère nuisible – et plaçant les citoyens au centre d'une approche municipaliste pleinement démocratique à inventer.

Pouvons-nous espérer des villes vraiment écologiques et solidaires tant que nous n'aurons pas l'audace et le courage politique d'utiliser les réglementations existantes et d'en imposer de nouvelles? Ou de rappeler à l'ordre les investisseurs qui font fi du droit à la ville, de l'environnement et du respect de droits humains fondamentaux (se loger, se déplacer, se nourrir, etc.)? Ou encore de miser réellement sur la participation démocratique, l'inclusion, l'approche des communs, le contrôle communautaire (notamment par le recours à des budgets participatifs, carbone, etc.)? La réponse est non. Ce dossier le dévoile sans esquive à travers différentes pistes qui s'offrent à nous pour nous permettre de nous réapproprier collectivement la ville.

1. D. Harvey, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Éditions Amsterdam, Paris, 2011.

« Les villes ont la capacité de fournir quelque chose à tout le monde, seulement parce que et seulement quand, elles sont créées pour tout le monde. »

JANE JACOBS, *DÉCLIN ET SURVIE DES GRANDES VILLES AMÉRICAINES*



Patrick Dionne et Miki Gingras, *Fragments identitaires*, Centre-Sud, 2012

LE DROIT À LA VILLE, ENTRE ÉGAREMENTS ET UTOPIES

Les notions de droit à la ville *et de* ville inclusive *nous permettent de saisir l'enjeu toujours actuel de la réappropriation citoyenne de l'espace urbain et ses dynamiques sociales, économiques et politiques.*

Julien Simard

L'auteur, doctorant en études urbaines à l'INRS-UCS, est boursier au Centre justice et foi

À l'ère de la crise écologique et de la mondialisation néolibérale, la ville, davantage que l'État-nation, s'impose de plus en plus comme un horizon spatial et politique permettant de faire face collectivement aux défis de l'époque. La notion de *droit à la ville* devient dès lors incontournable pour réfléchir de manière critique sur la ville et sur l'urbanité.

Le droit à la ville chez Henri Lefebvre

Le terme « droit à la ville » a été mis de l'avant par le sociologue et philosophe Henri Lefebvre en 1968. Rejetant le stalinisme, exclu du Parti communiste français en 1958, Lefebvre est complètement immergé dans les évènements de Mai 68 alors qu'il enseigne à l'Université de Nanterre, épicentre du mouvement. Sa production intellectuelle est traversée par un constat central : la vie quotidienne, sous le capitalisme, est aliénante. Alors que la libération sociale était jusqu'alors axée sur la transformation des modes de production et pensée en termes purement économiques, Lefebvre vient spatialiser cette réflexion en prenant ancrage dans l'espace urbain, sans abandonner pour autant la nécessité de renverser le capitalisme.

Quelles sont les principales idées de Lefebvre sur la ville ? Tout d'abord, la ville, par ses formes, ses fonctions et son organisation, contribue à l'aliénation des individus. Dans *Le Droit à la ville* (Anthropos, 1968), il critique l'urbanisme fonctionnaliste qui sépare les aires commerciales, industrielles et résidentielles, mettant la ville au diapason du capitalisme moderne en détruisant la mixité du tissu urbain ancien. Il constate que les différentes populations urbaines sont séparées et ségrégées, croulant sous la violence d'une « terreur latente et généralisée » (p. 111). Le centre de la ville n'étant accessible qu'à quelques privilégiés, le reste s'entasse dans des banlieues grises. De plus, il redoute l'urbanisation « complète » des sociétés industrielles, qui gruge de plus en plus la campagne à coup d'infrastructures. Comme la société postindustrielle se met tranquillement en place, il cherche à comprendre son émergence pour permettre la possibilité d'un avenir différent.



Ainsi, il est important pour Lefebvre de « changer la ville pour changer la vie », selon le mot d'ordre situationniste. La ville, selon lui, est un processus tout autant qu'un espace social : elle est une « œuvre » qui émerge directement des pratiques des habitants. Il insiste sur l'idée de *fête* en tant que valeur cardinale d'une société libre. Qui plus est, les pratiques quotidiennes sont le limon de l'urbain, elles façonnent littéralement l'espace. Ce constat, à ses yeux, a une portée politique plus profonde. C'est pourquoi le droit a la ville se compose de deux droits fondamentaux : le droit de s'approprier l'espace urbain et celui de participer de façon centrale à ce qui le compose et à ce qu'il devient. La solution, pour Lefebvre, se trouve dans la mise en place d'un socialisme contrôlé par la base ouvrière – les classes populaires, dirait-on aujourd'hui –, qui prend pied dans le cœur de la ville.

Quelle portée concrète pour le droit à la ville ?

Un peu partout dans le monde, d'innombrables mouvements sociaux urbains ont saisi la balle au bond et tenté d'agir sur les mécanismes décision-

nels déterminant les formes et les usages de la ville en brandissant cette idée révolutionnaire : la ville est déjà à « nous », mais nous en sommes dépossédés jour après jour. Le capitalisme et ses multiples expressions (promoteurs immobiliers, grands projets de rénovation urbaine, industrie touristique, police) nous enlèvent la capacité collective de mener des vies pleinement épanouies. L'action collective autour du droit à la ville a pu ainsi s'engager sur le front de la défense de l'environnement et des espaces verts, et sur celui des luttes pour le droit au logement et contre la spéculation immobilière, les projets de rénovation urbaine ou la gentrification.

Dans une autre mouvance, différents acteurs – surtout à partir des années 1990 – ont tenté d'influencer les décisions émanant des gouvernements municipaux en participant activement aux consultations et en réclamant le droit d'avoir voix au chapitre dans la planification urbaine. Le budget participatif de Porto Alegre au Brésil est peut-être le meilleur exemple de cette réappropriation d'un pouvoir sur les affaires de la ville. La Charte mondiale du droit à la ville, issue des travaux du Forum social mondial et adoptée à Barcelone en 2005, en est un autre. Elle proclame, entre autres choses, la nécessité d'une gestion démocratique de la ville, l'importance de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et propose de mettre en branle des initiatives d'économie solidaire et des pratiques fiscales progressives. Ce droit à la ville, ainsi formalisé dans une version plus douce que celle proposée par Lefebvre, devient une plateforme citoyenne pour réclamer un réinvestissement dans les services publics et divers domaines : mobilité et transport, logement, éducation, travail, loisir, santé, environnement.

Il n'est pas possible d'agir sur la ville *en profondeur* sans s'attaquer aux acteurs qui en déterminent les formes et les usages. Un droit à la ville doit fournir des solutions de rechange viables au capitalisme urbain.

Or, si cette Charte représente une étape importante dans le projet d'une mise en œuvre du droit à la ville par le biais de droits sociaux, on peut se demander quelle en est la portée. En Occident, peut-on parler de l'avènement d'une nouvelle ère démocratique en rapport à l'urbanité ? En fait, on observe surtout que la proposition de Lefebvre, consistant à affirmer que la ville peut et doit être agréable ou festive, a bel et bien été intégrée et récupérée par les promoteurs de l'urbanisme convivial au moyen de places publiques multifonctionnelles, d'installations éphémères et de festivals de rue commandités. Chacun à sa manière, les projets particuliers d'urbanisme, les partis politiques dits progressistes autant que les publicités de condominiums font appel à ces représentations d'une ville où il fait bon vivre. Bien que ces équipements et ces expériences urbaines puissent améliorer, dans une certaine mesure, la vie des citadins en leur proposant temporairement l'accès à une ville ludique, nous sommes encore loin de ce que proposait Lefebvre.

La notion plus récente de *ville inclusive*, chère aux décideurs innovants des années 2000, s'inscrit également dans une certaine édulcoration d'un droit à la ville conçu de manière plus radicale par Lefebvre, c'est-à-dire qui requiert l'autogestion des moyens de production couplée à une réappropriation des usages de la ville par la classe ouvrière. Développé à la fin des années 1990 dans le cadre onusien, le concept de *ville inclusive* naît d'abord d'un questionnement concernant les personnes âgées ou atteintes d'un handicap : comment adapter l'environnement urbain, le bâti notamment, aux personnes en perte de capacités ? En mettant l'accent sur le terme d'*inclusion*, cette idée va plus loin : comment rendre possible une meilleure participation sociale pour tous et toutes ? Comme l'anthropologue Charles Gardou l'indique, la société inclusive permettrait à chacun d'apporter sa contribution à la vie sociale par « toute une gamme d'accommodements, et de modalités de suppléance pour garantir l'accessibilité des dispositifs, ressources et services collectifs[1] ». Cette prémisse pour l'action, porteuse d'un nouveau paradigme pour le vivre-ensemble et l'aménagement urbain, a néanmoins cédé sa place à une seconde mouture de la notion de ville inclusive, celle-là davantage axée sur la gouvernance urbaine. La ville inclusive devient alors le mot d'ordre des promoteurs, des aménagistes, des investisseurs et des politiciens qui limitent la participation citoyenne et la subordonnent souvent à leur droit de veto. On veut inclure et consulter les populations touchées par un projet de construction quelconque, sans toutefois leur permettre de refuser ce projet lorsque jugé inacceptable.

Limites et possibilités

Ainsi, bien qu'il soit nécessaire de penser l'inclusion de toutes et de tous, n'est-on pas en train de faire l'économie d'un travail de fond sur la manière dont les villes sont planifiées et vécues ? Les obstacles à la « société urbaine » chère à Lefebvre, à « l'usage plein » des possibilités qu'offre la vie urbaine, sont encore nombreux : gentrification, pollution, racisme, marchandisation des espaces publics, brutalité policière, etc. Tant que l'économie ne sera pas régulée politiquement, comment, en effet, socialiser une grande part du parc locatif privé afin d'assurer réellement le droit au logement ? La gratuité des transports en commun, la prise de décision, en assemblée, par exemple, de l'aménagement d'un square, l'élimination des voitures à essence, la transformation des autoroutes en parcs linéaires : les possibilités de transformations urbaines sont infinies, mais, sans cette maîtrise politique de l'économique, elles seront toujours contraintes par le jeu des forces en présence. Il n'est pas possible d'agir sur la ville *en profondeur* sans s'attaquer aux puissants acteurs qui en déterminent les formes et les usages. Un droit à la ville du XXIe siècle doit fournir des solutions de rechange concrètes et viables au capitalisme urbain. D'où l'intérêt pour des formes économiques émergentes et autogérées, comme les fiducies foncières, les coopératives ou les comités de quartier, qui portent les germes d'une société nouvelle, municipaliste.

1. Charles Gardou, *La société inclusive, parlons-en !*, Paris, ERES, 2012.

SE RÉAPPROPRIER LA VILLE PAR LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE

Il est possible d'imposer des limites au droit de propriété pour façonner des villes plus inclusives et démocratiques. Les municipalités devraient utiliser davantage les pouvoirs dont elles disposent pour le faire.

Louis Gaudreau

L'auteur est professeur à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal et chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Compris dans son sens large, le concept de ville inclusive repose sur la possibilité pour tous les individus de prendre part au développement urbain et de profiter équitablement de ce qu'il a à offrir. Il suppose la capacité d'exercer un contrôle collectif et effectif sur l'espace urbain, son aménagement et ses usages. Toutefois, la réalisation de cet objectif se heurte à un obstacle de taille imposé par le régime de propriété – dit de propriété foncière ou privée – auquel est soumis le sol urbain. Cette contrainte se manifeste avec force dans le domaine résidentiel où le développement du logement et ses conditions d'accès sont soumis à des dynamiques spéculatives dont de nombreuses personnes font les frais et sur lesquelles, comme société, nous ne disposons pour l'instant que d'une emprise trop faible.

Propriété foncière et spéculation

La propriété foncière se caractérise par l'exclusivité des droits qu'elle confère sur le sol et les bâtiments. La ou le propriétaire foncier détient un quasi-monopole sur une portion de territoire : il est le seul (ou presque) à décider de ses usages et à en récolter les fruits. La propriété s'accompagne d'un autre droit privé important, celui de prélever une rente sur les usages actuels et à venir du sol. Ce droit se traduit concrètement par la nécessité pour quiconque veut avoir accès aux espaces urbains d'en payer le prix. Ensemble, l'exclusivité et le droit privé à la rente encouragent la spéculation foncière, une pratique consistant à réaliser des opérations sur une propriété pour en faire augmenter la valeur marchande et, par conséquent, les revenus qu'il sera possible d'en tirer.

Cette pratique pousse à la hausse les prix de l'immobilier, ce qui rend l'accès aux espaces urbains encore plus difficile pour les usagers. Elle fait aussi jouer aux propriétaires fonciers un rôle important dans le devenir de la ville. Ceux-ci ont intérêt à promouvoir un développement qui sera générateur de rente et bien souvent incompatible avec les principes du droit à la ville et de la participation démocratique des individus à son développement. Et comme les municipalités sont largement dépendantes des revenus provenant de la taxation foncière, elles tirent elles aussi un certain profit de la spéculation et ont intérêt à l'encourager ou, du moins, à ne pas trop la réprimer.

À Montréal, par exemple, depuis le début des années 2000, les grandes entreprises de promotion immobilière ont grandement participé à ce processus. Certaines ont réalisé d'imposants projets de condominiums qui ont changé le visage de secteurs entiers de la ville, notamment aux abords du canal de Lachine, dans Griffintown et dans le « Mile-Ex ». Ces projets y ont non seulement fait bondir la valeur des logements et le coût des loyers, mais ils ont également défini de nouvelles « clientèles » résidentielles pour ces quartiers et de nouvelles façons de vivre en ville qui sont loin d'être à la portée de tous et de toutes. Les entreprises de promotion immobilière qui spéculent sur la valeur des propriétés déterminent ainsi qui peut habiter certains secteurs de la ville et comment. →



Patrick Dionne et Miki Gingras, *Nous* (détail), 2014

Dans les quartiers centraux de Montréal, on retrouve également de nombreux spéculateurs de plus petite taille qui ont massivement investi dans le parc de logements locatifs autrefois moins cher et plus facilement accessible. Certains y ont entrepris des opérations de relookage ou des conversions en condos, alors que d'autres se contentent de profiter de la forte demande actuelle pour exiger des prix plus élevés (de vente ou de location). Dans ce contexte, les ménages à revenu modeste subissent de fortes pressions afin de laisser leur place à des usages plus lucratifs. Ils éprouvent également des difficultés accrues à se reloger convenablement.

Revaloriser les usages et l'accès au logement

Le projet de la ville inclusive et démocratique n'est alors véritablement possible que si d'importantes limites sont imposées à l'exercice du droit de propriété. Parmi celles-ci, plusieurs sont déjà bien connues, comme la reconnaissance aux locataires de droits opposables à ceux des propriétaires, la propriété publique et collective (le logement social et communautaire) ainsi que la planification urbaine publique. De telles mesures pourraient cependant être étendues et rendues plus efficaces en prenant appui sur d'autres instruments juridiques et pouvoirs mis à la disposition des villes.

En limitant ce que les propriétaires peuvent faire de leurs immeubles, on s'assurerait ainsi d'un meilleur accès au logement et aux quartiers de la ville.

Les villes pourraient dans un premier temps encourager le développement du modèle des fiducies foncières communautaires[1]. Ces organismes sans but lucratif ont pour mission de détenir à perpétuité des terrains dont ils ont eux-mêmes fait l'acquisition ou dont ils se sont fait transférer la propriété par les pouvoirs publics, afin d'en empêcher la revente et d'en assurer l'accessibilité à long terme. Les fiducies foncières communautaires ont le pouvoir de fixer les conditions d'utilisation du sol conformément aux besoins exprimés par leurs membres, qui sont soit les usagers directs de ces terrains, des résidents du secteur avoisinant ou les deux. Elles créent ainsi la possibilité pour une communauté d'exercer un contrôle démocratique sur son territoire et, comme le veut l'expression consacrée, d'y faire primer la valeur d'usage sur la valeur d'échange, voire d'en proscrire toute utilisation spéculative et lucrative.

Afin de soutenir la diffusion de cette forme de propriété communautaire et, plus largement, de freiner la spéculation, les villes pourraient également avoir davantage recours à leur pouvoir de « mise en réserve » qui les autorise à retirer du marché foncier des bâtiments résidentiels en s'en portant acquéreur par achat ou par expropriation. Au cours des décennies 1980 et 1990, la Ville de Montréal a, par exemple, procédé à l'acquisition de plus de 2000 logements locatifs abordables qui sont depuis administrés par la Société d'habitation et de développement de Montréal. La municipalité pourrait renouer avec cette pratique et confier la gestion d'une partie de ses nouvelles acquisitions à des fiducies foncières communautaires entièrement créées à cette fin. Les villes utilisent à l'occasion leur pouvoir de mise en réserve dans des secteurs jugés stratégiques. C'est le cas du site de l'ancien hippodrome Blue Bonnets à Montréal, où l'on souhaite conserver la possibilité de développer du logement social. Il s'agirait ici de ne plus viser seulement les terrains vacants ou à développer, mais également les bâtiments résidentiels.

D'ici à ce que ce grand chantier de « démarchandisation » du logement commence à porter ses fruits, les grandes villes comme Montréal devraient également consacrer des moyens supplémentaires à la protection du logement locatif contre les pressions spéculatives dont il est la cible. Elles pourraient, par exemple, étendre au parc résidentiel existant l'application d'un pouvoir dont elles ont récemment hérité et qui leur permet de rendre toute nouvelle construction conditionnelle à ce que le propriétaire du site contribue à « l'offre en matière de logement abordable, social ou familial[2] ». Ainsi, dans les secteurs où l'accessibilité du logement serait particulièrement menacée, les municipalités n'accorderaient de permis de construction qu'aux propriétaires qui s'engageraient à maintenir la forme locative de leur immeuble (donc à ne pas le convertir en condos), à ne pas en évincer les locataires et à ne pas en augmenter les loyers au-delà des limites fixées par la Régie du logement.

En accordant aux villes le pouvoir d'imposer aux propriétaires le type de logements à construire, le gouvernement du Québec s'engage dans une voie relativement nouvelle. Il leur reconnaît implicitement le droit de réglementer la tenure de la propriété, c'est-à-dire la forme sous laquelle elle est détenue (locative, propriété absolue, copropriété), et non plus seulement les usages généraux auxquels elle peut être affectée (résidentiel, commercial, industriel…). Suivant ce principe, le Québec pourrait aller plus loin et autoriser les municipalités à délimiter, par la voie du zonage et lorsqu'elles le jugent nécessaire, des secteurs où seule la tenure locative serait permise. C'est ce qui a été fait en Colombie-Britannique en 2018. Sans nécessairement interdire la propriété d'occupation préexistante, ce nouveau « zonage locatif », qui pourrait être implanté dans des zones soumises à de fortes pressions immobilières, permettrait aux logements locatifs de le demeurer et de mieux résister à l'attrait des lucratives conversions en condos. En limitant ce que les propriétaires peuvent faire de leurs immeubles, on s'assurerait ainsi d'un meilleur accès au logement et aux quartiers de la ville.

Les fiducies foncières communautaires, les acquisitions publiques de terrains et les nouveaux pouvoirs municipaux de réglementation de la tenure résidentielle ne constituent évidemment pas une panacée. Il s'agit cependant de moyens qui, en visant directement l'institution de la propriété foncière, en particulier la portée des droits privés qui lui sont associés, nous offrent la possibilité de démocratiser l'aménagement du territoire et de l'affranchir des jougs de la rente et de la spéculation.

1. Voir Hubert Lavallée, « La fiducie foncière communautaire, une solution d'avenir », *Relations*, nº 785, août 2016.
2. *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.I, article 145.30.I.

L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

Marie-Sophie Banville

L'auteure, titulaire d'une maitrise en urbanisme, œuvre au développement à Vivacité–Société immobilière solidaire

Le Québec fait figure de pionnier dans le développement de solutions solidaires et pérennes pour répondre aux besoins en matière de logement locatif. En réponse –et en riposte– aux lacunes du marché privé, les logements sociaux et les coopératives d'habitation constituent aujourd'hui un patrimoine durable, placé à l'abri des forces spéculatrices. La combativité et la ténacité des nombreux groupes actifs dans ce domaine ont rendu –et continuent de rendre– cette réalité possible.

L'accès à la propriété, en revanche, n'a pas autant bénéficié des luttes sociales. Il serait faux de croire, toutefois, que cela s'explique par un mariage parfait entre l'offre et la demande dans l'univers de la propriété privée, bien au contraire, car chaque année, les pouvoirs publics à l'échelle du Canada mobilisent des milliards de dollars pour soutenir l'accès à la propriété dans des marchés où les prix sont de moins en moins abordables. En bref, l'argent public est déjà au rendez-vous, mais il est investi de la pire des manières.

En effet, les mesures existantes de soutien à l'accès à la propriété aident certes des ménages à devenir propriétaires, mais laissent entièrement intouché –voire aggravent– le problème structurel d'inabordabilité des habitations en ville, qui constitue une entrave majeure au droit à la ville. Le programme d'assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en réduisant jusqu'à 5 % la part de mise de fonds requise pour l'achat d'une propriété, maximise l'endettement des ménages en facilitant l'accès à des prêts hypothécaires de plus en plus élevés. Il ne favorise aucunement la création d'une forme d'habitation durablement abordable. Pour sa part, le programme de subvention de la Ville de Montréal pour l'acquisition d'une propriété –doté d'une enveloppe de 21,2 millions de dollars dans le budget 2019– saupoudre une aide qui, au final, est utilisée comme un outil de surenchère, étant internalisée par les marchés et capitalisée par les promoteurs qui peuvent aisément hausser leurs prix pour refléter le pouvoir d'achat accru des ménages subventionnés. Ces mesures de soutien à l'accès à la propriété alimentent ainsi un feu que les défenseurs du droit au logement s'échinent à éteindre.

À l'ère de la ville néolibérale et des marchés immobiliers financiarisés, il est temps de sortir la propriété individuelle du Far-West capitaliste. Héritière du mouvement américain des fiducies foncières communautaires, la propriété à capital partagé est un modèle qui permet de devenir propriétaire sans aucune mise de fonds, tout en assurant l'abordabilité perpétuelle des habitations. Elle propose un changement de perspective: au lieu d'aider des personnes à devenir propriétaires, elle aide plutôt des propriétés à être abordables et, surtout, à le demeurer.

Au Québec, Vivacité–Société immobilière solidaire développe présentement une telle approche. Concrètement, celle-ci fonctionne sommairement comme suit.

- Vivacité investit d'abord une mise de fonds de 20 % dans une maison. Il s'agit d'un investissement immobilisé dans la maison et non d'une subvention octroyée au futur propriétaire.
- Un ménage qui s'engage à être propriétaire-occupant contracte ensuite une hypothèque qui représente 80 % de la valeur de la maison, sans devoir investir aucune mise de fonds, ni assumer la prime d'assurance SCHL.
- À la revente, le propriétaire reçoit tout le capital qu'il a remboursé sur son hypothèque, en plus de 25 % de la plus-value, c'est-à-dire l'appréciation de la valeur marchande de la maison depuis le moment de l'achat.
- Vivacité utilise enfin 75 % de cette plus-value pour compléter la mise de fonds de cette même maison afin de la passer au prochain acheteur dans les mêmes conditions et pour développer d'autres propriétés perpétuellement abordables.

Soyons clairs: ce modèle, bien qu'il permette d'enrayer les surenchères sur une même propriété et l'investissement spéculatif, ne freine pas la hausse globale des valeurs immobilières sur l'ensemble du marché. Il permet toutefois de créer des propriétés qui resteront, minimalement, à 20 % en-dessous du prix du marché, en retirant l'obstacle majeur de la mise de fonds. Le phénomène spéculatif est complexe, à l'intersection, notamment, des pratiques financières (titres adossés à des créances hypothécaires), immobilières (marges de profit excessives des promoteurs, rendement exigé par les fonds d'investissement), réglementaires (zonage, fiscalité municipale) et sociales (érosion du filet social, précarisation des retraites). Aucun outil, pris isolément, ne peut donc prétendre offrir une solution complète au problème de la ville néolibérale. La capitalisation partagée agit, cependant, comme un puissant mécanisme de captation de valeur foncière. Elle démocratise l'accès à la propriété tout en limitant l'enrichissement personnel indu lié à la progression du marché et en remettant la capitalisation au profit de la collectivité.

Le partage de la plus-value repose sur un principe fondamental: la hausse des valeurs foncières est considérée comme un *commun*. À l'exception d'une hausse qui serait liée à des rénovations entreprises par le propriétaire –entièrement reversée à ce dernier dans le modèle de Vivacité–, la croissance des valeurs s'explique généralement par l'action et l'investissement publics et collectifs. C'est en prenant soin de nos parcs, de nos ruelles, de nos écoles, de nos rues commerciales et de nos infrastructures publiques que nous haussons collectivement la valeur de nos habitations. À ce titre, la quantité phénoménale de valeur générée présentement par le marché immobilier doit être considérée comme un bien commun, et non privé. Il est temps de capter massivement cette valeur et de la réinvestir dans nos collectivités.

REVITALISER SANS GENTRIFIER ?

Est-il possible de revitaliser des quartiers sans déplacer les populations qui les habitent ? Portrait d'une situation complexe qui génère des tensions parfois vives dans certains quartiers montréalais.

Hélène Bélanger

L'auteure est professeure au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et membre du Collectif de recherche et d'action sur l'habitat (CRACH)

De nombreux phénomènes, qui font quotidiennement la manchette, nous rappellent constamment que nos milieux de vie urbains sont sous tension : mégaprojets à vocation culturelle ou récréative dans des quartiers « dévitalisés » ; tours de condos de luxe qui semblent apparaître du jour au lendemain dans les quartiers centraux ; accaparement d'une part toujours plus importante des logements locatifs à des fins touristiques par des plateformes d'économie dite collaborative ; crise du logement qui affecte plus durement les ménages les plus précaires, etc. Même en l'absence de projets d'envergure, les investissements publics et privés destinés à la création et à la revitalisation des espaces publics, des artères commerciales et au (re)développement de terrains vacants – notamment à des fins résidentielles – semblent accélérer la transformation des quartiers de nos villes.

Cette revitalisation est chaudement accueillie par certains, mais crainte ou contestée par d'autres qui y voient un signe avant-coureur, voire un vecteur de gentrification. La qualité des milieux de vie et les actions de revitalisation pour atteindre cette qualité souhaitée pour toutes et tous alimentent toujours les débats. Pour certains, la gentrification peut être positive, car elle permettrait le réinvestissement dans les quartiers sans déplacer les populations locales. Mais pour d'autres, elle créerait plutôt des inégalités d'accès ou de maintien dans des milieux de vie de plus en plus en demande. Nos travaux des dix dernières années sur les quartiers montréalais – dont ceux, plus récents, sur le droit au logement dans le quartier Rosemont – ont relevé un sentiment parfois ambivalent, à l'image de la complexité de la situation, chez bon nombre de résidents témoins des transformations des milieux de vie à la suite de leur revitalisation/gentrification.

Une gentrification positive ?

Selon de nombreux acteurs publics et privés, la gentrification est un processus salvateur pour les quartiers pauvres et en déclin. Sans nécessairement parler de gentrification, parfois même en s'en défendant, les administrations publiques en font tout de même la promotion dans leur discours sur les bienfaits de la mixité sociale. Selon ce discours, l'attraction des classes moyennes dans les quartiers défavorisés est un outil de lutte contre les « ghettos de pauvres » et de restructuration de l'environnement physique afin de le rendre plus convivial et de mieux répondre à des besoins locaux de services de proximité. Les classes moyennes qui s'installent dans les espaces vacants redéveloppés à des fins résidentielles « dilueraient » ainsi la pauvreté sans la déplacer tout en favorisant le réinvestissement dans l'environnement physique et les services, ce qui permettrait *in fine* l'amélioration du milieu de vie pour toutes et tous. Il ne faut donc pas s'étonner que les premières phases de gentrification puissent être associées à une « gentrification positive ». C'est pourquoi les administrations locales peuvent être tentées d'intervenir afin d'attirer une population plus fortunée, participant alors à la complexité du tandem revitalisation/gentrification. C'est le cas lorsqu'elles revitalisent une artère commerciale pour rendre un quartier plus attrayant pour les classes moyennes ou lorsqu'elles facilitent le (re)développement des terrains vacants à des fins résidentielles répondant à leurs besoins – par exemple la conversion en quartier résidentiel des anciens ateliers ferroviaires Angus dans Rosemont. Avec l'arrivée des classes moyennes, de nouveaux commerces et services diversifiés et de

Patrick Dionne et Miki Gingras, *Identité NDG* (détail), 2011



qualité s'installent, attirant à leur tour de nouveaux résidents. Cette gentrification sans déplacement – c'est-à-dire par l'ajout de nouvelles populations plutôt que par le remplacement des populations locales –, qu'elle soit initiée ou non par la revitalisation, serait une solution recherchée par les administrations municipales en raison de ses faibles impacts négatifs.

Une amélioration des milieux de vie pour qui ?

Mais les critiques insistent de leur côté sur la gravité des effets négatifs de cette revitalisation / gentrification, même en l'absence de déplacement de populations. Selon ces critiques, les transformations qui en résultent ne répondraient pas aux besoins criants des populations locales en matière de logement, de commerces ou de services, ou ne correspondraient tout simplement pas à leurs objectifs de développement de leur milieu de vie. C'est le cas lorsque l'augmentation dramatique des loyers commerciaux d'une artère commerciale en demande entraîne la disparition ou le déplacement de commerces traditionnels et d'autres lieux de sociabilité d'un quartier, voire leur remplacement par de nouveaux, plus branchés.

Ainsi, même si on assiste à une augmentation de l'offre et de la diversité commerciales avec la gentrification, nombreux sont les résidents qui non seulement n'auront pas les moyens financiers de consommer dans les nouveaux commerces, mais ne se reconnaîtront plus dans leur quartier. Les chercheurs parlent alors de déplacement symbolique. Contrairement à ce que souligne le discours dominant, l'amélioration de leur milieu de vie ne suffit pas pour obtenir l'adhésion des populations locales, car ces améliorations sont souvent à géométrie variable. Groupes communautaires, militants et chercheurs œuvrant à la défense des locataires des quartiers montréalais font état de ce déplacement symbolique qui s'ajoute à des déplacements physiques et aux tensions qui en résultent, comme on a pu l'observer notamment dans les quartiers montréalais Saint-Henri et Hochelaga-Maisonneuve. Plusieurs locataires du quartier Rosemont que nous avons interviewés[1] en ont aussi fait état, mais leur sentiment demeurait ambivalent puisqu'ils apprécient certaines des transformations découlant de la revitalisation de l'artère commerciale du quartier, la Promenade Masson. Comment ces personnes évaluent-elles les transformations/améliorations du quartier dont elles ont été témoins ?

Des sentiments ambivalents

La construction de nouveaux condos dans le quartier Rosemont par exemple et, dans une moindre mesure, le remplacement de population, seraient à l'origine de l'augmentation de la mixité socioéconomique dans le quartier. Cette mixité est généralement perçue positivement, voire recherchée par la population identifiée comme gentrificatrice, pour qui les modes de vie et de consommation différents coexisteraient paisiblement. Même si, pour le moment, les résidents de longue date ne se sentent pas clairement envahis, la crainte que l'arrivée continue d'une nouvelle population plus fortunée n'effrite leur attachement au quartier se fait sentir.

En reprenant le discours assez consensuel sur les effets positifs des transformations en cours (amélioration de l'environnement bâti, diversification commerciale) et les effets négatifs (principalement l'augmentation du coût des logements), la trentaine de participantes et de participants à notre enquête ont montré la complexité de réaliser des milieux de vie conviviaux, dynamiques et répondant aux besoins des résidentes et résidents. Ces derniers appréhendent les pressions pouvant rendre le marché du logement locatif de moins en moins abordable, de même que les risques de déplacements forcés. Déjà, nombreux sont ceux et celles qui affirment qu'il leur serait aujourd'hui impossible de trouver un logement équivalent au même prix dans leur quartier, compte tenu de sa plus grande attractivité et de l'augmentation importante des prix.

Dans d'autres quartiers montréalais, notamment dans Saint-Henri et Hochelaga-Maisonneuve, l'ambivalence semble plutôt faire place à un sentiment de violence provoqué par des déplacements à la fois symboliques et physiques. Des actes de vandalisme dans ces quartiers ont fait régulièrement la manchette ces dernières années : incendie sur des sites de construction, vitrines fracassées ou intérieurs généreusement aspergés de peinture, voire invasion et pillage d'une épicerie jugée gentrificatrice. Ces actions contre différentes formes de revitalisation / gentrification – dénoncées par les commerçants, les politiciens et certains résidents – mettent en lumière les tensions qui existent entre résidents de longue date défendant leur droit au logement et au quartier, et nouveaux résidents attirés par les transformations rapides des quartiers et leurs nouveaux commerces branchés. Que l'on considère ou non que ces actes de vandalisme sont démesurés face à une gentrification qui semble inévitable, ils auront permis de braquer les projecteurs sur l'ampleur des effets réels de la revitalisation / gentrification sur les populations locales : augmentation substantielle des loyers, déplacement de populations à la suite d'évictions plus ou moins légales pour rénovation ou agrandissement, conversion en condos, dépossession du sentiment d'être chez soi lié aux transformations physiques et sociales des quartiers, etc.

Nos travaux sur le quartier Rosemont ont montré que même si les résidentes et les résidents apprécient les améliorations de leur milieu de vie, ils demeurent conscients des effets négatifs possibles sur les populations plus vulnérables liés à l'augmentation du coût des logements et à la disparition de commerces traditionnels répondant à leurs besoins. Ces effets sont vécus comme une violence par certains, qui réagissent vivement. On peut donc s'interroger sur le réalisme d'une gentrification positive, car même en l'absence de déplacements de populations, elle participe à une dynamique de transformation des quartiers qui peut mener à l'exclusion symbolique ou physique des plus démunis si rien n'est fait pour assurer leur maintien sur place. Certains outils existent ; d'autres seront à inventer afin de s'assurer non seulement que l'offre de logement réponde adéquatement aux besoins des populations les plus vulnérables, mais aussi que leurs lieux de consommation et de sociabilité soient protégés de la spéculation foncière.

1. H. Bélanger et A. Fortin, *Gentrification et droit au logement dans Rosemont : un « beau malaise » ?*, rapport préparé pour le Comité logement Rosemont, 2018.

RÉSISTANCES ET PROPOSITIONS CITOYENNES À POINTE-SAINT-CHARLES

Karine Triollet

L'auteure est la coordonnatrice d'Action-Gardien, la Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles

Ancien quartier ouvrier du sud-ouest de Montréal, Pointe-Saint-Charles subit de plein fouet les effets d'un mode de développement axé sur les grands projets immobiliers, l'extension du centre-ville et le marché spéculatif. En résistance à ce développement déconnecté de la réalité d'une grande partie de la population, le réseau communautaire de Pointe-Saint-Charles milite pour faire reconnaître le droit à la ville et pour que la revitalisation du quartier se fasse en réponse aux besoins, intérêts et aspirations des personnes qui y résident. Affirmant qu'il est nécessaire et légitime que la population intervienne sur les enjeux d'aménagement urbain, Action-Gardien vise à renforcer le pouvoir d'agir collectif et le contrôle, par la communauté, de ses conditions de vie.

L'avenir du secteur Bridge-Bonaventure, et plus particulièrement du bassin Peel, est au cœur des enjeux auxquels le quartier est actuellement confronté. Après avoir été convoité par Loto-Québec pour y déménager le Casino, en 2005, ce sont maintenant les promoteurs Stephen Bronfman et Devimco qui cherchent à accaparer le site, en grande partie propriété de la Société immobilière du Canada.

Alors que la Ville de Montréal amorce un processus de consultation publique sur la vocation de ce secteur industriel, plusieurs voient déjà comme un fait accompli l'implantation d'un stade de baseball accompagné d'un complexe immobilier prolongeant Griffintown et d'une station du Réseau Express Métropolitain (REM) conçue sur mesure. La visée des promoteurs est claire : le gouvernement fédéral devra se départir d'un terrain public stratégiquement situé et la Ville de Montréal accorder un zonage très permissif pour la construction de tours luxueuses. Le développement résidentiel rentabilisera le stade, Devimco investira dans la station du REM et la Caisse de dépôt et placement du Québec, dans les développements immobiliers. « Tout le monde » y gagnera avec la stratégie de captation de la plus-value foncière. Et si le stade ne se réalisait finalement pas, il aurait alors été le prétexte à la cession du terrain à des investisseurs.

À l'heure où la rareté des appartements abordables marque l'actualité, il est indécent de voir investisseurs et chroniqueurs saliver à l'idée qu'un des derniers terrains publics de Montréal soit bradé à des intérêts privés. À l'opposé, Action-Gardien se prononce fermement pour l'utilisation de terrains excédentaires fédéraux à des fins publiques et collectives. Une fois de plus, deux visions s'affrontent.

Fidèle à sa tradition de consultations autonomes, Action-Gardien a débuté la mobilisation par une Opération populaire d'aménagement (OPA), ce qui permet de valoriser l'expertise citoyenne et de participer activement au débat public sur la base d'une vision partagée le plus largement possible. En mai 2019, après des visites de terrain, des ateliers dans les organismes et des journées portes ouvertes pour s'approprier les enjeux, une centaine de résidentes et de résidents se sont réunis une fin de semaine pour réfléchir sur l'avenir du secteur. Loin des mégaprojets, les équipes ont imaginé un milieu de vie inclusif à échelle humaine, avec du logement communautaire, des espaces collectifs, des projets de verdissement, de jardinage urbain, de transport actif, des services et des équipements qui font défaut dans le quartier. La mise en valeur du patrimoine, le renforcement de la vocation d'emploi, l'élimination de la circulation de transit et l'accès aux berges figuraient dans toutes les propositions. En collaboration avec l'UQAM, un plan d'ensemble réunissant les idées fortes est en préparation.

Mais les récentes luttes urbaines nous ont démontré qu'au-delà de l'élaboration de propositions et de la participation aux consultations publiques, diverses stratégies sont nécessaires pour créer un rapport de force et tenter de réaliser ce dont les citoyens – et non les promoteurs – ont besoin. Ce fut le cas lors de l'opposition qui a mené à l'échec du projet de déménagement du Casino ou lors de la mobilisation d'une décennie pour la réhabilitation des anciens terrains du CN, vendus au groupe MACH, qui a permis l'abandon d'éléments très contestés et la cession gratuite d'un atelier ferroviaire – le Bâtiment 7 – à un collectif militant qui le convertit en espace autogéré.

La mobilisation pour l'avenir de Bridge-Bonaventure se développe. Elle inclura d'inévitables pressions populaires contre le projet de stade de baseball à la rentabilité douteuse accompagné de condos, d'hôtels, de services de divertissement et de consommation de masse, ainsi que d'une circulation routière accrue. Elle exigera une participation active aux consultations de l'Office de consultation publique de Montréal, l'obtention d'engagements des partis politiques lors des élections fédérales, et enfin un immense travail de représentation auprès des acteurs publics pour les convaincre d'utiliser tous les leviers disponibles pour rendre possible notre projet collectif.

Tout cela avec de petits moyens, dérisoires comparés à ceux des forces immobilières en présence. Nous sommes certes déterminés, mais lucides quant à notre capacité d'agir et quant à la nécessité d'affirmer que la responsabilité de garantir le développement d'une ville en faveur des intérêts collectifs relève clairement des pouvoirs publics. Le rouleau compresseur du marché spéculatif et de la gentrification a déjà fait son œuvre dans notre quartier et continuera de sévir si la logique actuelle du développement n'est pas inversée et tant qu'on ne posera pas sérieusement la question suivante : à qui appartiennent la ville et ses quartiers ?

LA VILLE, LIEU D'EXCLUSION ET DE SOLIDARITÉ

ENTREVUE AVEC BOCHRA MANAÏ



Espace de diversité et de pluralisme, la ville est aussi un lieu où discrimination, exclusion et racisme se vivent au quotidien pour bien des populations. Comment ces dynamiques prennent-elles forme concrètement dans la ville, et comment imaginer des villes inclusives et solidaires? Nous en avons discuté avec Bochra Manaï, coordonnatrice générale de Parole d'excluEs et auteure du livre Les Maghrébins de Montréal *(PUM, 2018).*

Comment le racisme se manifeste-t-il dans la ville et comment affecte-t-il le droit à la ville des personnes racisées?

Bochra Manaï: D'abord, il faut réaliser que les discours racistes énoncés à l'échelle nationale – à savoir les discours qui hiérarchisent et essentialisent des groupes tout en perpétuant les inégalités grâce au pouvoir des institutions – percolent à différentes échelles, notamment dans les réalités urbaines. Les discours « délégitimants » sur les musulmans prononcés à l'Assemblée nationale, par exemple, contribuent à créer un fossé entre des personnes qui doivent cohabiter dans la ville. Je pense entre autres aux cas de violence haineuse qui prennent la forme d'attaques verbales ou physiques envers des femmes musulmanes et qui deviennent monnaie courante dans la rue, les espaces publics, etc.

Ensuite, à une échelle plus institutionnelle, certaines formes de racisme, d'exclusion ou en tout cas de mise au ban de certaines catégories sociales se traduisent par le manque de représentation politique dans les espaces décisionnels. Car malgré un très grand pluralisme ethnique, racial et économique, en particulier à Montréal, une certaine homogénéité règne encore: les conseil municipaux, l'administration municipale et les instances paramunicipales sont majoritairement dirigés par des personnes blanches.

Enfin, il y a l'échelle de l'expérience vécue de la ville. À Montréal par exemple, à l'échelle des quartiers, on observe la question du pluralisme et de l'exclusion sociale se matérialiser sous la forme d'îlots, de poches dans lesquelles les gens se concentrent. Ce ne sont pas des quartiers ou des arrondissements entiers où tout est homogène, comme ça peut être le cas dans de nombreuses autres villes du Nord. Au sein d'un même quartier comme Côte-des-Neiges par exemple, d'une rue à l'autre, on peut passer d'un microcosme démographique et ethnique à un autre.

Or, ces îlots où se concentrent davantage d'immigrants, de demandeurs d'asile, de personnes racisées – souvent loin des transports publics, des services, où le cadre bâti est de très mauvaise qualité, etc. –, on ne peut pas les analyser sans aussi tenir compte de la classe sociale. Si c'est bien à cette échelle microlocale que l'exclusion et le racisme se voient le mieux, ce qu'on observe dans ces espaces de mise au ban ce n'est pas seulement le racisme. C'est aussi la pauvreté, des conditions matérielles d'existence très précaires.

Pour donner un exemple concret, il y a un secteur du quartier Montréal-Nord qu'on appelle le Nord-Est. C'est un secteur qui a été construit à la hâte dans les années 1960 pour reloger les gens qui ont été déplacés entre autres par la construction de la tour de Radio-Canada, dans le centre-sud de Montréal. Aujourd'hui, ce secteur est un désastre sur le plan urbanistique. C'est un vaste espace dans lequel il n'y a presque aucune institution, aucun service, aucun espace vert, alors même qu'il y a une concentration de familles avec plusieurs enfants, souvent monoparentales. Pour manger et se rendre dans des supermarchés, il faut sortir du quartier. C'est un espace qui n'a vraiment pas été pensé pour les gens. Ce sont environ 10 000 personnes qui subissent ce manque de vision dans l'aménagement, dont environ la moitié sont des minorités visibles. Cela dit l'analyse du facteur racial dans les espaces urbains ne dit pas tout: ce cas montre qu'il faut aussi tenir compte de la classe sociale et de plusieurs autres facteurs pour nous permettre d'avoir une lecture plus complexe des dynamiques urbaines.

N'y a-t-il pas toutefois des réalités vécues essentiellement par les populations racisées, comme le profilage racial et le harcèlement policier?

B. M.: En effet. Il serait d'ailleurs intéressant de produire une analyse spatiale de la présence policière selon la présence de populations ethniquement visibles ou racisées. Dans certains territoires, même si Blancs et non-Blancs partagent les mêmes conditions de pauvreté, quand la police arrive, c'est pour sécuriser la vie des Blancs pauvres au détriment des populations racisées. Les représentations sociales ou l'histoire raciale du pays s'incarnent dans les pratiques des citoyens et des institutions.

Le cas de la mort du jeune Fredy Villanueva, en 2008, illustre bien ces dynamiques. Lorsqu'il a été abattu par un policier, cela faisait déjà quelque temps que les jeunes étaient *déplacés* hors des espaces publics où ils se regroupaient: coins de rue,

bandes commerciales, parcs, etc., en raison de plaintes récurrentes. Le meurtre de ce jeune homme a révélé au grand jour qu'il y a certaines populations qu'on n'accepte pas dans l'espace public, qui n'ont pas le droit de fréquenter un parc sans qu'on appelle la police. Il y a des personnes qu'on ne regarde pas comme des citoyens et qui manquent de droits. C'est ce que montre la question du racisme analysée à l'échelle urbaine.

Mais ce qu'ont révélé par la suite le rapport du coroner et les révoltes provoquées par la mort de Fredy, ce sont toutes les conditions liées à la pauvreté : le décrochage scolaire, la question de la criminalité comme une sorte de refuge pour certains, l'hyperconcentration de la pauvreté dans certains secteurs, etc.

Pour affronter cette situation très complexe, il faut donc la regarder sous l'angle des droits. Il faut être en mesure de redonner aux personnes la capacité de dire et de revendiquer leurs droits en matière économique, en matière de santé, d'accès aux institutions, etc. C'est là que se joue tout le travail de résistance : ramener les conditions de vie aux questions de droits fondamentaux.

Certains groupes comme le collectif Hoodstock, créé en 2009, ont tenté de canaliser la colère de la population du quartier dans un projet de transformation sociale. Durant des années, l'attitude très autoritaire et très peu à l'écoute de l'administration municipale n'a pas permis un dialogue avec ces organisations. Et l'opposition, voire la défiance de ces acteurs n'a pas toujours réussi à être entendue et à se traduire dans les politiques publiques, pour que celles-ci intègrent enfin une perspective antiraciste et servent réellement les gens du quartier. Mais c'est en train de changer grâce à un travail de « traduction » qui finit par s'opérer entre le travail de résistance, d'opposition, et celui parfois très bureaucratisé de l'administration municipale ou des organismes communautaires. Le travail de renforcement de la communauté qu'effectue actuellement la Table de quartier est exemplaire et pave la voie à une solidarité partagée pour transformer réellement les conditions de vie.

La ville est à la fois ce lieu où se vit un certain cosmopolitisme et où atterrissent les logiques de la mondialisation néolibérale, qui produisent de l'exclusion, voire du repli identitaire. Comment peut-elle être un lieu d'inclusion et de justice sociale ?

B. M. : La ville porte en elle ce paradoxe. Elle est cet espace de l'inclusion de facto, car on a tous d'une certaine façon accès à la ville et à la pratique de la ville. Mais dépendamment d'où on habite, d'où on vient, d'où on travaille, de notre statut social, etc., on n'aura pas le même accès ni la même expérience de la ville. Car la ville est aussi l'espace dans lequel se matérialisent simultanément les phénomènes de la concentration de la richesse et du désœuvrement socioéconomique. Ceux et celles qui vivent les bienfaits d'une économie mondialisée et néolibérale participent parfois bien malgré eux à produire cette exclusion qui se vit à quelques kilomètres, voire à quelques rues de chez eux.

Pour prendre à nouveau l'exemple de Montréal-Nord, c'est un lieu où se matérialise parfaitement la logique d'expulsion dont parle la sociologue Saskia Sassen. C'est un lieu où se retrouvent des populations blanches, expulsées d'un système économique et social, autant que les expulsés du monde entier, car c'est là que se retrouvent nombre des demandeurs d'asile haïtiens « expulsés » des États-Unis par les politiques migratoires de Trump et qui sont passés par le chemin Roxham.

Comment construire des villes solidaires dans un contexte où il y a un discours nationaliste ethnicisant, excluant et, justement, des dynamiques locales très inégales, très inéquitables ? C'est là mon questionnement. Au final, cela revient à se demander quelle ville on fabrique, au quotidien, pour que tous et toutes, quels que soient leurs moyens financiers, puissent y trouver leur place. Il s'agit aussi d'identifier les espaces de résistance et surtout les liens de solidarité qui s'y tissent. Car c'est à travers ces liens que les gens peuvent se faire entendre et transformer les choses. Pour moi, le droit à la ville c'est ça : accepter qu'il y ait des espaces de confrontation, de conflit, pour que chacun puisse avoir et dire sa place. L'architecte et urbaniste William Mitchell disait « *Take place and make space* ». Le droit à la ville est une façon de participer à façonner la ville, quelle que soit notre provenance sociale ou notre origine ethnique.

Entrevue réalisée par Emiliano Arpin-Simonetti

Patrick Dionne et Miki Gingras, *Trace et Transmission* (détail), 2016



PIÈGES ET DÉFIS DES QUARTIERS ÉCOLOGIQUES

Les projets de quartiers écologiques peuvent être un facteur d'exclusion et de ségrégation sociales. Ce sont nos choix politiques qui peuvent changer la donne.

Sophie L. Van Neste et Jean-Philippe Royer

Les auteurs sont respectivement professeure et étudiant à la maîtrise en études urbaines à l'INRS – Centre Urbanisation Culture Société

La transformation écologique de nos villes et quartiers pose plusieurs enjeux d'inclusion sociale. Loin d'être spécifiques aux ambitions écologiques, ces enjeux sont liés aux processus de planification et de production urbaines, qui peuvent contribuer à la reproduction, voire à l'aggravation des inégalités. Ces conséquences ne sont pas forcément intentionnelles; elles surviennent souvent par omission, en négligeant de prendre en compte, par exemple, les effets qu'ont différents projets à l'extérieur des secteurs visés, ou qui débordent des plans et/ou des responsabilités explicites des acteurs de la planification urbaine. Les tensions entre la transformation écologique des quartiers et l'inclusion sociale révèlent les défis et les paradoxes du développement urbain aujourd'hui.



Pendant plusieurs années, le critère pour qualifier un quartier d'écologique était essentiellement le bâti: il devait être composé de bâtiments avec une haute efficacité énergétique, réutilisant par exemple les eaux grises, ayant un système de géothermie ou des panneaux solaires. Or, le cadre bâti n'est pas le seul facteur d'impact écologique; sont aussi déterminantes des pratiques liées à l'habitation, à l'usage énergétique, aux déplacements, à la proximité des services. C'est pourquoi on tient désormais compte de critères comme la densité du cadre bâti et l'accès à des services. Un quartier écologique doit être un quartier dense avec une diversité d'usages et de services *in situ*, faisant contrepoids aux tendances lourdes d'étalement urbain et d'éparpillement des activités sur le territoire de la ville.

L'accent qui était mis sur le seul cadre bâti rendait invisibles les effets sociaux des interventions écologiques. Toutefois, il est clair qu'autant les processus mis en place pour encourager et valoriser les bâtiments écologiques que ceux centrés sur la densification peuvent indirectement participer à la reproduction, voire à l'aggravation d'inégalités – qu'elles soient sociales ou liées à l'accès aux services, aux emplois et aux quartiers où il fait bon vivre. Or, pour éviter ces effets collatéraux du «verdissement», il faut non seulement porter une attention particulière aux populations plus vulnérables, mais aussi être capable d'anticiper et de prévenir les problèmes.

Éco-gentrification

Les projets urbains écologiques s'inscrivent dans les mêmes dynamiques de développement que les projets non écologiques. Ils passent par la recherche de nouveaux espaces de développement immobilier dans des territoires et des quartiers à faibles coûts, l'écart entre la valeur actuelle et la valeur potentielle de vente établissant la marge de profit pour les développeurs ou les promoteurs. Or, les investissements massifs dans le développement d'un quartier viennent nécessairement ébranler sa réalité économique, sociale et culturelle. Ce phénomène, très bien documenté, qui se manifeste entre autres par l'augmentation de la valeur foncière à la suite de la production d'espaces verts et d'écoquartiers, s'appelle *écogentrification*. Sans exclure ses effets positifs sur l'environnement bâti et la qualité de vie, les effets négatifs de ce modèle sur l'inclusion sociale sont patents.

L'éco-gentrification est accentuée par la valorisation, voire la marchandisation faite par les municipalités et les promoteurs du label «écologique» afin de donner une visibilité accrue aux projets de développement urbain. Cela permet de rehausser l'attrait d'un quartier et de favoriser l'arrivée de nouveaux investissements. Il faut rappeler que les municipalités québécoises reçoivent une grande part de leurs revenus des taxes foncières et que le développement et le redéveloppement plus dense de leurs territoires – auxquels contribuent les projets urbains écologiques – amènent des revenus directs pour financer les services et les infrastructures locales. Ainsi, cette valorisation entraîne une hausse foncière et, par conséquent, un possible déplacement de populations plus pauvres.

La particularité du label *écologique* dans ces dynamiques se joue sur deux plans. D'une part, la valorisation de la bonne performance écologique de projets urbains passe beaucoup par des certifications volontaires du type LEED. Or, ces certifications tiennent généralement peu compte des aspects sociaux des développements urbains, notamment la question des logements sociaux et abordables. D'autre part, cette valorisation

écologique demeure liée à une logique de projet urbain circonscrite dans l'espace. Ici, ce sont les processus de planification urbaine portant sur un territoire spécifique en redéveloppement que l'on peut questionner. Les municipalités peuvent encadrer des projets urbains et demander des bonifications sur le plan environnemental et social : un certain pourcentage de parcs, de logements abordables et/ou de logements pour les familles, par exemple. Mais, comme ces bonifications toucheront uniquement le territoire visé par le projet, les enjeux de hausse foncière, de déplacements et d'évictions de populations qui affecteront les secteurs avoisinants ne sont pas pris en compte. Si, lors des débats publics sur ces projets, ces enjeux sont souvent abordés, l'adoption de mesures d'anticipation et de compensation fait souvent défaut, car celles-ci tombent à l'extérieur du processus d'opérationnalisation et d'encadrement réglementaire du projet urbain.

Des cas parlants

Le cas du nouveau campus de l'Université de Montréal, dénommé Campus Mil, est un exemple patent. Le réaménagement de l'ancienne gare de triage d'Outremont pour y accueillir ce nouveau campus a fait l'objet d'un débat public en 2006-2007. Un élément marquant du débat concernait les conséquences qu'aurait ce projet urbain sur le quartier voisin de Parc-Extension – où 43,5 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté selon les données de Centraide en 2011 –, en ce qui concerne l'accès aux nouveaux services, le désenclavement du secteur et le parc locatif[1]. Le concept d'aménagement a été bien retravaillé : le projet inclut 30 % de logements sociaux et abordables, et a remporté un prix de conception architecturale durable ainsi que la certification LEED pour l'aménagement de quartiers. Mais pour Parc-Extension, où se situaient les véritables défis d'intervention, le problème reste entier. Douze ans après le débat public, alors que le nouveau campus est presque terminé, les pressions sur les locataires les plus vulnérables de Parc-Extension se font sentir. Les comités de logement du quartier parlent de pressions accrues visant à évincer des locataires, à rénover des logements, à louer à des étudiants. Pour des raisons de contamination, notamment, la Ville a raté une solution qui aurait consisté à racheter des terrains pour construire des logements sociaux dans Parc-Extension. Pourtant, la pression foncière induite par le nouveau campus est connue depuis plus de 12 ans.

Parmi les exemples les plus médiatisés au Canada se trouve aussi le cas de Vancouver. Les politiques d'éco-densification et de consolidation du périmètre urbain de la ville, menées entre 2006 et 2009, ont en effet soulevé beaucoup de critiques et de débats, car elles ont été associées à une hausse du prix des loyers dans l'agglomération. La densification réalisée au moyen de nouveaux condos à prix élevé et sans politiques parallèles exigeant des logements abordables a été la cause de l'exclusion d'une couche de la population. Les nouveaux immeubles et quartiers de haute densité, allant de pair avec une bulle immobilière, ont en effet contribué à une hausse foncière importante, à des problèmes d'accès à des loyers abordables ainsi qu'aux difficultés, voire à la fermeture des petits commerces du centre de Vancouver. Le résultat a été négatif d'un point de vue social, en plus d'être contreproductif d'un point de vue écologique : si une grande partie de la population qui doit se rendre au centre ne peut plus y résider, elle doit alors se déplacer quotidiennement en automobile.

De façon contrastante, les projets phares d'éco-densification menés à Vancouver dans les années 1970 avaient inclus beaucoup de logements sociaux grâce à des investissements fédéraux dans ce domaine. Il est clair que les mesures d'inclusion sociale dans l'« écologisation » de la ville ne peuvent reposer uniquement sur les municipalités et les acteurs locaux. Les municipalités sont dans une position difficile : elles peuvent être au fait des effets sociaux négatifs des actions de rénovation écologique concernant le bâti et les espaces publics qu'elles mettent de l'avant, mais elles disposent de peu de moyens pour les atténuer parce qu'elles dépendent du financement venant des gouvernements fédéral et provincial, notamment en matière de logements sociaux et de régulation du marché locatif.

Le quartier écologique et résilient doit accorder une priorité aux résidents les moins nantis et l'accès aux services pour tous.

Un choix politique

Des quartiers écologiques et inclusifs sont tout à fait possibles. Il s'agit d'un choix fondamentalement politique. Le quartier écologique peut être redéfini par les citoyens et les citoyennes, et être réglementé et financé par l'État, dans une optique d'inclusion sociale. L'importance de cette réappropriation de la définition du quartier écologique et de l'éco-quartier est fondamentale dans un contexte d'urgence climatique et d'objectifs de planification carboneutre à atteindre. Mais l'inclusion des populations en situation de vulnérabilité dans cette transition écologique doit faire partie de l'équation. Le quartier écologique et résilient doit accorder une priorité aux résidents les moins nantis et l'accès aux services pour tous. Les projets de développement doivent, de plus, inclure des logements sociaux, des espaces publics et des commerces répondant à une diversité de profils de résidents, ainsi que des mesures d'anticipation et de réduction des effets gentrificateurs non seulement sur le quartier, mais également sur les secteurs environnants. En outre, des décisions doivent aussi être prises bien en amont de ces projets pour retirer des espaces vacants du marché foncier spéculatif et les consacrer à la création de logements sociaux et abordables.

1. Rapport de consultation publique, « Projet d'aménagement d'un nouveau campus universitaire sur le site de la gare de triage d'Outremont », Office de consultation publique de Montréal, 2007.

LA « VILLE INTELLIGENTE », AU SERVICE DE QUI?

Si le modèle dominant de « la ville intelligente », impulsé par les entreprises de la Silicon Valley, inquiète, d'autres avenues sont davantage compatibles avec le droit à la ville.

Jonathan Durand Folco

L'auteur est professeur adjoint à l'École d'innovation sociale de l'Université Saint-Paul, à Ottawa

La popularité grandissante du concept de ville intelligente (*smart city*) est grosse de promesses et de dangers. À l'heure où Montréal se tourne définitivement vers l'intelligence artificielle (IA), les géants du numérique et les *startups* technologiques en les plaçant à la base de sa stratégie d'attractivité, de croissance et de prospérité, il est impératif de décortiquer de manière critique les différents modèles de « ville intelligente » et les projets de société (parfois contradictoires) que recouvre le concept.

Le terme *ville intelligente* renvoie à un projet d'intégration systématique des technologies numériques au sein des infrastructures urbaines. L'objectif est d'accroître la connectivité entre les citoyens, les dispositifs techniques et l'administration municipale afin de rendre la ville plus verte, collaborative, transparente, compétitive et innovante.

À cet égard, il faut distinguer trois modèles ou configurations possibles des relations entre citoyens, institutions publiques et technologies numériques : le modèle néolibéral dominant ; le modèle incarné par l'expérience de Barcelone, visant à combattre les dérives du modèle néolibéral par la construction d'une souveraineté technologique à l'échelle municipale ; et enfin le modèle inspiré de la responsabilité sociale, tel qu'il tend à se mettre en place à Montréal.

Le modèle néolibéral

Promu par divers *think tanks*, consultants privés et firmes multinationales, le modèle néolibéral de ville intelligente est parvenu à s'imposer. Il renvoie au « solutionnisme » technologique, selon lequel l'ensemble des problèmes et défis urbains pourraient trouver une solution dans l'utilisation judicieuse des nouvelles technologies, des objets connectés et des algorithmes. Cette vision technocentrique s'incarne dans des projets utopiques de nouvelles villes intégralement planifiées par des entreprises, comme Masdar aux Émirats arabes unis ou encore la ville internationale de Songdo en Corée du Sud. Réseau de transport parfaitement automatisé (incluant des taxis robots), énergies 100 % renouvelables, collecte pneumatique des déchets par des aspirateurs souterrains, ville hyperconnectée par des capteurs et des caméras de surveillance : voilà quelques éléments communs de ces villes bâties à proximité d'aéroports à coups de dizaines de milliards de dollars d'investissements privés.

Outre la création de ces villes aux allures futuristes, l'approche néolibérale consiste aussi à s'intégrer aux systèmes urbains existants, à l'instar du projet Sidewalk, à Toronto. Issu d'un partenariat entre Sidewalk Labs de Google et l'organisation Waterfront Toronto, spécialisée dans la revitalisation urbaine, ce projet pilote vise à créer un nouveau quartier durable, abordable, innovant et connecté. Il s'agit d'optimiser les systèmes d'éclairage, de gestion des déchets et de transport, par exemple, au moyen de capteurs et par la collecte de données massives (*big data*) issues des téléphones intelligents des passants et des résidents. Google obtient donc une position privilégiée dans le développement d'un quartier de la plus grande ville du Canada, grâce à son expertise et à l'usage très peu encadré de données essentielles, au détriment de l'administration publique.

Ce modèle basé sur la culture entrepreneuriale de la Silicon Valley soulève de nombreuses critiques, notamment à propos de l'utilisation d'algorithmes pour influencer les comportements des individus à leur insu, ou concernant des enjeux touchant la protection de la vie privée, la collecte et la vente de données étant au cœur du « capitalisme de surveillance ». D'autres critiques y voient une première étape dans la privatisation de la gestion technique des infrastructures urbaines, ou encore un moyen d'accélérer la sous-traitance de services publics à des multinationales. D'aucuns y verront bien sûr des conséquences

Patrick Dionne et Miki Gingras, *Hommage à Basquiat*, 2019



déplorables mais inévitables du progrès technologique ou, à l'inverse, une nouvelle vague « d'accumulation par dépossession » (David Harvey), accélérée par l'émergence de l'IA et le règne des géants du Web tels Google, Amazon, Facebook, Apple et cie.

Villes rebelles et souveraineté technologique

Critique du solutionnisme technologique et du « capitalisme numérique prédateur », une vision alternative des villes intelligentes émerge actuellement, notamment grâce aux travaux du chercheur iconoclaste d'origine biélorusse Evgeny Morozov. Cet intellectuel influent propose un nouveau modèle qui commence déjà à prendre forme à Barcelone sous le leadership de *Barcelona en Comú*, qui a dirigé la ville entre 2015 et 2019. Il se compose de trois grands axes : le « droit à la ville numérique », l'approche des communs et la souveraineté technologique[1].

Dans l'esprit du « droit à la ville » évoqué par le philosophe Henri Lefebvre, ce modèle cherche à favoriser l'émergence d'une ville basée sur la « production collaborative », à enrayer les privatisations et à réduire les coûts des services d'éducation, de transport, de santé et de logement. L'objectif est de permettre à chaque personne de participer pleinement à l'usage, à la production et à la transformation de l'espace urbain, en rendant la ville réellement accessible à toutes et à tous dans ses divers aspects, y compris sa dimension numérique.

Cette perspective s'accompagne d'une approche visant à favoriser la création et la protection de « communs », c'est-à-dire de biens, lieux et ressources partagés et gérés collectivement. Le principe des communs fait primer le droit d'usage sur la propriété (privée ou étatique), en mettant de l'avant la définition collective des règles d'usage, d'accès et de gestion des ressources mises en commun. La production des données et les systèmes de gestion ne sont plus conçus selon une logique de propriété, mais comme des « communs numériques » à l'instar de Wikipédia, des logiciels libres, des licences *Creative Commons,* ou encore de plateformes coopératives faisant concurrence à Uber et à Airbnb comme Eva ou Fairbnb.

Par ailleurs, en réclamant une « souveraineté technologique » – c'est-à-dire une capacité collective de décider et de réguler les processus numériques prenant forme au sein de la ville intelligente –, le modèle développé par la « mairie rebelle » de Barcelone, par exemple, confronte d'emblée les puissances de l'économie numérique. Plusieurs pistes sont proposées : utilisation de logiciels libres dans l'administration municipale, réformes radicales dans l'octroi des contrats publics de services informatiques, contrôle strict des géants du numérique, développement d'infrastructures basées sur des modèles coopératifs et d'innovation maximisant l'utilité publique, mise en place d'expériences de démocratie directe numérique, etc.

Ces pistes d'action méritent d'être explorées, car elles peuvent nous aider à instaurer des relations sociales conviviales au sein d'un monde de plus en plus interconnecté qui devient toujours plus colonisé par la domination des intérêts privés et du technosolutionnisme propre à la ville intelligente. Cela dit, il est important que l'approche de la souveraineté technologique n'oblitère pas les relations humaines en face à face en se contentant d'humaniser les technologies numériques. Par exemple, le logiciel libre Decidim, conçu par la Ville de Barcelone, permet de faire en ligne des propositions de politiques publiques et des budgets participatifs en plus de faciliter l'organisation d'événements et d'assemblées citoyennes visant à favoriser les rencontres dans l'espace public.

Une intelligence artificielle responsable ?

Pour éviter certaines dérives de la ville intelligente néolibérale, un autre modèle fait la promotion de la ville collaborative et durable, grâce à l'usage raisonné des technologies numériques dans le but de favoriser l'inclusion, la participation citoyenne et la transition écologique. Cette vision, contrairement au solutionnisme technologique et au primat de l'efficacité du modèle néolibéral, met de l'avant la modernisation des institutions municipales, la conciliation de la compétitivité et de l'équité, de même que l'innovation sociale et technologique au service du bien commun. Toutefois, ce modèle, inspiré du social-libéralisme et de la responsabilité sociétale des entreprises, ne paraît pas en mesure de contrer les tendances dominantes de la ville néolibérale et du capitalisme numérique.

La Ville de Montréal semble malheureusement aller dans cette direction, en s'inspirant de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle, une initiative de plusieurs acteurs clés de l'IA, parmi lesquels figure Yoshua Bengio. Disons d'emblée que l'engagement envers un développement responsable de l'IA, tel que mis de l'avant par la Déclaration de Montréal, en l'absence d'une analyse critique des processus sociaux effectifs et du système actuel, équivaut à un coup d'épée dans l'eau. Ainsi, il est fort probable que la ville intelligente technocentrique et néolibérale structurera les grandes orientations du devenir urbain, et ce, malgré les prétentions morales des porteurs de ce projet, qui resteront de simples prescriptions sans effectivité.

Bien sûr, l'adoption d'une déclaration visant à définir des principes éthiques devant réguler l'IA est un pas dans la bonne direction, mais il faudra aller plus loin, notamment en matière d'initiatives basées sur les communs, de critique du capitalisme numérique et en refusant des projets dans la lignée de Sidewalk Toronto ou misant sur des voitures autonomes contrôlées par des firmes privées. De plus, il faudra trouver les moyens de rendre contraignants les principes évoqués dans la Déclaration, notamment le respect de l'autonomie, la protection de la vie privée et la participation démocratique, car les grandes entreprises de l'IA refusent de partager leur code source et leurs algorithmes. Il demeure donc essentiel d'avoir cette initiative à l'œil et de stimuler le débat public sur ces questions, en engageant plus largement la population dans la réflexion sur le devenir de la ville numérique qui prend forme sous nos yeux.

1. Voir E. Morozov et F. Bria, *Rethinking Smart City. Democratizing Urban Technology*, Fondation Rosa Luxembourg, New York, 2018 [en ligne].

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION
Consultez nos suggestions de lectures, de films, de vidéos et de sites Web en lien avec le dossier au **www.revuerelations.qc.ca**

PROCHAIN NUMÉRO

Notre numéro de novembre-décembre sera en kiosques et en librairies le 15 novembre. Pensez à réserver votre exemplaire !
Il comprendra notamment un dossier sur :

L'HIVER AU QUÉBEC

Plus qu'un phénomène météorologique, l'hiver, au Québec, est un fait social total. Il révèle nos vulnérabilités et nos craintes face aux éléments, accentue l'isolement de certaines personnes, mais force aussi la solidarité, l'adaptation et l'ingéniosité. Ce dossier se penchera sur notre rapport historiquement trouble à cette saison à la fois détestée et chérie, cela au moment où, même dans le Grand Nord, les changements climatiques font vaciller l'hiver et le froid.



Jean-François LeBlanc : *Maison gaspésienne en hiver*, L'Anse-Pleureuse, 1991.

AUSSI DANS CE NUMÉRO :

- un débat sur l'UQAM, à l'occasion de son 50e anniversaire ;
- le texte gagnant de la 3e édition de notre concours d'écriture « Jeunes voix engagées » ;
- une analyse sur les enjeux écologiques en Inde ;
- le Carnet de Marie-Célie Agnant, la chronique littéraire de Violaine Forest et la chronique Questions de sens signée par Bernard Senécal ;
- les œuvres de notre artiste invité, Jean-François LeBlanc.

Recevez notre infolettre par courriel, peu avant chaque parution.
Inscrivez-vous à notre liste d'envoi sur la page d'accueil de notre site Web : <www.revuerelations.qc.ca>.

LDL
Ligue des droits et libertés

Pour une société où l'intégralité des droits humains sera reconnue

liguedesdroits.ca

LE COSTA RICA, CARBONEUTRE D'ICI 2050 ?

Doté d'une biodiversité exceptionnelle, le Costa Rica se veut un modèle en matière écologique. Toutefois, comme bien d'autres pays, il fait face à plusieurs défis s'il veut atteindre son objectif d'être carboneutre d'ici 2050.

Gustavo J. Fuchs*

L'auteur est journaliste et consultant

Un nouveau plan gouvernemental ambitieux prévoit que le Costa Rica aura atteint l'objectif de la carboneutralité[1] en 2050. La transformation socio-économique nécessaire pour y arriver pourrait cependant se révéler plus difficile que ne veulent bien l'admettre le gouvernement dirigé par le président Carlos Alvarado et son Parti de l'action citoyenne (PAC).

Une nature précieuse

Le Costa Rica s'est affirmé tout au long de son histoire comme l'une des démocraties les plus stables d'Amérique latine. Au cours des années 1980, alors qu'éclataient tumultes politiques et guerres civiles un peu partout en Amérique centrale, le pays a réussi – sans armée – à maintenir la paix chez lui. Il est même devenu une destination touristique majeure, ses plages de qualité supérieure et sa forêt tropicale luxuriante attirant des milliers de vacanciers de tous les coins du monde, au point où l'économie du pays est devenue largement dépendante du tourisme, qui représente 9 % de son PIB. Il s'est ainsi créé au Costa Rica une volonté de sauvegarder une nature exceptionnelle, le pays abritant à lui seul plus de 500 000 espèces animales et végétales, soit 6 % de la biodiversité mondiale, même s'il occupe à peine 0,03 % de la superficie du globe.

Grâce à des politiques soutenues, la déforestation qui a caractérisé la décennie 1980, alors que les forêts n'occupaient guère plus que 21 % du territoire national, a été stoppée dans les années 1990. Si bien qu'en 2010, la moitié du pays avait retrouvé sa couverture arborée. L'utilisation de mécanismes de marché pour réduire la déforestation – des outils controversés parce qu'ils reposent sur une marchandisation de la nature – joue toujours un rôle, le Costa Rica étant un pionnier en la matière. Sur le plan des activités extractivistes, depuis 2002, un moratoire sur les mines à ciel ouvert de même que sur les projets d'exploration et d'exploitation pétrolières est en vigueur. En 2012, après des mois de protestations, la Cour suprême a annulé le projet canadien d'exploitation minière à ciel ouvert Crucitas, et l'ancien président Oscar Arias Sánchez (1986-1990 et 2006-2010) s'est retrouvé au cœur d'une bataille judiciaire pour l'avoir appuyé et pour avoir autorisé la déforestation de 191 acres de terres protégées.

À ces efforts voués à la conservation de la nature s'ajoutent ceux pour s'affranchir de la dépendance au pétrole. Car bien que, depuis 2014, 98 % de l'électricité produite au pays provienne d'énergies renouvelables (l'hydraulique principalement), l'électricité compte pour moins du quart de la consommation énergétique globale du pays. En 2016, à la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques, le Costa Rica a revu à la hausse ses engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le 24 février dernier, le gouvernement a dévoilé son plan national de décarbonisation qui engage le pays à devenir carboneutre d'ici 2050, plan qu'appuie la Banque interaméricaine de développement par un financement de 3,5 millions de dollars US. Mais cet objectif est-il réalistement atteignable ?

Priorité aux transports

Allant de l'importance de transformer le système de transport en commun jusqu'à la mise en place de nouvelles normes pour l'industrie, l'activité commerciale et le secteur résidentiel, le plan exige une transformation complète de l'économie. Il procède par étapes et avec des objectifs précis pour combattre intégralement toutes les émissions polluantes. De nouvelles mesures fiscales vertes, incluant des taxes et de nouveaux tarifs, visent à financer une transition écologique juste, basée sur l'idée qu'un environnement propre et une économie en santé peuvent coexister en poursuivant un objectif de justice sociale.

Principale source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays, le secteur des transports est une cible prioritaire. Le système de transport collectif costaricain – comprenant taxis, lignes ferroviaires et autobus – est grandement déficient. Le transport par autobus repose sur un système de concessions consenties à des entreprises privées qui fournissent un mauvais service en toute impunité. La plupart de ces concessions arrivant à échéance en 2021, le gouvernement compte saisir l'occasion pour changer les choses. Mais les compagnies d'autobus constituent un lobby puissant au Costa Rica. Un certain nombre de magnats de cette industrie possèdent en même temps des stations-service – ce qui explique leur opposition à la décarbonisation – et ils contribuent généreusement à la caisse électorale des partis politiques, espérant des retours d'ascenseur.

Par ailleurs, pour que le gouvernement respecte son objectif de porter à 70 %, d'ici 2035, la part du transport collectif n'émettant pas de GES, les compagnies devraient remplacer



Forêt tropicale à Quizarra, Costa Rica. Photo : Michel Rathwell/Flickr

233 autobus par année par des modèles électriques, et ce, à partir de cette année. Les compagnies s'attendent à ce que des subventions leur soient accordées dans ce but, mais il est improbable que les finances publiques le permettent, le gouvernement faisant face à une crise fiscale liée à la dette. L'heure est aux contraintes budgétaires. Une importante réforme fiscale – une première en 14 ans –, vue comme injuste envers les plus démunis, a d'ailleurs entraîné une grève générale du secteur public en septembre 2018.

L'état lamentable du transport collectif a aussi fait en sorte que la voiture privée est très populaire : le Costa Rica dispose ainsi du troisième plus important parc de véhicules à usage personnel en Amérique latine. Mais le réseau routier est mal en point. L'OCDE, dans son Rapport d'enquête sur l'économie costaricaine, affirme ainsi que « l'effort en vue de réduire les émissions de gaz carbonique émanant des voitures à usage personnel va devoir se combiner à une amélioration des infrastructures dans le transport, de même qu'à une extension du réseau public[2]. »

Le gouvernement devra œuvrer de concert avec les municipalités pour créer de nouvelles pistes cyclables et d'autres formes de transport non polluantes. Il faut savoir que la loi costaricaine accorde une grande autonomie aux 82 gouvernements locaux, concernant notamment la gérance et l'entretien du réseau routier municipal, qui représente 80 % de l'ensemble du réseau. Cela signifie que pour réaliser une infrastructure nouvelle qui favoriserait le transport non polluant, voire non motorisé, le gouvernement a besoin que les municipalités s'engagent à fond. Or, si certaines collaborent à la mise sur pied de nouveaux services de trains de passagers, par exemple, d'autres joueurs comme l'Union nationale des gouverneurs ont réussi à bloquer, l'an dernier, un projet de loi qui visait l'investissement de fonds municipaux dans la réalisation de pistes cyclables. Une victoire de l'opposition lors des prochaines élections municipales, en février 2020, où la droite évangélique pourrait accéder au second tour comme elle l'a fait lors de l'élection présidentielle de 2018, pourrait d'autant plus compliquer la mise en œuvre du plan du gouvernement.

Une société d'État à transformer

Une autre pièce maîtresse du plan gouvernemental concerne la difficile réorganisation de la Raffinerie pétrolière du Costa Rica (RECOPE, selon l'acronyme espagnol). Il s'agit d'une source vitale de financement pour l'État qui tire 24 % de ses revenus fiscaux des taxes directes et indirectes liées aux carburants fossiles. Naguère responsable du raffinage, la société d'État détient aussi aujourd'hui un monopole sur la distribution. Les efforts visant à l'inciter à investir dans la production d'énergies renouvelables et dans la recherche pour sortir de la dépendance aux carburants fossiles se heurtent à l'opposition conservatrice. Les vieux partis de gouvernement – le Parti de la libération nationale (PLN) et le Parti social-chrétien (PUSC) – de même que le Parti pour la restauration nationale (RN, d'obédience évangélique) les bloquent.

En outre, le député Erwen Masis (PUSC) – dont on se demande ce qu'il fait à la tête de la commission sur l'environnement tant il appuie fortement l'exploitation pétrolière et gazière –, non content d'avoir fait échouer un projet de loi qui portait sur l'aménagement de pistes cyclables urbaines, s'oppose au moratoire en vigueur depuis 2002. « Comment se fait-il que le pays en soit arrivé à interdire l'exploitation du pétrole et du gaz ? […] Il consomme du pétrole et pourrait très bien en produire », lançait-il, en novembre dernier[3]. Le PLN n'est pas en reste : il a proposé récemment un projet de loi favorable aux mines à ciel ouvert. De plus, grâce à une alliance avec le PAC et le RN, son député Carlos Ricardo

Benavides préside désormais l'Assemblée législative, instance où bien des propositions devant être mises en œuvre conformément au plan de décarbonisation feront l'objet d'une bataille politique.

Déjà, un nouveau projet de loi qui permettrait à la RECOPE de mener des activités de production et de distribution de biocarburants, tout en investissant dans la recherche et le développement de sources énergétiques renouvelables, est combattu. Le secteur privé s'y oppose, soutenant que la RECOPE ne devrait pas pouvoir le concurrencer sur le marché des biocarburants.

En dépit des difficultés, bénéficiant d'un taux d'approbation modeste (30%) et ayant à peine dix députés au sein d'un Congrès qui en compte 57, le gouvernement du PAC démontre son engagement à mettre fin à la dépendance du pays envers les énergies fossiles. Et les Costaricains demeurent en majorité favorables à l'action contre le réchauffement climatique. Le 25 février dernier, Alvarado a prolongé par décret le moratoire sur l'exploration pétrolière jusqu'en 2050. La députée Paola Vega a présenté un plan de taxes progressives qui aurait comme effet de bannir, d'ici 2030, les véhicules consommant du carburant fossile. Des mesures fiscales favorisant l'importation de voitures électriques sont déjà en place et 48 nouvelles bornes de recharge ont été installées en cours d'année. Les efforts doivent aussi porter sur la nécessité d'inclure le plan de décarbonisation dans le Plan stratégique national pour 2050, actuellement en préparation au ministère de la Planification.

Mieux travailler avec les groupes écologistes et sociaux

Par ailleurs, le gouvernement doit aussi rétablir les ponts avec les mouvements communautaires et les organisations environnementales qui ont joué un rôle vital dans les efforts liés à la conservation des milieux naturels au Costa Rica. La Fédération écologiste (FECON), qui a exprimé un appui prudent envers le plan de décarbonisation, se montre critique de l'approche « de haut en bas » du gouvernement, sans participation significative des communautés ou des groupes environnementaux. Elle fait aussi remarquer que l'énergie hydroélectrique – principale source d'énergie renouvelable du pays – porte aussi son empreinte carbone et que la production locale de biocarburants prévue entraînera le développement de monocultures comme celle de la canne à sucre. Il en résulterait une demande accrue en eau pour l'irrigation (2500 litres étant nécessaires pour produire un litre d'éthanol à partir de la canne à sucre), cela dans un pays déjà aux prises avec des pénuries d'eau et où le monopole qu'exerce la Liga Agrícola Industrial de la Caña de Azúcar, le lobby de la canne à sucre, est déjà un problème.

L'antenne costaricaine des AmiEs de la Terre s'est pour sa part inquiétée du fait que les propositions se concentrent trop fortement sur le transport privé, laissant de côté des mesures importantes telles que le renforcement de l'agriculture communautaire et d'autres initiatives pour sortir du modèle d'une agriculture industrielle basée sur l'usage intensif de pesticides. Il faut savoir que le Costa Rica est l'un des plus grands utilisateurs de pesticides au monde, selon une étude de l'Instituto Regional de Estudios en Sustancias Tóxicas de la Universidad Nacional[4].

Ainsi, bien qu'il paraisse réalisable et qu'il présente nombre d'éléments porteurs et significatifs, le plan du gouvernement costaricain nécessitera des actions courageuses de la part de l'État et de ses institutions. Et tout doit se faire en dialogue constant avec l'ensemble des acteurs impliqués si on veut vraiment parvenir à la carboneutralité dans le délai prescrit, dans un contexte où des asymétries de pouvoir sont à l'œuvre chaque jour. Tout cela exige aussi qu'on abandonne la croyance selon laquelle seules les forces du marché feront l'essentiel. Il est indispensable que l'État récupère son rôle dirigiste dans la sphère économique si on veut parvenir à un développement soutenable à long terme et respectueux des écosystèmes.

---

* Traduit de l'anglais par Jacques Grenier, en collaboration avec Catherine Caron.

1. État atteint lorsqu'il n'y a pas d'émission nette de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou que celle-ci a été compensée.
2. Voir *Études économiques de l'OCDE : Costa Rica 2018*, OCDE, 21 août 2018.
3. Assemblée législative du Costa Rica (2018). *Procès-verbal de la session plénière régulière N⁰ 90*, 7 novembre 2018.
4. Voir Jorge Araya, « *Costa Rica es el consumidor más voraz de plaguicidas en el mundo* », *Semanario Universidad*, 3 juin 2015.



ÉLECTIONS FÉDÉRALES : UN DILEMME POUR LA GAUCHE

Les forces en présence aux élections d'octobre prochain au Canada peuvent difficilement réjouir les électeurs et les électrices de gauche. Ceux-ci devront trouver une façon d'initier de nouvelles convergences pour changer la donne.

Pierre Beaudet

L'auteur est membre du comité de rédaction des *Nouveaux Cahiers du socialisme*

L'issue des élections fédérales annoncées pour octobre prochain reste pour le moins incertaine. Le Parti libéral du Canada (PLC), au pouvoir depuis 2015, est sur la sellette. Visiblement, l'effet magique de l'image de jeune premier qui a si bien servi son chef, Justin Trudeau, s'est plutôt dissipé, notamment en raison de l'« affaire SNC-Lavalin » et du pipeline Trans Mountain. Dans plusieurs dossiers, il y a eu autant de continuité que de changement entre son gouvernement et le précédent.

Des beaux discours à la réalité

On se souvient du règne du Parti conservateur (PC) de Stephen Harper (2006-2015) pour l'assaut brutal qu'il a mené contre ce qui restait de politiques keynésiennes, contre les Autochtones et pour son virage militariste au service de la « guerre sans fin » des États-Unis. Mais la résistance a été vive, ce qui a permis le retour du PLC au pouvoir après avoir été brièvement éclipsé par la « vague orange » du Nouveau parti démocratique (NPD), en 2011.

Comme ses prédécesseurs, Justin Trudeau se révèle le grand « continuateur » de ce qui constitue les fondements « essentiels » de la politique de l'État fédéral. Cela passe par une gestion managériale répondant aux attentes de l'axe Toronto-Calgary, respectivement capitale financière et complexe pétrolier du pays. Certes, la politique économique du gouvernement libéral a changé en partie : il y a eu moins de coupes sévères dans le secteur public, mais sans aller jusqu'à réparer les dommages antérieurs infligés aux classes populaires et moyennes (aggravation de la pauvreté, marginalisation des régions, etc.). Surtout, Ottawa a continué une restructuration privilégiant le secteur extractiviste.

Justin Trudeau avait également promis d'assainir le système électoral profondément antidémocratique hérité du colonialisme britannique, mais finalement, il n'a rien fait. Autre élément de continuité : malgré les promesses d'imposer une politique extérieure « féministe », le Canada est demeuré de facto l'allié subalterne des États-Unis dans des aventures guerrières au Moyen-Orient et également dans des campagnes d'intimidation contre des pays indépendants comme le Venezuela ou une superpuissance émergente trop audacieuse aux yeux des États-Unis, nommément la Chine.

Par ailleurs, le discours de la « réconciliation » a certes permis de compatir avec les misères et souffrances infligées aux Autochtones, notamment les femmes victimes de violence, mais sans que des actions conséquentes répondant à leurs revendications fondamentales ne soient entreprises, concernant entre autres leurs territoires menacés par des projets extractivistes et la construction de pipelines. L'approche moraliste de la question autochtone est stérile tant qu'on refuse de s'attaquer aux causes systémiques et historiques qui ont conduit à la dépossession de ces peuples et au génocide culturel qui a suivi. Le même immobilisme face aux revendications québécoises est patent : le gouvernement Trudeau, avec l'appui du gouvernement du Parti libéral du Québec jusqu'en 2018, est demeuré à peu près impassible devant toute remise en question, même timide, du statu quo constitutionnel.

Une question difficile se pose pour les progressistes : est-il pensable de construire une alternative, à l'extérieur du NPD ?

Le retour des conservateurs

Parallèlement, relookés par leur chef Andrew Scheer, les conservateurs proposent de revenir à « l'austéritarisme », tout en présentant un discours plutôt « centriste ». L'idée pour eux est de jouer sur deux tableaux en même temps, d'abord en flattant une partie de l'électorat conservateur qui ressemble, sans être identique, à celui de la droite américaine (le Tea Party dans le Parti républicain), puis en évitant, autant que faire se peut, des controverses qui pourraient leur aliéner la majorité de la population (attaque contre les droits des femmes, déni climatique, etc.).

Pour y parvenir, les conservateurs disposent d'une machine électorale redoutable, bien appuyée par l'élite économique de l'axe Toronto-Calgary. Un facteur facilitant est la situation en Ontario. Depuis l'arrivée du trumpiste Doug Ford à Queen's Park, une nouvelle alliance entre l'élite canadienne et une masse de mécontents prend forme dans le cœur démographique et économique du pays autour d'un programme à saveur

réactionnaire. Certes, cette alliance n'est pas stable, il y a beaucoup de critiques, mais compte tenu de la déliquescence du Parti libéral et de la situation du NDP dans cette province, il se pourrait que Ford tienne le cap en aidant les conservateurs fédéraux.

Andrew Scheer promet tout ce que veut entendre la caste de l'axe Toronto-Calgary, tout en affirmant sa volonté de faire du Canada un fidèle allié des États-Unis dans la « nouvelle » Guerre froide qui s'esquisse contre la Chine et la Russie. La marge de manœuvre du PLC devient alors très mince. Peut-il refaire le coup de 2015 et doubler un NPD encore mal remis de la désastreuse orientation « social-libérale », plutôt à droite, imposée ces dernières années ? Peut-il profiter de l'image sulfureuse des conservateurs que Scheer cherche à masquer ? Il est certain que les conservateurs doivent modérer leurs discours pour gagner le centre, mais le peuvent-ils ? Au final, il se peut que le meilleur « ami » du PLC soit un Parti conservateur enfoncé dans l'idéologie de la droite et même, de l'ultra-droite.

Une « troisième » voie dans le creux de la vague

Du côté du NPD, son nouveau chef adjoint, Alexandre Boulerice, et la nouvelle candidate progressiste Nima Machouf, essaient de replacer le parti au centre-gauche et, sans doute, le font-ils avec conviction. Cependant, sous le règne de Thomas Mulcair, le NPD est devenu un deuxième parti libéral sur l'essentiel des dossiers. C'était frappant en ce qui a trait aux questions de politique extérieure : Mulcair et la députée Hélène Laverdière se sont rangés derrière les aventures militaires canadiennes en Irak et en Syrie, appuyant aussi les sales coups d'Ottawa contre le Venezuela ainsi que le maintien de liens étroits avec l'État israélien. Depuis, avec son nouveau chef Jagmeet Singh, le NPD s'est empêtré avec le gouvernement du NPD en Alberta, notamment dans les controverses entourant les projets de pipelines. En tout et pour tout, 2018 aura été une année catastrophique pour le NPD, d'où ces sondages à répétition le plaçant loin derrière les deux grands partis[1]. Au mieux, il se pourrait que le NPD puisse sauver quelques comtés et envoyer à Ottawa des personnes susceptibles d'écouter un peu plus les revendications populaires.

Du côté du Bloc québécois et des Verts

Dans le passé, le Bloc québécois avait généralement une posture proche de celle du NPD sur les questions sociales et économiques ; il était même quelques fois un peu plus à gauche que le NPD. Mais dans le sillon de la dégringolade du Parti québécois, l'étoile du Bloc a pâli. Le nouveau chef Yves-François Blanchet, ex-ministre péquiste, pourra-t-il rallumer la flamme ? Se dire défenseur du Québec à Ottawa n'est pas très attrayant. Défendre quoi au juste ? Les douteuses décisions du gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) dirigée par François Legault, y compris les lois à caractère anti-immigrants, ont été appuyées par Blanchet, qui affirme qu'elles répondent au vœu de la majorité de la population. En plus de ne pas être très attirante pour un électorat progressiste, l'image du Bloc ne réussira probablement pas à convaincre plusieurs électeurs qui iront alors voter pour le « moins pire », en l'occurrence le PLC, pour barrer la route aux conservateurs.

Un facteur secondaire, mais qui pourrait être un irritant pour tous les partis (sauf le Parti conservateur) est la montée du Parti vert. Quelques avancées en Colombie-Britannique donnent de l'espoir à cette formation, mais sa progression se ferait surtout au désavantage du NPD. Or, sur le fond, le parti identifié à Elizabeth May a peu à offrir. Hormis son discours sur les enjeux environnementaux, il est plein de silences et d'ambiguïtés sur des questions aussi fondamentales que la santé, l'éducation, l'économie, la politique extérieure. Sur ce dernier point, Elizabeth May se retrouve d'accord avec les conservateurs sur la question palestinienne, le Venezuela et concernant d'autres peuples qui n'entrent pas dans le grand schéma néolibéral et néoconservateur.

Quels enjeux pour le Québec ?

On peut sans trop de risques prévoir qu'un retour du PC au pouvoir serait une mauvaise nouvelle pour le Québec. Andrew Scheer et son noyau néoconservateur n'hésiteront pas une minute à relancer le projet de pipeline Énergie Est, par exemple. Ils reviendront à une politique « austéritaire » sans nuance en sabrant dans les dépenses, à part celles consacrées au secteur militaire. Ils reprendront la dynamique raciste et



exclusiviste à l'encontre du Québec –sous la forme du Québec *bashing*–, des Autochtones et des personnes immigrantes. Il est certain que, face aux revendications autochtones, un gouvernement conservateur reviendra aux politiques agressives antérieures.

Certes, par ses affinités avec la CAQ sur plusieurs plans, Andrew Scheer pourrait être plus accommodant avec le gouvernement québécois actuel. Les conservateurs n'ont rien contre le fait de donner plus d'autonomie aux provinces, surtout si cela peut permettre de diminuer les transferts fédéraux, ce qui leur permet, par la bande si on peut dire, de poursuivre le démantèlement des politiques keynésiennes.

Avec un peu de chance, le PC pourrait faire quelques gains au Québec en misant sur des « personnalités » locales comme Yves Lévesque, l'ex-maire de Trois-Rivières. Un mélange de conservatisme avec une dose de populisme pourrait servir la cause conservatrice, si on ajoute un peu de nationalisme à la sauce identitaire. Il est peu probable, pour autant, que le PC fasse plusieurs gains électoraux au Québec.

En ce qui concerne le NPD au Québec, il est clair que la « vague orange » de 2011 s'est révélée un mirage, rapidement dissipé par la gestion de droite de Thomas Mulcair. Sur la question québécoise, se contenter de reconnaître que le Québec a des droits n'est pas convaincant. Il faudrait avoir le courage de proposer une restructuration en profondeur d'un État dont les fondements ont été posés par un régime colonial niant les droits des peuples. Ce n'est pas en continuant le projet d'un État fédéral omnipotent qu'il peut faire avancer les choses. Ni en niant que le Canada est un espace politique où coexistent plusieurs peuples. Pour sauver les meubles, le NPD va tenter un « tournant vert », malgré les positions tordues qu'il a adoptées concernant le pétrole sale de l'Alberta, et affronter les Verts sur les enjeux environnementaux.



Clément de Gaulejac

Que faire ?

Des syndicats disent qu'il faut tout faire pour empêcher une victoire conservatrice. En pratique, cela veut probablement dire, dans beaucoup de situations locales notamment, un appui « tactique » au PLC, ou encore au NPD ou au Bloc. C'est un « choix » peu réjouissant où l'on se retrouve à voter pour le « moins pire ». Il serait présomptueux, cependant, de dénoncer cela trop rapidement. Compte tenu de l'alignement actuel des forces en présence, il se peut qu'il devienne logique et rationnel de se replier sur le « moins pire ».

Si les secteurs progressistes étaient résolus à jouer cartes sur table, il faudrait réfléchir à la façon de sortir de la fausse alternance PLC/PC. On sent une lassitude à l'endroit du NPD, en dépit des efforts de ceux et celles qui espèrent encore faire évoluer le parti vers la gauche. Mais l'espoir qu'une grande réforme du NPD soit possible semble aujourd'hui en hibernation, en partie parce que l'appareil du parti reste résolument hostile à toute radicalisation. Une question difficile se pose ainsi pour les progressistes : est-il pensable de construire une alternative, à l'extérieur du NPD ?

Et c'est ainsi que l'expérience de Québec Solidaire fait réfléchir. Si on a réussi à sortir du bipartisme encrassé qui dominait depuis si longtemps au Québec, pourquoi une telle convergence ne pourrait-elle pas se mettre en place à l'échelle canadienne ? Des secteurs progressistes pourraient-ils avancer de nouvelles pistes concernant la nécessité de la « grande transition » sociale, économique et écologique à faire au pays ? Quels seraient les secteurs populaires prêts à embarquer dans l'aventure ? Les progressistes canadiens pourraient-ils, parallèlement, donner un appui explicite et actif au droit à l'autodétermination, et donc, franchir la ligne rouge qui les a toujours coupés des aspirations du peuple québécois ?

Ne nous racontons pas trop d'histoires, un tel changement n'est pas pour demain ! Mais comme le disait un certain révolutionnaire chinois, la longue marche commence toujours par le premier pas.

1. Selon certaines projections, le NPD pourrait conserver quelques-unes des 16 circonscriptions qu'il détient actuellement au Québec (dont celles de Rosemont-Petite-Patrie et de Berthier-Maskinongé).

LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE, RÉALITÉ OU PRÉTEXTE ?

Le discours sur la pénurie de main-d'œuvre est omniprésent au Québec depuis quelques années. Est-il toujours pertinent ou ne sert-il pas, le plus souvent, à justifier le recours à des travailleurs précaires sans améliorer des conditions de travail inacceptables ?

Rolande Pinard

L'auteure, sociologue indépendante, a publié *La révolution du travail. De l'artisan au manager* (Liber, 2000 et 2008) et *L'envers du travail. Le genre de l'émancipation ouvrière* (Lux, 2018)

On parle beaucoup de pénurie de main-d'œuvre au Québec ces dernières années, dans un contexte où le taux de chômage est très faible, ce qui a pour effet de resserrer le rapport entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Nous devrions dans ce cas assister à une tendance à la hausse des salaires, y compris dans les postes au bas de l'échelle, pour attirer les candidatures. Or, les salaires stagnent, voire diminuent, en valeur réelle, depuis 40 ans[1]. Pour comprendre le sens de ce discours sur la pénurie de main-d'œuvre, il faut le situer dans le contexte plus large de la mondialisation capitaliste et de ses répercussions locales. Assistons-nous vraiment à une pénurie de main-d'œuvre ou plutôt à une des formes d'exploitation associées au capitalisme globalisé désignée sous le concept de « précariat globalisé » ? La question se pose compte tenu de la hausse tendancielle du recours à des travailleurs migrants temporaires pour combler des postes dits « peu spécialisés » et peu payés, sans accès ou presque aux droits sociaux liés au travail et sans la possibilité d'obtenir la résidence permanente. Pour commencer à répondre à cette question, il faut d'abord voir si les difficultés de recrutement sont liées à une pénurie de main-d'œuvre ou alors à d'autres facteurs liés à la demande ou à l'offre de main-d'œuvre. Car nous sommes ici en présence de deux pôles – l'entreprise et la main-d'œuvre – qui, s'ils sont nécessaires l'un à l'autre, poursuivent des objectifs fort différents, voire opposés.

Difficultés de recrutement : des causes diverses

Les difficultés de recrutement dans certains secteurs et régions du Québec ne sont pas nouvelles. Dans le cadre d'une étude portant sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, effectuée en 2007, j'ai constaté que plusieurs employeurs de différents secteurs avaient du mal à recruter du personnel à cause des mauvaises conditions de travail offertes, des salaires relativement bas et de la précarité des emplois (c'était le cas dans les industries du meuble, du commerce de l'alimentation et du transport routier). Ailleurs, les difficultés étaient liées au fait que les jeunes n'étaient pas intéressés par les métiers proposés ou que la formation initiale faisait défaut, était insuffisante ou mal connue. Le passage à la retraite des *baby-boomers* est un phénomène prévisible qui peut aussi créer des problèmes de recrutement lorsque rien n'a été fait pour y faire face.

Autre facteur à considérer : la restructuration des grandes entreprises qui se sont mises à externaliser des activités jugées accessoires pour refiler les coûts liés aux aléas de la production à des fournisseurs et des sous-traitants. Ces derniers, tributaires des commandes de l'entreprise cliente, embauchent et mettent à pied selon les besoins de la production et ils ne trouvent pas toujours la main-d'œuvre voulue, en quantité nécessaire, au moment requis. C'est le prix à payer pour la « flexibilisation » de la main-d'œuvre. Les rationalisations qui ont cours depuis les années 1980 ont entraîné des réductions draconiennes de personnel, rendant les entreprises vulnérables à des absences ou à des départs impromptus ainsi qu'à des variations dans la production. Dans ce contexte de production au plus juste (« *lean production* »), la tendance des employeurs à réagir au dernier moment crée des situations de crise, souvent imputées à une pénurie de main-d'œuvre.

Pour les emplois peu ou pas qualifiés, on a de plus en plus tendance à contourner la difficulté de recrutement par le recours à des travailleurs étrangers temporaires plutôt que par l'amélioration des salaires et des conditions de travail. En même temps, on constate une discrimination persistante à l'embauche envers certaines catégories de la population, dont les Autochtones, les minorités visibles et les immigrants. Les personnes appartenant à ces groupes ont du mal à trouver un emploi en raison de leur condition sociale, de préjugés de la part des employeurs et des pratiques discriminatoires qui s'ensuivent, de l'insuffisance de formation, des politiques d'entreprises ou d'ordres professionnels. La main-d'œuvre est là, mais les obstacles à son embauche ne sont pas levés par ceux qui en ont le pouvoir, même lorsque des postes sont disponibles.

Les difficultés de recrutement, on le voit, peuvent être attribuables à bien d'autres causes qu'à une réelle pénurie de main-d'œuvre. Les solutions aux difficultés de recrutement ne sont donc pas toutes liées à la main-d'œuvre.

L'exemple des secteurs de la santé et de l'enseignement

Les secteurs de la santé et de l'enseignement suscitent de grandes inquiétudes au sujet d'une « pénurie » d'infirmières et d'enseignantes[2]. Ici aussi, on tend à se tourner vers l'étranger

pour combler des postes. Or, la main-d'œuvre infirmière est en croissance continue depuis 2012-2013[3]. Interviewée dans *La Presse+* le 10 mai 2016, Régine Laurent, alors présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, précisait que « 50 % des infirmières et 67 % des infirmières auxiliaires ont un statut à temps partiel au Québec ». Si 70 % des professionnelles en soins étaient à temps plein, on résoudrait les problèmes d'accessibilité, stabiliserait les équipes, diminuerait les heures supplémentaires et réduirait l'absentéisme.

Le temps supplémentaire obligatoire est devenu une forme habituelle de « gestion » du personnel en soins infirmiers parce qu'on peut compter sur l'obligation déontologique imposée par l'Ordre des infirmières de ne pas abandonner les patients. Cette forme paresseuse de gestion a probablement incité une partie des infirmières à opter pour d'autres lieux ou formes de pratique. Cette anomalie destructrice de la vie de ces professionnelles est certainement un facteur explicatif important des difficultés de recrutement d'infirmières.

En ce qui concerne les difficultés de recrutement des préposées aux bénéficiaires, les faibles salaires associés à cette exigeante activité rebutent les candidates potentielles, et le manque de personnel qui s'ensuit aggrave la situation. Si les employeurs des secteurs public et privé acceptaient de reconnaître l'importance de cette fonction et des personnes qui la remplissent et amélioraient le service et les conditions de travail, la difficulté actuelle d'en recruter serait fort probablement aplanie. Le mode de gestion du personnel dans le secteur de la santé a été fortement influencé par les méthodes utilisées dans le secteur privé, notamment la méthode Toyota consistant à faire soi-disant plus avec moins. Les soins, mesurés et chronométrés, sont réduits et déshumanisés, ce qui atteint le caractère professionnel de la pratique. L'annonce faite par la ministre responsable des Aînés et Proches aidants, Marguerite Blais, le 29 avril dernier, à l'effet qu'il faudra embaucher 60 000 personnes dans le secteur de la santé, dont la moitié devraient être des préposées aux bénéficiaires, devrait améliorer la situation. Pour attirer 30 000 candidatures de préposées, il faudra toutefois valoriser cette fonction, dans tous les sens du terme, et ne pas compter seulement sur des candidatures immigrantes appâtées par un discours trompeur.

Dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, il y a eu des coupes budgétaires de 1,5 milliard entre 2010 et 2016 selon la Fédération autonome de l'enseignement. En outre, 42 % des enseignantes ont un statut précaire. Ces décisions ont des incidences directes sur les conditions de travail et sur les services offerts aux élèves. Le manque de professionnelles de soutien, attribuable en bonne partie aux compressions, vient aggraver la situation. L'amélioration du salaire d'entrée dans la profession ne va pas régler ces problèmes. Dans les régions où il y a pénurie d'enseignantes, l'amélioration des conditions d'exercice de la profession doit s'ajouter à la revalorisation salariale. Ces conditions expliquent probablement davantage que la question salariale pourquoi le quart des nouvelles enseignantes quittent la profession après cinq ans. L'argument de la pénurie contribue, ici aussi, à occulter des conditions de travail inacceptables, refusées par un nombre croissant de salariées.

L'utilisation des travailleurs migrants temporaires

Face aux difficultés de recrutement, employeurs et représentants gouvernementaux ont tendance, ces dernières années, à contourner le problème en favorisant l'entrée au pays de travailleuses et de travailleurs étrangers. L'expression « pénurie de main-d'œuvre » est commode pour justifier le recours à une main-d'œuvre « taillable et corvéable à merci » constituée de travailleurs migrants temporaires, pouvant très difficilement faire respecter leurs droits liés au travail et sans protections sociales, sans liberté sur le marché du travail et sans possibilité



Travailleur étranger temporaire dans un champs de tomates. Photo : Jason Kryck/PC

d'accéder à la citoyenneté. Selon le sociologue Sid Ahmed Soussi, leur nombre a connu une augmentation très importante au cours de la dernière décennie. En 2002, le programme concernant ce type de travailleurs, jusque-là conçu pour une main-d'œuvre hautement qualifiée (universitaires, ingénieurs, cadres), a été élargi pour combler des emplois dits « peu spécialisés » (restauration, entretien ménager, travail agricole, etc.). Les dispositions de ce programme, très favorables aux entreprises en raison de l'accélération des procédures d'acceptation et de la flexibilité qu'il leur apporte, lui ont fait connaître un développement exponentiel. Ce type de programme contribue à maintenir et à aggraver localement la stagnation, voire la baisse des salaires, en utilisant l'argument des pénuries de main-d'œuvre[4].

Cette tendance à recourir à des travailleurs étrangers temporaires est repérable partout dans le monde, créant ce que d'aucuns appellent un « précariat globalisé »[5]. On donne souvent l'exemple de la ville de Prato en Toscane : ville presque entièrement italienne en 1989, on y retrouvera 4200 firmes chinoises et 45 000 travailleuses et travailleurs chinois (20 % de la population de la ville) en 2008 ainsi que des conflits ethniques importants entre les différentes couches de ce précariat globalisé. Aux Émirats arabes unis, on compte 90 % de travailleurs étrangers temporaires ; au Qatar et au Koweit, plus de 80 % ; en Arabie saoudite, 50 %[6]. Au Québec, toujours selon Sid Ahmed Soussi, ces travailleurs remplacent de plus en plus des immigrants permanents, une analyse confirmée par le gouvernement actuel qui, jusqu'à tout récemment, affichait sa volonté de réduire l'immigration tout en favorisant le recours à des travailleurs migrants temporaires pour contourner la « pénurie » de main-d'œuvre.

Dans le cadre de la mondialisation économique, le centre hégémonique se déplace des États vers les entreprises transnationales qui imposent leurs diktats. Les États abdiquent leur rôle de défense des droits des citoyens pour satisfaire aux exigences des entreprises et tenter de se situer favorablement dans la compétitivité mondiale qui met les États en concurrence. Dans ce contexte, la mobilité d'une main-d'œuvre sans droits fait partie d'un retour à des formes d'exploitation comparables à celles des débuts du capitalisme industriel, alors que celui-ci ne faisait l'objet d'aucune réglementation et que les travailleurs n'avaient aucune protection.

L'argument de la pénurie de main-d'œuvre arrive à point nommé pour justifier l'expansion de ce précariat globalisé. Politiciens et commentateurs y adhèrent d'autant plus que nous connaissons actuellement un taux de chômage relativement bas. On a historiquement interprété une telle situation comme conférant un pouvoir et un rapport de force aux travailleurs (mais pas aux travailleuses), une occasion d'améliorer les salaires et les conditions de travail. Des périodes d'augmentation des taux de syndicalisation en découlaient aussi généralement. La disparition de ces phénomènes du côté du pôle de la main-d'œuvre est révélatrice d'un revirement de tendance inquiétant à plusieurs égards.

Le précariat globalisé a donné naissance à une concurrence nouvelle entre les salariés, provoquée par l'organisation capitaliste de la production et du travail à une échelle planétaire. Pour les salariés exploités, cette situation pose un défi beaucoup plus important que la pénurie supposée : celui de développer une solidarité entre toutes les couches du précariat globalisé tel qu'il se manifeste localement, pour contrer non seulement sa logique de concurrence, mais aussi la tendance xénophobe qu'elle peut nourrir dans les couches du précariat des pays d'accueil.

1. Jacques Rouillard et Jean-François Rouillard, *Perspective historique sur l'évolution des salaires réels au Québec (1940-2016)*. Groupe de recherche en économie et développement international (GREDI), Cahier de recherche 18-04, Université de Sherbrooke.
2. Comme il s'agit de deux secteurs fortement féminisés, le genre féminin inclut ici les hommes.
3. Voir Mia Laberge, « Manque d'infirmières : pénurie réelle ou structurelle ? », *Le Devoir*, 1er octobre 2018.
4. Sid Ahmed Soussi, « Migrations du travail et politiques publiques : vers une informalisation internationale du travail ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23, no 2, 2016.
5. Guy Standing, *The Precariat. The New Dangerous Class*, London, Bloomsbury, 2014.
6. *Id.*, p. 186.



Entendre le cri de l'Amazonie

Juan Fernando López Pérez*

L'auteur, jésuite, est membre de l'Équipe itinérante en Amazonie depuis 1999

Le synode sur l'Amazonie, qui réunira des évêques du monde entier à Rome du 6 au 27 octobre prochain, aura pour thème « Amazonie : de nouveaux chemins pour l'Église et pour l'écologie intégrale ». Le mot *synode* signifie « cheminer ensemble ». Appliqué à l'Amazonie – la plus grande route fluviale du monde –, on pourrait dire « ramer ensemble ». Le pape François a initié ce processus synodal en janvier 2018 à Puerto Maldonado, dans la région amazonienne du Pérou, en se mettant à l'écoute des peuples autochtones, de leur douleur comme de leurs espoirs. Prières, chants et danses ont ponctué cette rencontre. « Nous vous demandons de nous défendre ! », insista Yesica Patiachi, du peuple Harambut, au nom des autres peuples amazoniens : « Les étrangers nous voient faibles et insistent pour que nous quittions nos terres et qu'ainsi nous disparaissions. Nous voulons que nos enfants étudient, mais pas au prix d'effacer nos cultures et nos langues. Nous ne voulons pas oublier notre sagesse ancestrale. »

Dans son discours prononcé pour l'occasion, François a fait écho à la situation critique et sans précédent que vivent ces peuples dont les terres sont convoitées par les multinationales pétrolières, gazières, forestières, minières et agroindustrielles. Il a dénoncé la violence du capitalisme prédateur et écocide qui y fait rage, et particulièrement à l'encontre des plus vulnérables parmi les vulnérables, les peuples indigènes en isolement volontaire. Ceux-ci se sont réfugiés dans les régions les plus inaccessibles de la forêt pour pouvoir vivre libres : « leur présence nous rappelle que nous ne pouvons pas disposer des biens communs au rythme de l'avidité et du consumérisme. Il faut des limites qui nous aident à nous prémunir contre toute volonté de destruction massive de l'habitat qui nous constitue », a dit François.

Mais cette situation critique, où la « dictature du capital » empêche les pouvoirs politiques de veiller au bien commun et menace les écosystèmes, nous concerne toutes et tous. La clameur des peuples indigènes interpelle l'humanité entière. Nous sommes en face d'un temps d'urgence, un « *kairos* », pour prendre un terme biblique, un temps d'action et de riposte, où l'Esprit de vie anime la résistance. Les signes de sa présence surgissent, une fois de plus, de la « périphérie » du monde – géographique, existentielle, symbolique – et non depuis le « centre » ; les étincelles de nouveauté naissent des « Galilées » de ce monde, notamment de l'Amazonie et de ses peuples historiquement exclus et exploités.

À Puerto Maldonado, le pape François a reconnu dans les peuples autochtones des guides privilégiés sur les chemins de la sauvegarde de la maison commune, ou du *bien-vivre* selon les cosmovisions indigènes. C'était un geste courageux et prophétique. Leur sagesse ancestrale est un don fait à l'humanité confrontée à une grave rupture de l'équilibre écosystémique de la planète. La notion de *bien-vivre* peut se résumer ainsi : « Je vis bien si tu vis bien ; et toi et moi vivons bien si les autres vivent bien ; et nous vivons tous et toutes bien si les arbres, les plantes et le sol vivent bien ; si la rivière et les poissons vivent bien ; si l'air et les oiseaux vivent bien ; si la pluie et le vent vivent bien ; si la terre et le ciel vivent bien ; si les esprits vivent bien ; si tous les êtres avec qui nous formons communauté vivent bien. »

Si l'Amazonie dépérit, c'est la planète entière qui en souffrira.

Si le synode sur l'Amazonie veut porter fruit, il devra, comme François l'a fait à Puerto Maldonado, se laisser interpeller par les peuples autochtones. Il devra « amazoniser » le cœur de l'Église pour qu'elle devienne un porte-voix puissant qui dénonce la violence dont souffrent l'Amazonie et ses peuples et qui annonce en même temps le don que fait à la Terre entière la diversité de cette région et de ses peuples pour l'équilibre écologique de la planète et la sauvegarde de la vie. Le synode devra montrer que si l'Amazonie dépérit, c'est la planète entière qui en souffrira, c'est la vie même sur Terre qui pourrait être compromise. Face à cette menace, tous et toutes, nous devons unir nos forces pour lutter contre les logiques perverses et prédatrices qui ont cours et nous engager résolument dans une nouvelle manière de vivre, basée sur le bien vivre, le souci du vivant, la réciprocité des échanges, la simplicité de la vie.

Ce devra être un synode qui appelle à une Église plurielle et diverse, européenne avec les Européens, africaine avec les Africains, autochtone avec les Autochtones. Une Église axée sur le service, qui reconnaisse les divers ministères indigènes déjà mis en pratique, avec leurs ministres, hommes et femmes mariés, leurs rites adaptés à leurs cultures, etc. Une Église en dialogue interculturel et interreligieux constant, cheminant d'égal à égal, et tirant des apprentissages, conjointement et humblement, des expériences religieuses, spirituelles et mystiques des peuples amazoniens qui donnent à Dieu des noms divers : Tupá, Omama, etc.

Ce synode devra nous encourager à apprendre des peuples premiers ce qu'est l'écologie intégrale. Car, comme le dit le chaman Davi Kopenawa Yanomami : « Vous dites vouloir déforester notre terre-forêt pour nous enrichir. Or, pour nous, être riche, c'est d'avoir notre terre en santé, afin de permettre à nos enfants de vivre sainement dans un milieu plein de vie. »

* Traduit de l'espagnol par Jean-Claude Ravet.

1. *In absentia*

Texte : Violaine Forest
Photo : Benoit Aquin

L'homme se réveille à la gare ; trouve que tout autour ressemble à une gare mais il est en détresse, ne sait pas comment il est arrivé là ; un homme l'a conduit. Il n'a rien sur lui ; pas de manteau, pas de bottes. Il donne le numéro où il est, c'est le vôtre, il a composé ce numéro de mémoire, mais c'est la seule chose qui le sauve, que vous le rameniez de cette gare invisible et familière à la chambre qu'il n'a pas quittée. Vous tentez de le rassurer, lui dites que le rêve s'est simplement déversé dans le jour, que c'est un rêve important ; une gare d'enfance qui revient le hanter, un signe de départ, une envie de partir au loin, de retourner chez lui. Il répète qu'au réveil il ne comprenait pas pourquoi les objets familiers, usuels, se trouvaient aussi dans cette gare. À l'interphone placé au-dessus du lit, les infirmières hurlent des consignes, leurs paroles s'insinuent des haut-parleurs dans le sommeil des gens, on se croirait dans une gare. Dormir dans un hall de gare ! Voilà d'où cela peut venir : ces aboiements perçus dans le demi-sommeil, l'appel du rassemblement. Le froid, la solitude, l'impression d'avoir été arraché, sans savoir, à sa propre existence ; tout est blanc.

L'homme à genoux semblait désormais implorer le désir, son corps impatient se tordait, décrivant autour de lui une supplication à la beauté, ce cri en son ventre déchirait l'espace de toutes parts. Ses mains voguaient sur des rivières aux confluents si nombreux qu'un enchevêtrement se créait, laissant en suspens ce qui pouvait ressembler à des cigognes ou à des pélicans calcinés. On gardait bonne distance. Pourtant ça ne s'attrape pas ces choses-là. Sur le bord de la fenêtre, deux géraniums conversaient, se racontant toujours la même histoire, mais il ne pouvait en être autrement ; personne à qui parler ici, personne pour déchiffrer les messages qui pourtant circulaient à grande vitesse, se frappant de plein fouet, parfois. Alors, on entendait des éclats de voix, des gémissements, des plaintes et, dans les haut-parleurs, reprenaient les messages d'alerte. L'homme, lui, n'avait pas bougé de sa posture précaire, il traversait le corridor avec une lenteur excessive. Un prince, un grand héron ! Maintenant c'était l'évidence même, avec une tête cendrée qui, légèrement penchée, pouvait laisser croire qu'il dormait en marchant, c'est ce qu'il tentait de répondre pourtant depuis il ne sait plus combien de temps déjà, lorsqu'on lui demandait son nom. Vous vous imaginez ! Il construisait des avions.

Ses pieds pointant sous le drap, je les aurais reconnus entre mille et même si l'infini tentait de me retenir, de retarder le plus longtemps possible cet instant, je savais que je n'avais qu'à tourner le coin pour le retrouver, reconnaître cette respiration plus désordonnée qui s'arrête, s'emballe, se fait à peine perceptible au point qu'il faille guetter le mouvement du drap. Le corps tente de se replier sur lui-même, les mâchoires rigides ; la bouche même ne laisse qu'un petit orifice, trop petit pour un baiser, pour toute nourriture. Alors comme avec un enfant, il faut y glisser la vie du bout des doigts par petites lampées, par petites béquées.

Son torse ploie sous d'invisibles caresses, se courbant parfois, étirant un baiser vers les êtres invisibles qui hantent ses songes, mais replonge aussitôt le cœur en apnée ; vous n'existez plus que dans cette vibration qui vous réunit, vous garde encore ensemble. Le ciel gronde, hurle sa colère, de le voir arraché à sa beauté ; l'air a la lourdeur d'un jour où tout change de place, les arbres défoncent le ciel à travers l'acier des bâtiments et le béton armé ; l'infirmier au retour de sa pause demande à l'interne qui termine son quart de travail : « C'est pour emporter ou pour mourir ici ? »

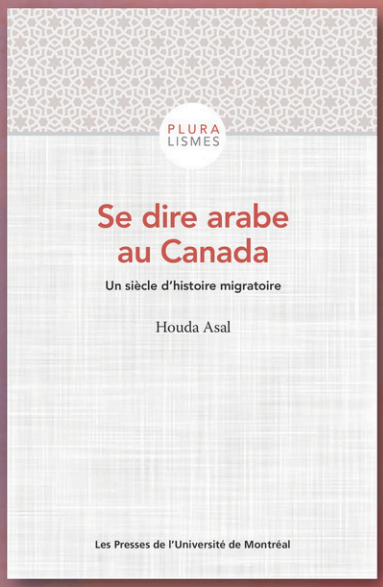
En rentrant, en trombe, après une attente interminable, la lumière des marais gagne la ville, bouscule le cortège. Les secondes défilent parées de fil d'or. Une chaise solide pour une vie entière, se balance entre ciel et terre et on ne sait comment elle est arrivée là. Il n'y a plus, j'imagine, pour quiconque, de raison de récupérer cette chaise pour autre chose que du bois de chauffage. Le sel fond dans la main du vieillard, un oiseau endormi.

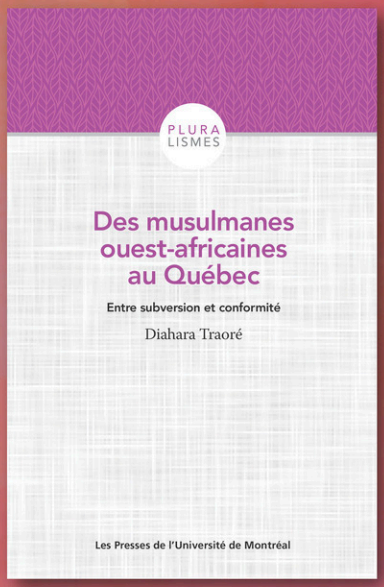
Je voulais lui conter ma vie au coin de la rue, avec un vent du nord et ça ne se fait pas, m'avait-il dit, je vais vous quitter. Je parlai encore des coups, comme si cela put importer à autrui ces histoires de rats, de grains pourris, d'odeur d'urine collée à la peau.

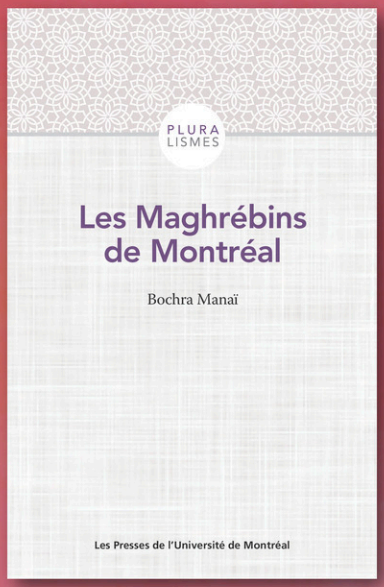
Il m'avait dit : vous ne savez pas. Je m'attendais à une révélation. Il a tourné les talons, n'a jamais terminé sa phrase. L'autre était endormi devant le récit de sa propre vie pensant qu'on lui parlait d'autrui. Les yeux fermés, la tête qui tombait, j'ai quitté sur la pointe des pieds, il n'y avait plus rien à faire, l'épuisement m'avait saisie d'un coup ; les os n'en pouvaient plus. Les rires de plus jeunes arrivaient jusqu'à nous. Cette innocence-là suffisait à nous rappeler nos jeunes années. Il y avait une femme qui fredonnait sans cesse, elle voulait que je me colle à elle, que je la suive, elle m'appelait du regard. Parfois nos gestes se fondaient d'un même battement ; comme deux oiseaux tués d'une pierre, nous disparaissions, tournant un coin, nous baissant en même temps, devenions l'heure où la cour se vide ; une seule et même ombre épuisée, trop faible pour se désunir. Ces moments de grâce, si brefs qu'on n'y croit pas, suffisaient à rendre nos pas moins lourds, je pleurais, parfois quelques secondes entre la cour et le baraquement, cette respiration.

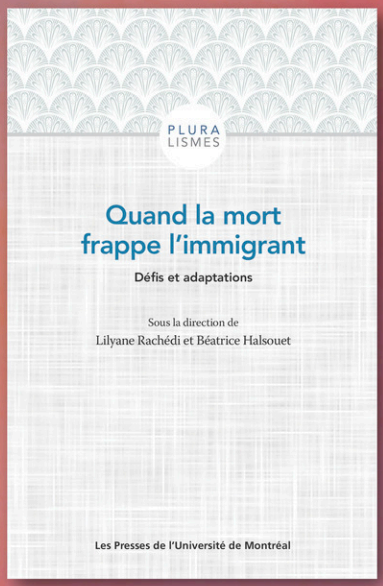


La table, Centre-Sud, Montréal, 1998



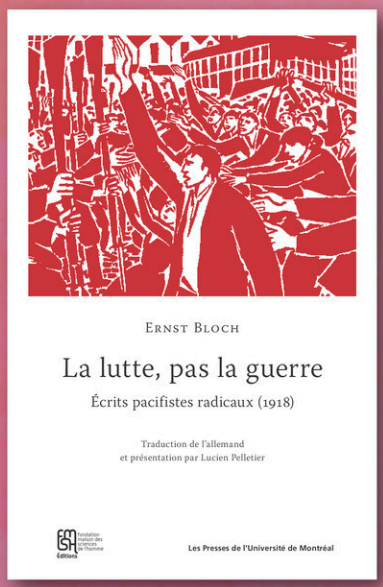


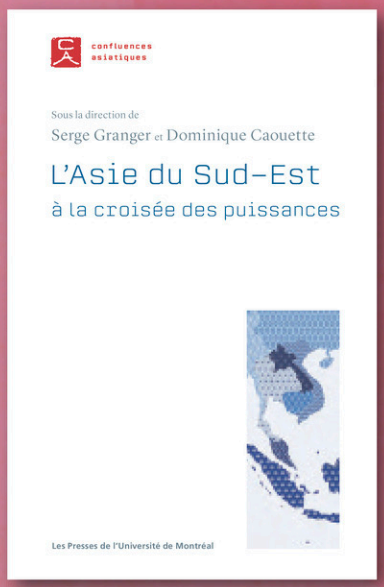


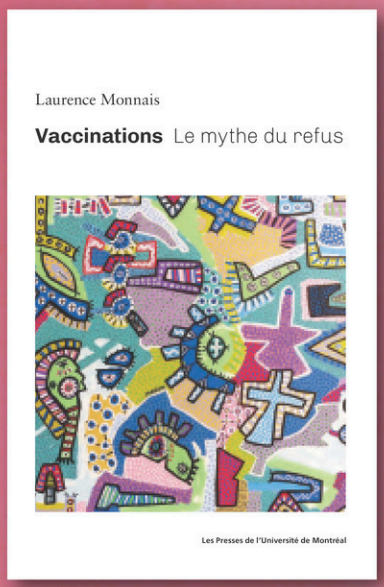












PUM

www.pum.umontreal.ca

Les Presses de l'Université de Montréal

« Adam ! Où es-tu ?[1] »

Bernard Senécal



L'auteur est jésuite et maître de Dharma dans la branche coréenne de l'école Zen (Rinzaï)

L'obscurité de la nuit s'évanouit. Assises sur les feuilles des nénufars, les grenouilles interrompent leur assourdissant concert de coassements. À la perception de la luminosité rosée de l'aurore qui monte au dos des basses montagnes environnantes, les cigales commencent une nouvelle journée à chanter. Avec la dispersion de la fraîcheur de la nuit, l'humidité s'élève du sol en paresseuses vapeurs enveloppant tout le paysage d'un doux *sfumato*. On croirait toucher à l'éternité et on voudrait y demeurer pour toujours. Comme si ces quelques instants se suffisaient pleinement à eux-mêmes, de par la densité de leur inépuisable beauté. Comme si le sens de nos existences n'était pas à chercher ailleurs qu'en l'accueil de leurs insondables mystères.

Où suis-je aujourd'hui ? La réponse paraît aisée, en coordonnées spatiotemporelles tout au moins. Un coup d'œil à ma montre donne 5 heures, le 13 août 2019. L'endroit ? Le bord d'un ravissant petit étang situé au fond du grand champ de la Communauté du champ de pierre au bout du chemin : il s'agit de l'association que j'ai fondée, en 2015, avec quelques amis coréens. Située dans les contreforts des montagnes à l'est du Pays du Matin calme, elle a pour fin de promouvoir la rencontre entre bouddhistes et chrétiens, tant dans ce pays qu'au-delà. On y pratique la méditation, l'agriculture biologique (sur 3000 m^2) et l'étude des textes des traditions chrétienne et est-asiatiques[2].

Mais où suis-je en coordonnées métaphysiques ? Qu'est-ce que cette heure qui sitôt énoncée a déjà changé ? Qu'est-ce que ce sol dont la position aussitôt définie n'est déjà plus ce qu'elle était ? Notre planète ne tourne-t-elle pas simultanément sur elle-même et autour du Soleil, et dans une galaxie en perpétuel mouvement au sein d'un cosmos aux dimensions inconcevables ? En juin dernier, grâce à l'astuce de quelques astrophysiciens, la photo du gouffre béant d'un gigantesque trou noir apparaissait pour la première fois sur Internet, comme un rappel à l'échelon universel de l'impermanence fondamentale de tout ce qui existe. Pour qui se prête à la considération de ce genre d'objet et à l'interrogation métaphysique qu'il peut susciter, à titre de manifestation concrète du retour au néant de l'Univers, le risque est tout à fait réel d'être pris d'un fascinant mais dangereux vertige – parce que pouvant conduire à un sentiment de tragique impuissance face à l'apparente insignifiance de l'existence.

Mais, rétorqueront certains, le mouvement pour la diffusion de la pleine conscience n'est-il pas là, par exemple, précisément pour nous aider à accéder à la conscience de ce qui paraît par ailleurs inconcevable ? Il est à la mode, il est vrai, de par le monde entier. Il est aussi fort bien commercialisé, c'est-à-dire quelque peu récupéré – sinon presque entièrement – par les intérêts du néolibéralisme économico-politique, lesquels nous situent essentiellement dans l'avoir, et non pas dans l'être. Soyons donc honnêtes ! Jusqu'à quel point nos minuscules consciences sont-elles vraiment capables, sans sombrer dans la folie, de prendre la mesure des infinies dimensions spatiotemporelles de l'Univers ?

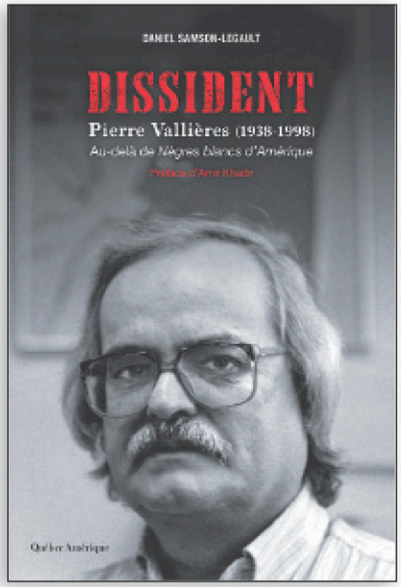
Les remarquables ouvrages de Stephen Hawking, *Une histoire du temps* et *Une brève histoire du temps*, sont loin, dit-on, d'avoir été aussi bien lus qu'ils ne se sont vendus, même si le second se voulait une version encore plus vulgarisée du premier. C'est en raison de leur caractère hermétique – tout particulièrement au plan mathématique – qui, en dépit de toute la bonne volonté de leur auteur, en décourage plusieurs, pourtant assoiffés de comprendre pour mieux connaître et savoir.

En vérité, quels que soient nos efforts pour accéder, au plan spirituel et scientifique, à des degrés de conscience plus élevés, le temps et l'espace au sein desquels nous vivons, tendus entre le moment de notre naissance et celui, inconnu, de notre mort, nous échappent. Et cela, bien que montres et géolocalisation puissent nous donner l'illusion de savoir avec exactitude non seulement *où nous sommes*, mais encore *où nous en sommes* avec nos existences.

« Je sais que je ne sais pas », disait humblement Socrate. L'Univers ne répond qu'aux questions que nous lui posons, ajoutait le physicien bouddhiste et coréen qui depuis bientôt 25 ans est mon maître de méditation. L'omniscience ne fait pas plus partie de notre monde que la pleine conscience, sinon à titre de miroirs aux alouettes.

Ultramatérialiste, notre civilisation tend beaucoup plus à nous disperser qu'à nous centrer, et cela à la mesure même de nos extraordinaires possibilités de déplacement et d'exploration des multiples champs de la connaissance. Cela explique que, trop souvent et bien qu'à notre insu, nous ne soyons vraiment nulle part. Cette civilisation tend également à ne s'intéresser au vieillissement, à la maladie et à la mort qu'en tant qu'objets capitalisables, au risque de nous faire perdre la conscience de notre mortalité. Or, la vie n'a véritablement de sens, d'un instant à l'autre, qu'à partir du moment où elle accepte de se percevoir et de se définir par rapport à sa finitude et à l'au-delà. Blaise Pascal, à l'exemple de nombre de philosophies et de religions, avait compris que nous ne pouvons vraiment nous situer au cœur du monde qu'en acceptant de nous conformer, dans l'humilité et la confiance, à un ordre physique et métaphysique qui nous précède et nous dépasse. Dans le mythe biblique de la création, la faute d'Adam et Ève consiste très précisément à avoir pensé et cru non seulement que cet ordre était mauvais, mais encore qu'il leur était possible d'y échapper.

1. Genèse 3, 9.
2. Pour en savoir plus, B. Senécal, « Apprendre des bouddhistes », *Relations*, nº 789, avril 2017.



Dissident. Pierre Vallières (1938-1998)

Au-delà de Nègres blancs d'Amérique

DANIEL SAMSON-LEGAULT
Montréal, Québec Amérique, 2018, 512 p.

Figure intellectuelle et politique marquante de la deuxième moitié du XX[e] siècle, Pierre Vallières n'avait toujours pas fait l'objet d'une biographie, 20 ans après son décès. C'est à cette tâche colossale que s'est attaqué Daniel Samson-Legault, qui a côtoyé Vallières pendant quelques années à la revue *VO* (*Vie ouvrière*).

Le titre de l'ouvrage, *Dissident*, est à la fois programmatique et fidèle à la pensée et aux engagements de Vallières. Rebelle, non-conformiste, esprit libre, l'auteur de *Nègres blancs d'Amérique* est un personnage déroutant qui échappe aux étiquettes et aux « chapelles » de tout acabit. Toujours en quête d'absolu, il aura été tour à tour personnaliste chrétien, « citélibriste », novice franciscain, anticlérical décomplexé, athée impénitent, puis, après son retour à la foi chrétienne, membre de communautés ecclésiales de base très critiques de l'Église institutionnelle, plus encore sous le pontificat de Jean-Paul II. Chrétien assumé et militant de gauche, il a dérouté plusieurs de ses compagnons de lutte, notamment à la revue *Parti pris*. Socialiste convaincu, révolutionnaire idéaliste, partisan de la lutte armée, il a eu maille à partir avec les marxistes les plus orthodoxes, pour ne pas dire les plus doctrinaires, et ce, avant comme après sa rupture avec le Front de libération nationale (FLQ) et son ex-camarade de lutte (et de prison) Charles Gagnon. Indépendantiste, puis felquiste, puis péquiste (quoique à contrecœur…), Vallières s'est montré éminemment critique du nationalisme, tout comme de l'étapisme promu par René Lévesque lors du référendum de 1980. Vers la fin de sa vie, en 1995, le sort des Bosniaques massacrés par les ultranationalistes serbes l'interpellait davantage que le référendum péquiste sur la souveraineté du Québec…

Attentif à cette dissidence et aux nombreux changements de cap ayant jalonné la trajectoire intellectuelle et spirituelle de Vallières, l'auteur a le mérite de restituer toute la complexité et l'épaisseur humaine du personnage. Le sous-titre de la biographie est éloquent à cet égard : « au-delà de *Nègres blancs d'Amérique* ». Derrière le mythe que Vallières est devenu, un peu malgré lui, il y a l'homme, en chair et en os. C'est à la découverte de ce dernier que nous convie le biographe.

Une première partie du livre aborde les années de jeunesse de Vallières, en s'attachant à décrypter ses récits d'enfance. On y découvre une famille beaucoup moins pauvre et aliénée que celle qu'il a laissé transparaître dans *Nègres blancs d'Amérique*. On y découvre aussi un jeune catholique torturé, typique de la génération de la revue *Cité libre* et de *Notre inquiétude* de François Hertel. Pieux, mystique et brillant intellectuel, il embrasse d'ailleurs la vie religieuse chez les Franciscains, une communauté qu'il quitte quelques années plus tard, mais avec laquelle il renoue, dans les années 1980, au sein de La Pierre vivante, une communauté ecclésiale de base où il côtoie notamment le rédacteur en chef de *Relations*, Jean-Claude Ravet.

La deuxième partie du livre aborde les « années felquistes » de Vallières. Magnifiquement écrite, cette portion de la biographie est haletante et exaltante et se lit comme un roman policier. On y découvre la mystique révolutionnaire qui l'anime, mais aussi ses doutes, ses souffrances et le prix de ses engagements politiques. Au terme de plusieurs années de lutte et d'incarcération, Vallières est un homme brisé, à la santé hypothéquée, mais qui refuse de renoncer à son indépendance d'esprit.

Foisonnante et parfois décousue, la troisième partie est cependant la plus riche, car elle nous donne accès à un Vallières moins connu et encore plus attachant, parce que révélant sa fragilité. Elle explore aussi le large spectre de ses engagements, notamment ses engagements chrétiens et écologistes, sa proximité avec la contre-culture des années 1970, ses réflexions avant-gardistes sur le patriarcat et le néolibéralisme. On y découvre aussi un homme humble et jovial, fumeur et buveur, demeuré proche de ses racines ouvrières, et qui finira par assumer au grand jour son identité homosexuelle, qu'il vécut longtemps de manière torturée. On y découvre enfin son engagement durable auprès des personnes souffrant de maladie mentale, d'abord dans les années 1970, dans le journal *Le Jour*, où il étale le scandale des *freak shows*, ces propriétaires de bars qui font monter sur scène des handicapés mentaux pour les humilier publiquement, puis dans les années 1980, au Café Nelligan, où il noue des amitiés avec des psychotiques désinstitutionnalisés. Par une douloureuse ironie, il fera lui-même face à des problèmes de santé mentale à la fin de sa vie.

Un livre à lire absolument, qui nous fait découvrir un homme entier au-delà des petites boîtes dans lesquelles on a souvent enfermé sa pensée politique.

Frédéric Barriault

Le choix de l'heure

Ruser avec la mort?

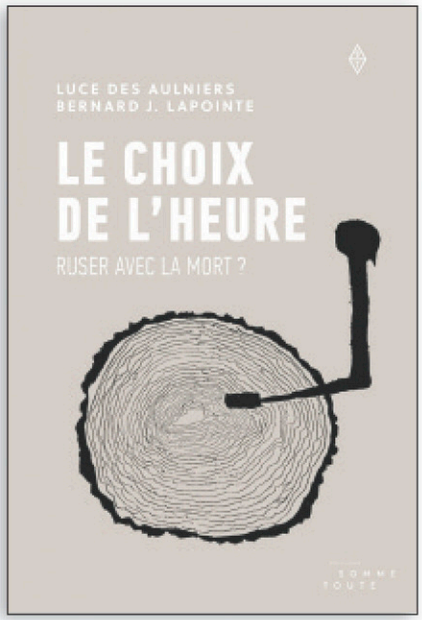
LUCE DES AULNIERS ET
BERNARD J. LAPOINTE
Montréal, Somme Toute, 2018, 295 p.

Le débat autour de l'aide médicale à mourir est loin d'être clos, comme en fait foi ce livre. C'est à une véritable déconstruction du langage entourant la fin de vie que se livrent l'anthropologue

Luce Des Aulniers, professeure émérite de l'UQAM, et le docteur Bernard J. Lapointe, membre de la première équipe de soins palliatifs à Montréal et actuellement chef de la division des soins palliatifs de l'Hôpital juif de Montréal. Les deux dialoguent autour de 40 mots-clés relatifs à l'aide médicale à mourir, répartis en trois sections évoquant la mer : « L'écume d'une revendication », qui porte sur les thèmes généralement mis de l'avant, comme *mourir dans la dignité*, *compassion*, *autonomie et autodétermination* ; « Le roulis culturel » sur l'horizon du discours actuel, autour des mots *souffrance*, *fardeau*, *culpabilité*, *pertes* ; et « Les grands fonds des choix » sur l'horizon des débats toujours ouverts, avec *nouveau sacré*, *double contrainte*, *non-dits et tabous*, *fin ultime*. Enfin, le dernier thème – *L'altérité ou le « tout autre » de la mort dans la vie* – donne lieu à une très belle conclusion.

Les renvois d'un thème à l'autre sont nombreux et témoignent d'une pensée complexe et enchevêtrée. On sent l'oralité des échanges derrière l'écrit, avec ses hésitations et ses reprises. Le travail éditorial a certainement été complexe mais le résultat est à la hauteur des attentes.

Les auteurs déconstruisent avec brio, en effet, tout le discours qui enveloppe l'expression « mourir dans la dignité ». Entre nous, qui veut mourir dans l'indignité ? La formulation préjuge de la réponse : postule-t-elle d'acquiescer à l'offre que nous fait la société de provoquer la mort ? Luce Des Aulniers cite à ce propos l'anthropologue Vincent Thomas : « On peut mourir dignement dans ses excréments et indignement dans la propreté aseptisée d'un monde médical [...]. Mourir dans la dignité, c'est peut-être dénaître en quelque sorte et accoucher de sa propre mort » (p. 40-41).



Je pense que c'est là la clé de voûte de la contribution des auteurs. Ils le disent avec force et constance : l'offre d'aide à mourir et le discours qui l'accompagne exercent parfois une pression considérable sur les personnes malades ; cela devient comme un devoir social, pour répondre à la requête de l'univers technico-médical et aux impératifs économiques de la société.

Les sections sur la dignité, la qualité de la vie, le corps abîmé, le port des couches, les sens (le toucher en particulier), la compassion, le nouveau sacré (comme nouvel impératif intouchable imposé du dehors) et les tabous sont particulièrement remarquables.

Hyper critiques, les auteurs ne s'identifient aucunement au mouvement pro-vie. Ils refusent toute référence à un diktat moral imposé d'en-haut ou à un quelque interdit sacré. La pensée est séculière mais s'inscrit dans une cosmologie ouverte. La mise en place d'un nouvel ordre des choses que l'on veut moderne et adapté joue souvent contre la liberté des personnes en phase de mourir et les prive de l'expérience unique, ultime et nécessaire de mourir : « il arrive que dans le parcours du mourant, on naisse à quelque chose qui est autre que le soi connu et référencé. Il y a comme [...] une œuvre en attente d'une autre œuvre » (p. 285).

On peut lire *Le choix de l'heure* comme un livre sur l'éthique ou comme une réflexion de plus dans le débat en cours. Mais il s'agit de bien plus que cela. C'est un livre-miroir que toute personne doit lire et méditer – particulièrement celles qui s'en vont vers la fin de leur vie, à cause de l'âge ou de la maladie, et qui veulent vivre leur mort et non pas simplement la subir ou la provoquer. Un grand livre.

André Beauchamp



Gens de mon pays

ROMÉO BOUCHARD
Montréal, Écosociété, 2018, 149 p.

« Ce village m'était destiné : c'est là que je devais être. » Cet aveu de Roméo Bouchard, qui scelle ainsi le lieu de sa destinée paysanne à Saint-Germain-de-Kamouraska, ouvre un remarquable petit livre écrit en mémoire de 16 personnes auxquelles il s'est attaché dans ce beau coin de pays, où il vit depuis une quarantaine d'années. Il s'agit d'un cadeau offert aux « gens de mon pays » à l'occasion du 125e anniversaire du village. Mais pour les étrangers que sont la plupart des lecteurs, les pages de ce livre apparaîtront comme le tissage d'une catalogne aux multiples couleurs. On y découvre le fondateur de l'Union paysanne avec des femmes et des hommes qui ont créé avec lui le paysage de la transition entre le village-paroisse traditionnel de Saint-Germain, décrit par Horace Miner en 1937, et le village urbain d'aujourd'hui, habité par les néoruraux.

Ce livre est loin d'être une monographie de paroisse rurale célébrant les élites cléricales et laïques, comme il s'en fait encore parfois pour souligner l'anniversaire d'un village. Il veut surtout témoigner du devenir de ceux et de celles qui ont, dans leur singularité, chacun et chacune à leur manière, participé à la résistance et à la transformation du village, d'une communauté humaine et de Bouchard lui-même, lui

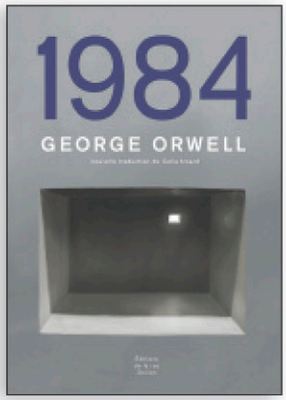
qui s'est enraciné dans « la douceur du Bas-du-Fleuve » dans les années 1970, quand, prêtre révolté du Saguenay, il a quitté le sacerdoce et adopté le style de vie des hippies pour effectuer un retour à la terre.

Les portraits des acteurs convoqués pour raconter cette histoire humaine sont vifs et colorés, ils campent rapidement le physique de l'individu, ses manières de faire, les lieux qu'il habite, la microsociété qui est la sienne et le rôle principal qu'il ou elle aura joué dans l'histoire de la collectivité. La séquence des portraits semble aléatoire et c'est tant mieux ; chaque nouveau personnage crée une surprise et alimente la curiosité. Et Bouchard tente à chaque fois de découvrir et de comprendre celles et ceux qui ont accompagné sa vie. Quitte à sous-entendre à chaque fois que chacun, vivant ou déjà décédé, recèle un mystère qui mérite le respect.

La recomposition de Saint-Germain au cours des quatre décennies charnières liant deux siècles pourrait servir de cas type. On ressort de la lecture avec un sentiment de douce mélancolie – le déclin des petites fermes familiales semblant irréversible – et une impression de soleil matinal que dégagent la revitalisation culturelle de ce village et sa réinvention locale.

L'éditeur, tout comme l'auteur, doit être félicité pour cette publication qui vient enrichir la réflexion politique menée sur le thème de l'engagement local et sur sa valeur à long terme en assurant le relais entre les générations réunies autour d'un espace démocratique commun à inventer et à défendre. Espérons que les lecteurs et les lectrices sauront consulter la petite carte manuscrite dessinée par l'auteur, et tourner à gauche à la sortie 434 de l'autoroute 20 Est. Derrière la Montagne-à-Plourde et le Cabouron du Mississippi se loge le village de Saint-Germain. Pour ma part, j'ai trop longtemps été pressé de filer rapidement vers l'est et Saint-Simon. J'entends bien me racheter à la prochaine occasion.

Louis Rousseau



1984

GEORGE ORWELL Nouvelle traduction et postface de Celia Izoard
Montréal, Éd. de la rue Dorion, 2019, 512 p.

Rares sont les personnes qui n'ont jamais entendu parler de *1984*, le célèbre roman d'anticipation de George Orwell dont on souligne cette année le 70e anniversaire de parution. Big Brother fait désormais partie de notre imaginaire collectif et l'expression *novlangue* est passée dans l'usage. Jusqu'ici, malgré les multiples réimpressions, la traduction française publiée par Gallimard continuait à poser des problèmes avec ses 42 phrases manquantes par rapport à l'original et d'importantes coquilles, comme le fait de dire que les prolétaires constituaient 15 % de la population d'Océanie… au lieu de 85 % ! Profitant de cet anniversaire et prenant de court les autres maisons d'édition – car en France les œuvres d'Orwell entreront dans le domaine public en 2020 –, Gallimard décidait enfin, en 2018, de lancer une traduction renouvelée, cette fois sous la plume de Josée Kamoun. Si cette nouvelle mouture présente un certain style, on se demande bien ce qui a motivé la traductrice à remplacer la locution *police de la pensée* par *mentopolice* et, surtout, de traduire littéralement *newspeak* par *néoparler* plutôt que de conserver le terme *novlangue* pratiquement devenu un concept de référence. Ce faisant, elle affadit la réflexion philosophique sur les liens entre langue et pensée, qui est pourtant au cœur de *1984*.

Fort heureusement, une maison d'édition québécoise, Les Éditions de la rue Dorion, nous propose une autre traduction qui restitue à ce livre culte sa vigueur philosophique. L'ajout de deux mises au point d'Orwell, dans lesquelles il précise ses intentions, permet d'ancrer la pensée de l'auteur dans son parcours de militant de gauche et donc d'en faire une lecture politique plus éclairée. En plus, la postface de la traductrice Celia Izoard vient renforcer et actualiser la réflexion sur le totalitarisme qui, trop souvent, a été cantonnée à la dénonciation du totalitarisme soviétique. Cette contextualisation est fort salutaire car, depuis quelques années, plusieurs auteurs associés à la droite conservatrice se réclament d'Orwell tant en Europe qu'au Québec. Ainsi, le 11 juin dernier, dans le *Journal de Montréal*, Mathieu Bock-Côté, se basant sur Orwell, critiquait « la tentation totalitaire de la gauche universitaire médiatique ». C'est passer à côté du fait que la critique orwellienne du langage ne peut être ainsi réduite à une critique de la rectitude politique.

Plus que d'euphémisation du langage, c'est de sa distorsion dont il est radicalement question dans *1984*, comme en témoignent les slogans légendaires du parti écrits sur la façade blanche du ministère de la Vérité : *la guerre c'est la paix* ; *la liberté c'est l'esclavage* ; *l'ignorance, c'est la force*. D'ailleurs, le concept même de liberté est appelé à disparaître puisque la novlangue est la seule langue qui évolue en s'appauvrissant : « Ne vois-tu pas que tout l'objet de la novlangue est de restreindre le champ de la pensée ? » rappelle Syme à Winston (p. 93). Et quand, dans ce roman, il est question de la *doublepensée*, on ne peut s'empêcher de penser à Donald Trump qui invente et impose des événements comme s'ils étaient réels (les fameux « faits alternatifs »). À la longue, un tel dévoiement du langage conduit à la déshumanisation et à l'impossibilité du politique, qui sont les ressorts ultimes du totalitarisme comme l'a bien montré la philosophe Hannah Arendt.

Assurément, cette nouvelle traduction peut venir tonifier la lecture de ceux et de celles qui connaissaient déjà *1984* et elle aidera de nouvelles générations friandes du numérique à mieux comprendre le monde – orwellien – dans lequel elles vivent.

Anne-Marie Claret

LA FIN DES TERRES

La fin des terres

Réalisation : Loïc Darses
Production : ONF
Canada, 2019, 91 min.

« Cerner l'esprit politique de l'époque » : l'intention de Loïc Darses, le réalisateur de ce film au titre énigmatique, est annoncée dès les premières secondes, en caractères rouges sur fond noir. Pour parvenir à leurs fins, son équipe et lui ont choisi de recueillir les réflexions de 17 jeunes intellectuels et artistes qui « ne racontent plus ce que l'on nomme le grand récit québécois ». C'est donc en quelque sorte du nouveau récit collectif que tente d'articuler la génération des milléniaux, qui n'a pas connu « l'ère référendaire », dont le film cherche à témoigner.

Projetées sur des images de lieux emblématiques de l'histoire québécoise, les voix de ces jeunes hommes et femmes – qui n'apparaissent jamais à l'écran et ne sont jamais identifiés – tissent un discours polyphonique sur l'identité collective qui se déploie en trois volets : le questionnement, l'impasse, la réappropriation. L'héritage de la Révolution tranquille et du grand récit de notre modernité triomphante, ses apories, ses contradictions et le désir d'en poursuivre malgré tout le projet émancipateur – bien que sous une nouvelle forme – sont ainsi au cœur des réflexions de ces jeunes, pour la plupart issus des milieux progressistes.

Il faut dire que ces questionnements ne sont pas nouveaux. Le chantier de la réappropriation critique de l'héritage émancipateur de la Révolution tranquille est en effet l'objet de différentes productions intellectuelles et artistiques ces dernières années, et gagne en profondeur à mesure que la nouvelle génération qui le porte fait sa place dans l'espace public et politique.

Ce film d'une heure et demie dans lequel 17 personnes pensent à voix haute quelques minutes peine malheureusement à rendre compte de toute la richesse et de la profondeur de ces analyses, malgré quelques éclairs de clairvoyance de la part de certaines des personnes interviewées. C'est plutôt la démarche formelle et esthétique du film qui arrive le mieux à traduire la quête de sens politique de cette génération et donc à atteindre, en partie, l'ambitieux objectif de « cerner l'esprit politique de l'époque ».

D'abord, le choix de ne montrer aucune image d'archives marque clairement la volonté d'établir une distance par rapport à un passé récent que le récit national moderne n'a cessé de mythifier. En nous montrant des images actuelles de différents lieux saturés d'une symbolique renvoyant à la Révolution tranquille – la Manic 5, la place Ville-Marie, la Place des nations de l'Expo 67 (à l'abandon), des églises vides, etc. – , Loïc Darses nous invite à réfléchir *au présent* à l'héritage de cette époque. La lenteur des plans, leur solennité (parfois un peu trop appuyée) et la trame sonore angoissante insistent sur la mémoire trouble que portent ces lieux et ce qu'ils représentent. Le traitement ajouté à certaines images (incluant le logo de l'ONF présenté au début du film) pour donner l'impression qu'elles se décomposent complète la palette de moyens visuels utilisés pour signifier l'état de désagrégation de certains aspects de notre modernité en crise.

Le fait que la plupart des lieux soient montrés vides ajoute ensuite au sentiment, répandu au sein de cette génération qui est aussi la mienne, d'avoir grandi dans un vide politique. Le sentiment que l'époque des grands projets collectifs appartient à un passé vaguement récent dont les échos qui nous parviennent encore sonnent à la fois inspirants et faux. Comme l'exprime une des jeunes femmes interviewées : « dans notre génération, il y a quelque chose de perdu. On ne sait pas où on est. On est dans un flou ».

Au final, ce film peut donc être vu comme un énoncé performatif : il incarne le projet qu'il appelle de ses vœux par un travail formel et esthétique soigné, truffé de références au cinéma direct de l'ONF, en particulier celui de Gilles Groulx et celui de Pierre Perreault. Plongeant dans l'esprit politique néonationaliste de cette tradition cinématographique tout en évitant de l'imiter ou de lui emprunter directement des images, il arrive à établir une distance critique avec celle-ci. Il s'installe ce faisant dans une forme de réactivation dialectique de cette tradition : il en convoque les codes pour dialoguer avec elle et faire apparaître ce qu'elle peut encore dire sur nous.

Cette démarche n'est pas sans évoquer celle qui amène Pierre Perreault à l'Isle-aux-Coudres, en 1962, pour inviter ses habitants à puiser aux sources immémoriales de la culture et à réactiver leur mémoire du territoire, le temps d'une pêche au marsouin blanc, le temps d'un film documentaire. La boucle est donc bouclée, et l'héritage à sauvegarder, matière fuyante qu'on peine à identifier dans cette *Fin des terres*, se dégage enfin : plus qu'un contenu culturel précis et fixe, plus qu'un projet politique prédéterminé par les générations précédentes, c'est cette tradition de dialogue et de réinterprétation du passé qu'on nous invite à perpétuer, pour la suite du monde.

Emiliano Arpin-Simonetti

Zones de silences

Marie-Célie Agnant



L'auteure est écrivaine

J'ai fait la connaissance de C., professeur de musique dans une université à Minneapolis, il y a environ trois ans. Historien à sa manière, curieux, il s'intéressa tout de suite à l'aspect mémoriel de mon travail d'écriture ; et nous fîmes, ce jour-là, un tour d'horizon rapide d'un monde qui, disait-il, nous échappe un peu plus chaque jour.

Grand amateur d'art, C. avait assisté la semaine précédente au vernissage de l'exposition *History Refused to Die*, au Metropolitan Museum of Arts, et il était encore profondément remué par ses découvertes. « J'ai vu l'âme de ces artistes, disait-il, emporté. Croyez-moi, ces pièces sont bouleversantes… Vous devriez prendre le temps d'aller les voir ! Il s'agit d'œuvres enracinées dans leurs expériences individuelles, mais surtout dans l'histoire forgée par cette identité meurtrie qui a été léguée aux Afro-Américains. » Il avait du mal à trouver ses mots, et son corps tremblait tant son émotion était grande. « Tous issus du Sud étasunien, avec des outils et des moyens différents, ils racontent Jim Crow, Le Code Noir, mais par-dessus tout, ils nous entraînent dans les méandres d'un rêve avorté, un rêve détourné au profit d'une classe, toujours la même, puisque ces œuvres parlent aussi d'aujourd'hui et font la lumière sur ce mensonge éhonté qu'est l'égalité des chances. »

Certaines broderies, réalisées au point de croix, représentent des scènes parfois drôles, mais d'un réalisme si profond qu'on a l'impression d'en faire partie. *Sisters' souls*, titre d'une aquarelle gigantesque peinte par une artiste qui signe simplement Sue H., montre deux fillettes agrippées au corps d'une femme – on comprend qu'il s'agit de leur mère. Elles assistent à un lynchage, à Mobile, en Alabama. Nous sommes en 1981. L'homme assassiné par le KKK est afro-américain, il se nomme Michael Donald, il a 19 ans et est déjà chef de famille ; il s'occupait de sa mère et de ses deux jeunes sœurs. Il revenait du travail quand il a croisé un groupe de Blancs partis un soir à la chasse aux nègres… « Cette toile me hante, poursuivit C., détournant le regard. Il m'est impossible d'oublier la fluidité des mouvements des bras de ceux qui hissent à une branche d'arbre le corps désarticulé de Donald, tout comme on hisse un drapeau. Voilà, me suis-je dit : On hisse le drapeau de la honte ! »

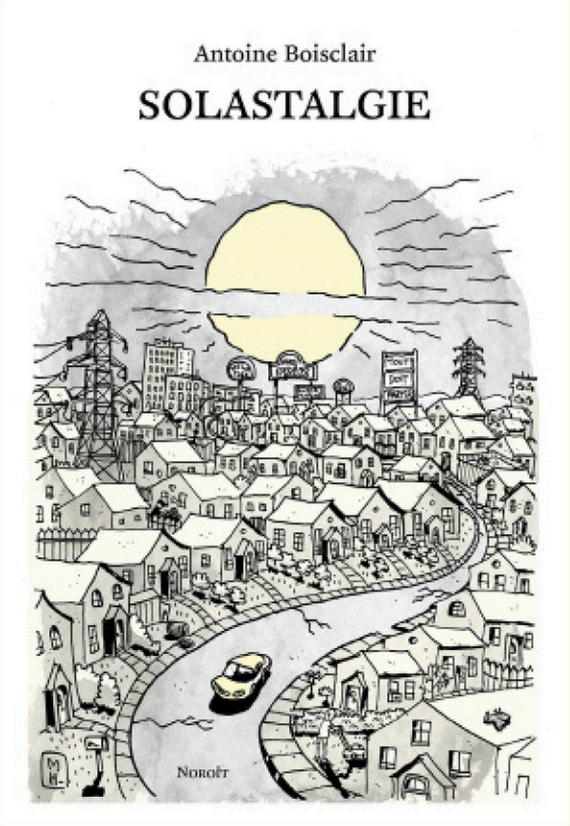
« Ces œuvres font penser à des aphorismes, tant le message est clair, insista-t-il. Puis nous vient soudain l'impression d'une illumination, comme si on capturait, sur le champ, un aspect fondamental de ces existences entre parenthèses. Comprenez-vous ? J'ai senti – comment vous dire ? – que je saisissais quelque chose qui fait appel à la transcendance chez ces êtres que l'on côtoie depuis toujours, et que je n'avais jamais soupçonné auparavant. »

J'eus alors l'impression qu'il me suffirait de tendre la main, de frôler le bras de C. pour ressentir le flot d'émotions qui l'assaillait. « Et ces courtepointes, enchaîna-t-il, travaillées par des femmes qui ont tissé là leur existence ! Certaines, grandes comme des draps, sont tout simplement des livres. Chaque carré de tissu, une page, chaque courtepointe, un ouvrage ! Des histoires qui nous enseignent comment vivre quand la peine est trop intense et comment poursuivre lorsque la vie est trop cruelle. Ce sont, vous voyez – il penchait la tête, et je voyais trembler ses lèvres –, des questions taboues, presque interdites, alors que ce vivre impossible fait tous les jours autour de nous, si près de nous, tant de victimes. » Me faisait face un homme submergé par l'émotion et le dégoût que lui inspiraient toute cette haine et l'oppression vécues, racontées par ces artistes. Haine et oppression qui n'en finissent pas de ramper, de faire semblant de disparaître pour sans cesse renaître, s'insinuer partout dans ce pays, sous une forme ou sous une autre.

C. se mit soudain à murmurer – ce qu'il voulait dire ne pouvait qu'être chuchoté. Dans sa voix, l'accent d'une douleur insoutenable : « À intervalles réguliers, un Noir fait la manchette, abattu pour des vétilles, pour satisfaire les instincts racistes et meurtriers des agresseurs ! Et ce n'est que la pointe de l'iceberg. »

C. avait mal à l'âme, mal à son pays. Comment renoncer au lien d'amour que l'on croit indéfectible avec une terre ? disait son regard. « L'arrivée de ce clown aux cheveux de paille sur l'échiquier me donne envie de décamper ! » Son poing s'abattit sur la table, les verres tintèrent. « J'ai une cabane à la frontière avec le Canada. Ce ne serait pas trop difficile, je crois. » Il voulut rire mais ses yeux s'embuèrent, puis il se mit à parler de tout et de rien, pour oublier les élections prochaines, et ce qu'il nommait « la menace » se profilant à l'horizon.

J'étais fascinée par ses paroles, son regard limpide. Il était, selon une expression dont je raffole, « beau dedans, beau dehors », malgré sa tristesse. Cette rencontre avec C., comme plusieurs autres qui m'ont été offertes au cours de mes pérégrinations comme écrivaine, était une grâce. Nous nous sommes mis à parler des événements et décisions politiques désastreux des dernières années, tant de tragédies collectives qui, sur notre existence, ont de ces effets dévastateurs, se muent en drames individuels, nous emprisonnent, nous enlèvent, on dirait, toute possibilité d'issue. Mon seul repli, ma seule trouée d'air, murmurait C. en me serrant la main avant de me quitter : une cabane en rondins, dans la forêt, quelque part face à un lac dans lequel j'essaie parfois de noyer mon désarroi.



Revenir au concret, laisser durcir le ciment des images
pour apprendre à voir l'autoroute,
sa beauté béton nimbée de rose
vers seize heures en novembre.
Tours, blocs d'ombre et monolithes,
leur silence obstiné entre ville et campagne :
il faut consentir à l'énigme de leur présence
afin d'atteindre le degré zéro du paysage.

Éditions du Noroît

www.lenoroit.com

SODEC Québec

Canada Council for the Arts | Conseil des Arts du Canada



LES COURRIERS
DU DEVOIR

Chaque jour,
nos journalistes vous livrent le meilleur de l'information. Gratuitement dans votre boîte courriel.

Abonnez-vous !
LeDevoir.com/infolettres

LEDEVOIR